



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Étude de recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – Confiance des Canadiens dans la sécurité maritime

Rapport des constatations

Préparé à l'intention de Transports Canada

Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Numéro de contrat : T8053-190009/001/CY

Valeur du contrat : 150 820,46 \$

Date d'attribution des services : 6 janvier 2020

Date de livraison des services : 17 mars 2020

Numéro d'enregistrement : POR 057-19

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à TC.PublicOpinion-OpinionPublique.TC@tc.gc.ca.

This report is also available in English

Canada 

Étude de recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – Confiance des Canadiens dans la sécurité maritime

Rapport des constatations

Préparé pour Transports Canada

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

Date : 28 février 2020

Cette recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne mené par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte de Transports Canada. L'étude de recherche a été menée auprès de 2 702 Canadiens pendant le mois de février 2020. Dix-neuf entretiens individuels ont également eu lieu avec des participants autochtones pendant la même période.

This publication is also available in English under the title: Public Opinion Research Study: Oceans Protection Plan – Canadians Confidence in Marine Safety

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse suivante : tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou à :

Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa (ON) K1A 0N5

Numéro de catalogue : T29-158/2020F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-34538-3

Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 057-19) : POR 48-17

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2020

TABLES DES MATIÈRES

Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	4
Sommaire	5
A. Contexte et objectifs	5
B. Méthodologie	6
C. Principales constatations	6
D. Note aux lecteurs	11
E. Valeur du contrat	12
F. Certification de neutralité politique	12
Résultats détaillés	13
A. Sommaire des constatations – grand public	13
B. Sommaire des constatations – entrevues avec des autochtones	58
Annexes	87
A. Détails méthodologiques	87
B. Sommaire des constatations pour les entrevues avec des participants autochtones	96
C. Questionnaire (Français)	97
D. Guide d’entretien à intention des répondants autochtones	111

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Sources de préoccupation
Tableau 2 :	Sources de connaissance du Plan de protection des océans
Tableau 3 :	Rappel du message sur le Plan de protection des océans
Tableau 4 :	Principales sources d'information
Tableau 5 :	Caractéristiques de l'échantillon

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Connaissance des enjeux maritimes
Graphique 2 :	Importance des enjeux maritimes
Graphique 3 :	Confiance dans le système de sécurité maritime du Canada
Graphique 4 :	Changements dans la confiance
Graphique 5ab :	Connaissance des activités gouvernementales
Graphique 6 :	Connaissance du Plan de protection des océans
Graphique 7 :	Connaissance assistée
Graphique 8ab :	Importance d'aspects du Plan de protection des océans
Graphique 9ab :	Répercussions du Plan de protection des océans
Graphique 10 :	Confiance dans le Plan de protection des océans
Graphique 11 :	Confiance dans le Régime d'intervention en cas de déversement de pétrole
Graphique 12 :	Rôles privilégiés dans l'amélioration de la sécurité maritime
Graphique 13 :	Rôles perçus dans l'amélioration de la sécurité maritime
Graphique 14 :	Importance de participer aux décisions du gouvernement du Canada
Graphique 15 :	Incidence des recherches d'information sur la sécurité maritime
Graphique 16 :	Importance d'informer à propos de la sécurité maritime
Graphique 17 :	Importance de types précis d'information
Graphique 18 :	Participation à des séances de mobilisation

SOMMAIRE

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Plan de protection des océans (PPO), le plus important investissement jamais réalisé pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada, a été lancé à la fin de 2016 afin d'établir un système de sécurité maritime de premier plan qui offre aux Canadiens des occasions économiques tout en protégeant nos côtes pour les générations à venir.

Transports Canada a jugé nécessaire de mener une recherche sur l'opinion publique pour mesurer la confiance des Canadiens, et plus particulièrement des groupes autochtones, dans le système de sécurité maritime du Canada, ainsi que leur niveau de connaissance du Plan de protection des océans. Cette recherche servira à façonner la planification des communications, les initiatives de sensibilisation et le processus de participation tout en examinant l'amélioration des relations avec les groupes autochtones en matière de sécurité maritime.

Il s'agit du plus important investissement jamais réalisé pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada.

Les peuples autochtones, particulièrement ceux des communautés côtières, possèdent de précieuses connaissances et une expertise qui peuvent améliorer l'efficacité des interventions et mieux protéger nos côtes. Le partenariat établi avec les Autochtones dans le cadre du Plan de protection des océans constitue un élément essentiel du système de transport maritime du Canada. En créant des partenariats régionaux avec les communautés autochtones et locales, le gouvernement du Canada cherche à les inciter à jouer un rôle actif dans les décisions touchant la sécurité maritime.

Compte tenu du mandat du Plan de protection des océans, Transports Canada a jugé nécessaire de mener une recherche sur l'opinion publique visant à mesurer la confiance qu'ont divers groupes canadiens et autochtones dans le système de sécurité maritime du Canada, ainsi que leur niveau de connaissance du Plan de protection des océans. Cette recherche servira à façonner la planification des communications, les initiatives de sensibilisation et le processus de participation. Elle servira également à mesurer l'amélioration des relations avec les populations autochtones.

B. MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre du sondage, 2 702 personnes ont répondu au questionnaire dans son intégralité. Un échantillon aléatoire présentant une marge d'erreur d'un maximum de +/- 1,9 % a été utilisé. De ce nombre, 2 141 répondants étaient issus de la population générale (avec une marge d'erreur d'un maximum de +/- 2,1 %) et 561 répondants provenaient de peuples autochtones du Canada (avec une marge d'erreur d'un maximum de +/- 4,1 %). Le sondage, qui recourait à une combinaison aléatoire de panélistes et de sources publiques, a été mené en ligne et au téléphone (en ayant recours à une équipe d'enquêteurs formés et bilingues) entre la fin-janvier et la mi-février 2020. Les résultats de la population générale et des peuples autochtones du Canada sont présentés séparément, et sont comparés à une enquête de référence de 3 407 répondants (2 168 membres de la population générale et 1 239 membres de peuples autochtones).

Dans un deuxième volet, des entrevues individuelles qualitatives ont été menées par téléphone avec dix-neuf personnes provenant de communautés côtières autochtones : cinq dans la région du Pacifique, une dans la région de l'Arctique, six au Québec, une en Ontario, quatre dans la région de l'Atlantique et deux avec des organisations autochtones nationales. Les entretiens ont eu lieu entre le début du mois de février et le début du mois de mars 2020.

Le processus de collecte de renseignements est décrit séparément à l'annexe A (sondage) et à l'annexe B (entrevues individuelles avec des Autochtones). L'annexe C présente le questionnaire du sondage, tandis que l'annexe D contient le guide d'entretien des entrevues individuelles avec des Autochtones.

C. PRINCIPALES CONSTATATIONS

Connaissances du public, importance perçue et confiance

La population générale canadienne connaît peu la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sûre au Canada et la protection du milieu marin. En effet, moins d'un répondant sur cinq dit connaître ces pratiques, contre environ la moitié qui affirme ne pas les connaître. Le niveau de connaissance est un peu plus élevé chez les membres des peuples autochtones et chez les résidents des communautés côtières. La plupart des Canadiens (76 à 84 %) estiment toutefois que la sécurité maritime et la protection du milieu marin sont importantes, tout comme les membres des peuples autochtones et des communautés côtières, qui leur accordent le même niveau d'importance.

La confiance est modérée en général, comme en font les trois membres de la population générale sur dix et une proportion moindre de membres des peuples autochtones (22 %) qui déclarent se fier au système de sécurité maritime. Le niveau de confiance est encore plus faible dans les communautés côtières autochtones (17 %). Les histoires entendues ou lues aux nouvelles (66 %), les observations sur ce qui se passe dans la communauté (28 %) et les opinions des gens dans les médias sociaux (15 %) sont les principales raisons expliquant cette prise de position. Les résultats de la population générale sont en grande partie en harmonie avec ceux de 2018 en ce qui a trait à la confiance, bien qu'il y ait une légère augmentation (29 à 32 %). Dans les communautés côtières des peuples autochtones, la confiance s'est érodée depuis 2018. Aussi bien dans l'échantillon de la population générale que dans celui des peuples autochtones, la confiance est considérablement plus élevée parmi les gens qui connaissent le mieux le système de sécurité maritime.

Connaissance et importance perçue des programmes gouvernementaux

Le niveau de connaissance des programmes, des règlements ou des activités maritimes du gouvernement du Canada est assez élevé. Huit personnes sur dix savent que le gouvernement a un programme d'intervention en cas d'incidents, comme des déversements de pétrole qui contribuent à la pollution marine. Les deux tiers des répondants pensent qu'il existe un programme de prévention des incidents ou de surveillance de la pollution marine, et la moitié croit que le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada. Le niveau de connaissance (ou la foi dans le gouvernement du Canada) est légèrement inférieur chez les peuples autochtones et dans les communautés côtières.

Une personne de la population générale canadienne sur cinq dit avoir entendu parler ou vu quelque chose au sujet du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada (cette proportion est d'une personne sur quatre chez les membres des peuples autochtones, avec un niveau de connaissance un peu plus élevée dans les communautés côtières). Bien que le niveau de connaissance du programme soit beaucoup plus élevé à la suite d'une description, le rappel spontané est relativement faible (un seul répondant sur cinq affirme avoir entendu parler du programme). Les principales sources de connaissance du programme sont les médias traditionnels (télévision, journaux et radio), ainsi que l'Internet et les médias sociaux. Les messages les plus importants dont se souviennent les répondants concernent les efforts que déploie le gouvernement pour prévenir et intervenir lors d'incidents liés à la pollution marine, les mises à jour des régimes réglementaires et législatifs, de même que la préservation et la restauration de l'écosystème marin. Le rappel de ces éléments précis du PPO est supérieur à celui enregistré en 2018. Le rappel de la collaboration du gouvernement avec les peuples

autochtones et les communautés côtières est légèrement inférieur chez les répondants autochtones.

Il existe une distinction limitée lorsqu'il est question de l'importance de la plupart des principaux éléments du Plan de protection des océans. Les éléments que plus de huit membres de la population générale et des peuples autochtones sur dix considèrent comme importants sont les suivants :

- renforcer le principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements;
- réagir mieux, plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime;
- protéger et restaurer des écosystèmes côtiers;
- protéger les espèces de baleines du Canada qui sont en voie de disparition.

De six à huit membres de la population générale et des peuples autochtones du Canada considèrent également les enjeux suivants comme importants :

- investir dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime;
- améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique;
- attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime.

Répercussions perçues du Plan de protection des océans

Les répercussions perçues du Plan de protection des océans sont généralement hautes. Environ les deux tiers de la population générale croient que le PPO aura des répercussions positives sur la santé des animaux et plantes marins, ainsi que sur la santé des côtes et des voies navigables du Canada. Une proportion moindre est d'avis qu'il aura une incidence positive sur la sécurité de l'industrie de la navigation. La moitié des répondants estiment qu'il aura des répercussions positives sur la santé des personnes vivant dans les communautés autochtones et dans d'autres communautés côtières, ou sur les économies locales se trouvant près des côtes et des voies navigables du Canada.

Ces résultats trouvent écho, quoiqu'un peu moins fortement, chez les Autochtones. Les répercussions perçues ne sont pas aussi fortes dans les communautés côtières. En ce qui concerne les trois principaux objectifs du programme, un peu plus d'un Canadien sur trois est convaincu que le Plan de protection des océans améliorera la sécurité maritime et les pratiques de navigation responsable, et qu'il protégera le milieu marin du Canada, tandis qu'un moins

grand nombre croit qu'il offrira de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières.

Cependant, la confiance est un peu plus basse chez les peuples autochtones du Canada (26 à 31 %), et est considérablement inférieure à celle observée en 2018. Le niveau de confiance de la population générale dans le système d'intervention en cas de déversement de pétrole est lui aussi modéré, un peu moins de quatre répondants sur dix indiquant se fier à la capacité du système de nettoyer un déversement de pétrole ou de réagir en temps opportun à un déversement. Seule une personne sur quatre croit que le système peut veiller à ce que les pollueurs industriels soient contraints de payer et que les collectivités touchées reçoivent une compensation.

Rôles dans l'amélioration de la sécurité maritime

Les résultats démontrent une forte préférence pour que les trois ordres de gouvernement jouent un rôle important dans l'amélioration de la sécurité maritime. Huit membres de la population générale sur dix croient que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important, alors que deux de ces répondants sur trois affirment que leur gouvernement provincial devrait le faire et la moitié aimerait que l'administration régionale joue un rôle important. Les répondants autochtones sont un peu moins favorables à ce que le gouvernement fédéral joue un rôle important et manifestent beaucoup plus d'intérêt pour que leur administration régionale le fasse (63 %).

Les perceptions de la population générale quant au rôle assumé jusqu'à présent sont toutefois plus faibles. Quatre membres de la population générale sur dix croient que le gouvernement fédéral a joué un rôle de premier plan. Moins d'une personne sur cinq a la même opinion à l'égard de son gouvernement provincial, alors que pour les administrations régionales, cette proportion est d'une personne sur sept. Chez les membres des peuples autochtones, les résultats sont inférieurs en ce qui a trait au rôle perçu du gouvernement du Canada (34 %), et légèrement supérieurs en ce qui concerne les gouvernements autochtones.

Sept membres de la population générale sur dix et trois répondants Autochtones sur quatre croient qu'il est important que les peuples autochtones et les communautés côtières travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral. La moitié de la population générale et 62 % des répondants autochtones estiment qu'il est important que les citoyens apportent leur contribution à ces décisions.

Un membre de la population générale sur quatre et un autochtone sur trois ont recherché de l'information sur la sécurité maritime, principalement sur l'Internet, sur le site Web de Transports Canada, sur un site Web du gouvernement du Canada ou dans les médias traditionnels. Une participation plus forte par le biais d'une séance de mobilisation fait l'objet de très peu de mentions (3 %) chez les membres de la population générale, bien qu'elle soit plus élevée (11 %) chez les Autochtones.

Huit répondants sur dix considèrent qu'il est important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime. Le suivi des conséquences d'incidents et le suivi de dossiers de nettoyage des déversements, tout comme la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sûre, sont considérés comme de bons indicateurs de ce rendement (88 à 90 % pour la population générale et les peuples autochtones). Deux membres de la population générale sur trois et huit Autochtones sur dix estiment également qu'il est important d'informer les Canadiens des activités qui sont offertes pour former les résidents des communautés autochtones et côtières.

Points saillants des constatations sur les entretiens avec des participants autochtones

Selon la plupart des informateurs clés, les océans et les voies navigables du Canada jouent depuis des générations un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, le transport, les loisirs et la prospérité économique des communautés. L'identité et la spiritualité de ces communautés sont intimement liées à l'océan, et les enseignements et histoires de la création sont reliés à l'eau, aux bras de mer et aux littoraux. La navigation maritime nuit à de nombreuses communautés. La plupart des informateurs clés notent une augmentation du trafic maritime et de l'érosion des littoraux, et ont de plus en plus de préoccupations par rapport à des questions de sécurité, à la capacité d'accéder aux plans d'eau et aux limites de la cueillette marine.

La plupart des informateurs clés croient que le gouvernement du Canada a le pouvoir requis pour élaborer des politiques, délivrer des permis et appliquer des règlements dans tous les territoires de compétence afin de protéger les océans et les voies navigables côtières. La plupart d'entre eux estiment que seul le gouvernement fédéral a la capacité de fournir des fonds pour augmenter le nombre d'initiatives scientifiques et d'activités susceptibles de contribuer à la résolution d'enjeux propres aux océans et aux littoraux. Cependant, ils croient également qu'il est important que les communautés autochtones et côtières puissent cerner les besoins et les priorités dans leurs régions, intégrer des connaissances traditionnelles à l'élaboration d'activités et de solutions, et jouer un rôle plus important dans la protection des côtes canadiennes. Ils appuient l'idée voulant que le gouvernement du Canada continue d'offrir

aux communautés autochtones des formations, du matériel et de l'expertise afin qu'elles puissent participer à la protection des côtes du Canada.

La plupart des informateurs clés décrivent le PPO comme un plan exhaustif et élargi qui fournit aux communautés le soutien et le matériel dont elles ont besoin. Plusieurs d'entre eux indiquent qu'à la lumière des objectifs globaux et des nombreuses initiatives du PPO, il est difficile d'avoir une compréhension approfondie du plan, de saisir les raisons pour lesquelles certaines initiatives ont été choisies ou constituent un plan coordonné. De nombreux informateurs clés affirment que, bien que les communautés autochtones aient été consultées et mobilisées dans le cadre du PPO, le gouvernement avait déjà pris des décisions concernant la sécurité maritime avant de procéder aux consultations.

Plusieurs d'entre eux estiment que le PPO est un outil efficace pour établir des partenariats significatifs. La plupart déclarent que, en faisant preuve de respect mutuel, des partenariats peuvent être créés entre le gouvernement du Canada et des communautés autochtones, mais que les points de vue des deux parties doivent avoir le même poids. Certains informateurs clés croient que la relation entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones s'est améliorée au cours de la dernière décennie et que les activités du PPO ont contribué à l'amélioration de cette relation au cours des dernières années par le biais de la mobilisation et des partenariats établis.

D. NOTE AUX LECTEURS

Les résultats détaillés de l'étude sont présentés dans les sections ci-dessous, tandis que les résultats globaux sont présentés dans la section principale de chacune des questions abordées, lesquelles sont normalement appuyées par un graphique ou par une présentation tabulaire. Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de la population générale et des répondants autochtones. Si aucune différence n'est soulignée dans le rapport, cela signifie que toute différence existante n'est pas statistiquement considérable¹ par rapport aux résultats globaux ou que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention. Lorsqu'il existe des différences significatives entre la population générale et les répondants autochtones, ainsi qu'entre les résidents des communautés côtières et non côtières, ces différences sont décrites dans le paragraphe principal ou dans le texte à puces. L'instrument de sondage programmé se trouve à l'annexe A.

¹ Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient importantes à une proportion de 95 pour cent.

E. VALEUR DU CONTRAT

La valeur du contrat du projet de sondage d'opinion publique est de 150 820,46 dollars (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

No de contrat avec TPSGC : T8053-190009/001/CY

Date du contrat : 6 janvier 2020

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à TC.PublicOpinion-OpinionPublique.TC@tc.gc.ca.

F. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique.

En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par : 
Susan Galley (Vice-présidente)

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

A. SOMMAIRE DES CONSTATATIONS – GRAND PUBLIC

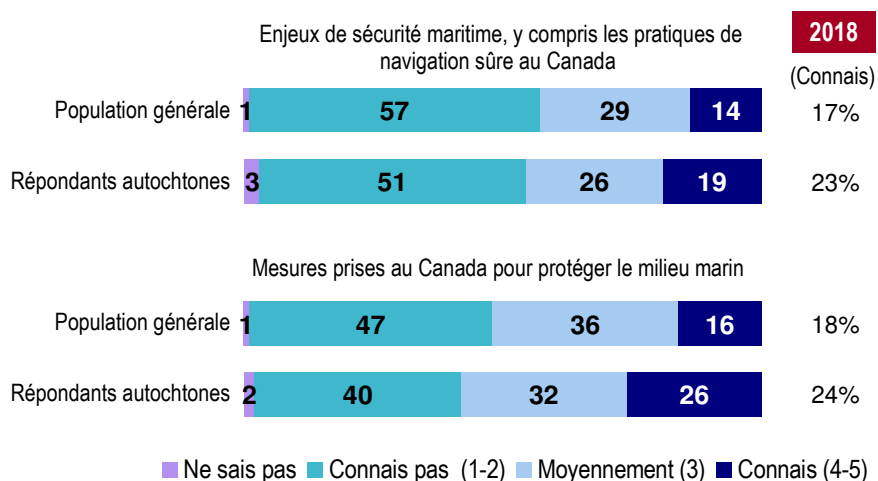
Perceptions par rapport à la sécurité maritime

La plupart des Canadiens s’y connaissent peu en sécurité maritime et en protection du milieu marin. Bien que 14 % de la population générale disent être au courant d’enjeux de sécurité maritime, y compris de pratiques de navigation sûre au Canada, 29 % d’entre eux ne les connaissent que moyennement et plus de la moitié (57 %) ne les connaissent pas du tout. De même, seuls 16 % des membres de la population générale disent être au courant des mesures prises au Canada pour protéger le milieu marin, tandis que 36 % n’en sont que moyennement informés et près de la moitié (47 %) ne sont pas du tout au fait des mesures prises. Dans les deux cas, les résultats sont semblables à ceux obtenus en 2018, alors que 17 à 18 % affirmaient connaître ces domaines.

Comme en 2018, le niveau de connaissance est un peu plus élevé chez les peuples autochtones du Canada. Un répondant sur cinq (19 %) connaît les enjeux de sécurité maritime, bien que 26 % ne les connaissent que moyennement et la moitié (51 %) ne les connaisse pas du tout. En ce qui concerne les mesures de protection du milieu marin, 26 % les connaissent, bien que 32 % ne les connaissent que moyennement, et 40 % ne les connaissent pas. Le niveau de connaissance des membres des peuples autochtones sur des sujets de sécurité maritime est légèrement inférieur à celui de 23 % enregistré en 2018, tandis que le niveau de connaissance des mesures prises pour protéger le milieu marin est semblable.

Comme en 2018, les résidents des communautés côtières sont généralement plus au courant de ces questions, 20 % indiquant qu’ils connaissent les enjeux de sécurité maritime et les mesures de protection du milieu marin, alors que cette proportion varie de 11 à 14 % chez les résidents d’autres collectivités du Canada. Le niveau de connaissance est également plus élevé chez les résidents de communautés côtières autochtones (33 % pour la sécurité maritime et 40 % pour les mesures de protection).

Graphique 1 : Connaissance des enjeux maritimes



Q1a-b : Comment définiriez-vous votre niveau de connaissance (p. ex., la mesure dans laquelle vous croyez posséder des connaissances) par rapport à chacun des sujets suivants?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

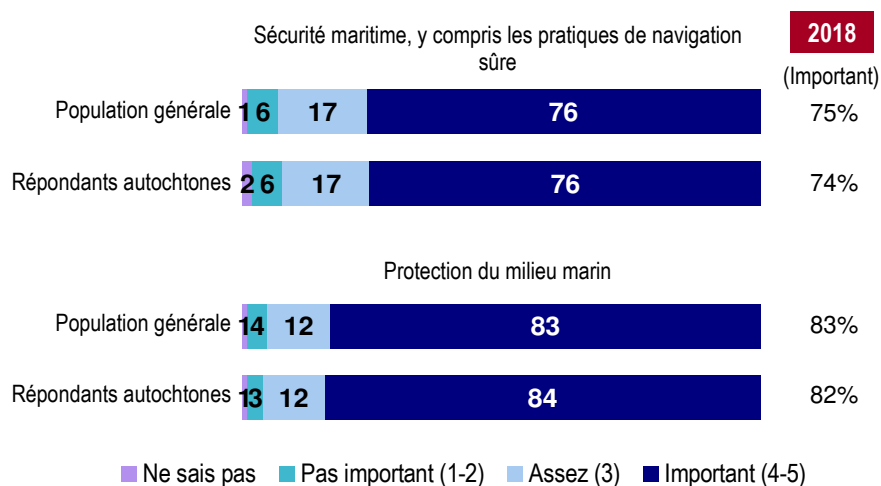
- En général, les résidents de la Colombie-Britannique et du Canada atlantique sont plus susceptibles que ceux des autres régions de dire qu'ils connaissent ces enjeux.
- Les Canadiens âgés de 45 ans et plus sont également plus susceptibles d'être au courant de ces deux enjeux, ce qui est également le cas pour les hommes par rapport aux femmes.
- Le niveau de connaissance est aussi plus élevé dans les régions rurales et éloignées que dans les centres urbains.
- Chez les peuples autochtones en particulier, la population inuite, constituée exclusivement de résidents côtiers, est généralement plus encline à connaître ces deux enjeux. Les autres groupes qui ont tendance à avoir un niveau de connaissance élevé en Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Atlantique, ainsi que dans les communautés rurales et éloignées ou encore chez les résidents plus âgés et les hommes trouvent un écho dans l'échantillon des répondants autochtones.

La plupart des Canadiens estiment que la sécurité maritime et la protection du milieu marin sont importantes. À l'instar de 2018, où la proportion était de 75 %, 76 % des membres de la population générale estiment que la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sûre, est importante. De plus, comme en 2018, 83 % des répondants croient que la protection du milieu marin est importante, tandis qu'une très faible proportion de Canadiens sont d'avis que ces questions ne sont pas importantes.

Aussi bien les membres des peuples autochtones que ceux de la population générale accordent de l'importance à ces enjeux, ce qui est en harmonie avec les résultats de 2018, 76 % des gens considèrent comme importante la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sûre, et 84 % ont cette opinion par rapport à la protection du milieu marin.

L'importance de ces enjeux est ressentie plus fortement dans les communautés côtières, 87 % indiquant que la protection du milieu marin est importante, comparativement à 82 % des résidents de communautés non côtières, et 80 % croyant que la sécurité maritime est importante, contre 74 % des résidents non côtiers. Aussi, chez les peuples autochtones des communautés côtières, 84 % des répondants considèrent la sécurité maritime comme importante comparativement à 73 % des membres des communautés non côtières, et 89 % estiment que la protection du milieu marin est aussi importante, alors que cette proportion est de 83 % dans les communautés non côtières.

Graphique 2 : Importance des enjeux maritimes



Q2a-b : Selon vous, à quel point les enjeux suivants sont-ils importants?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- Les membres de la population générale vivant en Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Atlantique sont plus susceptibles que les répondants des autres régions du pays de dire que chaque enjeu est important.
- Les Canadiens âgés de 55 ans et plus (81 %) sont plus enclins que les Canadiens plus jeunes à considérer la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation, comme importante. Bien que les hommes soient plus susceptibles de démontrer un niveau de connaissance plus

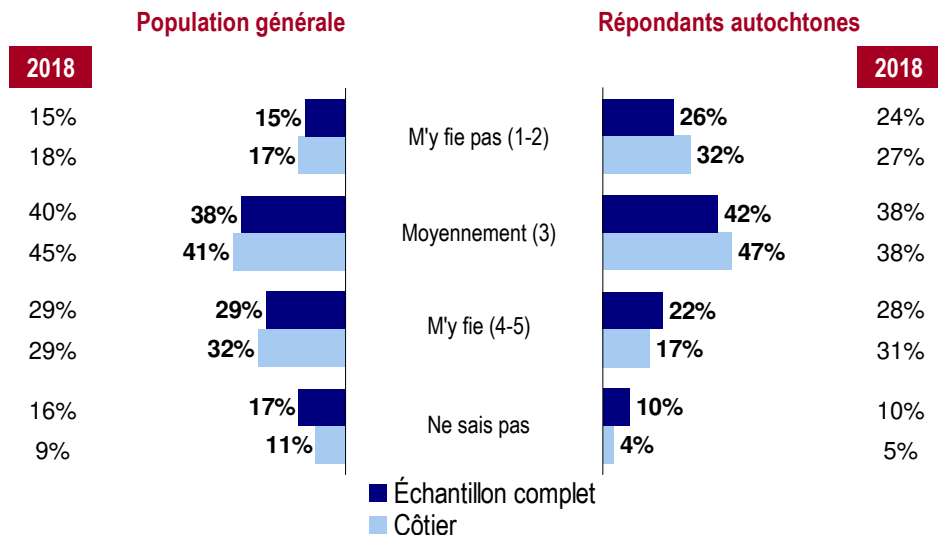
- élevé, les femmes ont plus tendance que les hommes à déclarer que les deux enjeux sont importants (81 à 88 %).
- Dans l'échantillon autochtone, les Inuits sont plus susceptibles que les autres peuples autochtones du Canada à juger que la sécurité maritime est un enjeu important. Les membres des peuples autochtones âgés de 55 à 64 ans sont plus susceptibles que les autres groupes d'âge de considérer ces deux enjeux comme importants. L'importance accordée à la protection du milieu marin augmente également avec le niveau de scolarité.
 - Dans les échantillons de la population générale et des Autochtones, la connaissance et l'importance perçue de ces enjeux sont dans une certaine mesure en harmonie. En effet, ceux dont le niveau de connaissance est le plus élevé sont aussi plus susceptibles de considérer les enjeux comme importants (ou vice versa).

Comme en 2018, 29 % de la population générale disent se fier au système de sécurité maritime du Canada, tandis que 38 % indiquent s'y fier moyennement et 15 % déclarent ne pas s'y fier.

La confiance dans le système de sécurité maritime du Canada est inférieure chez les Autochtones que chez les membres de la population générale, et est inférieure aux résultats obtenus en 2018, 22 % des personnes affirmant se fier au système de sécurité maritime du Canada (comparativement à 28 % en 2018) et 26 % déclarant ne pas s'y fier.

Le niveau de confiance est plus faible dans les communautés côtières que dans les autres régions du pays, 17 % des membres de la population générale affirmant s'y fier peu (une proportion semblable aux 18 % de 2018), alors que le manque de confiance est encore plus important chez les résidents autochtones des communautés côtières (32 % contre 24 % chez les peuples autochtones établis ailleurs). Il s'agit d'un écart plus considérable que ce qui a été observé en 2018 chez les membres des peuples autochtones, alors que 27 % des résidents côtiers avaient peu confiance, comparativement à 22 % des résidents établis ailleurs. Les résultats laissent entrevoir en 2020 un changement marginal entre les membres de la population générale, qui passent d'un niveau de confiance moyen (45 % en 2018 par rapport à 41 % en 2020) à un niveau de confiance élevé (29 % en 2018 comparativement à 32 % en 2020).

Graphique 3 : Confiance dans le système de sécurité maritime du Canada



Q39 : À quel point vous fiez-vous au système de sécurité maritime?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- Les résidents de la Colombie-Britannique qui sont des membres de la population générale se fient généralement moins que les autres résidents au système de sécurité maritime du Canada (27 % ne s’y fient pas).
- Les hommes sont plus enclins que les femmes à s’y fier.
- Les Inuits (31 %) sont plus susceptibles que les autres peuples autochtones à se fier au système de sécurité maritime du Canada. Les autres tendances parmi les communautés autochtones sont semblables à celles de la population générale. Notamment, ceux de la Colombie-Britannique disent avoir moins confiance (51 % ne s’y fient pas) que ceux des autres régions du pays, alors que les hommes ont plus confiance que les femmes (32 %). Aussi, les résidents autochtones des Prairies sont plus enclins à s’y fier (30 %). Toutefois, les résidents autochtones des régions rurales s’y fient moins (35 %) que ceux des centres urbains, tandis que ceux dont le revenu est inférieur (38 %) ont moins confiance que ceux dont le revenu est plus élevé.
- Dans les échantillons de la population générale et des Autochtones, comme pour le niveau de connaissance et l’importance perçue des enjeux, la confiance est également plus élevée parmi les personnes qui connaissent le mieux le système. En effet, les gens qui s’y connaissent davantage sont deux fois plus susceptibles d’exprimer leur confiance (46 % contre 23 % pour les membres de la population générale qui connaissent moins le système, avec une marge un peu plus grande dans l’échantillon des répondants autochtones). La différence dans le niveau de confiance n’est pas aussi grande en ce qui a trait à l’importance perçue.

Diverses sources façonnent l'opinion des membres de la population générale qui ne se fient pas au système de sécurité maritime du Canada. Les histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles (59 %) sont de loin la principale source, et celle-ci a considérablement augmenté par rapport à 2018, alors qu'elles n'étaient que de 46 %. L'observation de ce qui se passe dans leur communauté est la source qui arrive au deuxième rang (loin derrière, avec 26 %), bien qu'elle soit beaucoup plus souvent mentionnée par les personnes vivant dans les communautés côtières (44 %), et elle a également augmenté par rapport aux 21 % de 2018. Les médias sociaux sont la troisième source la plus importante (13 %) et sont en harmonie avec les résultats de 2018 (12 %). D'autres sources sont mentionnées par le biais de réponses libres (3 % ou moins).

Les membres des peuples autochtones mentionnent généralement les mêmes trois sources, s'appuyant davantage que la population générale sur ce qu'ils constatent dans leur propre communauté (33 %), ce qui constitue aussi une hausse par rapport aux 24 % de 2018. L'observation de ce qui se passe dans leur communauté est de loin la source la plus importante (50 %) parmi les résidents des communautés côtières (comparativement à seulement 25 % pour les communautés non côtières). À 19 %, les médias sociaux sont aussi plus souvent mentionnés par les membres des peuples autochtones que par les membres de la population générale, mais se maintiennent par rapport à 2018 (17 %).

En comparant les résultats des répondants qui ont répondu au sondage en ligne les résultats de ceux qui ont répondu au sondage par téléphone avec un enquêteur, il existe une plus grande propension à mentionner la plupart des sources pour les répondants en ligne. Cela est considéré comme une conséquence de la méthode utilisée, car les répondants en ligne voient la liste des options et peuvent sélectionner plusieurs sources de la liste.

Tableau 1 : Sources de préoccupation

Q40. Pouvez-vous nommer quoi que ce soit que vous avez vu ou entendu expliquant pourquoi vous vous sentez de cette manière?

	2020 Population générale	2018 Population générale	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n= répondants qui ont confiance (1-2) ou qui n'ont pas confiance (4-5) dans le système de sécurité maritime</i>	1 805	1 871	525	1 148
Histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles	59 %	46 %	54 %	42 %
Observation de ce que vous voyez dans votre communauté ou autour de vous	26 %	21 %	33 %	24 %
Opinions de gens dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube)	13 %	12 %	19 %	17 %
Intervention du gouvernement du Canada (inspire confiance, voit les mesures qui sont prises) (réponse ouverte spontanée)	3 %	4 %	--	--
Le gouvernement du Canada doit en faire plus, intervenir davantage, prendre des mesures de sécurité. Programme sous-financé (réponse ouverte spontanée)	3 %	4 %	--	--
Autre	5 %	1 %	8 %	2 %
Je ne sais pas/Pas de réponse	12 %	20 %	9 %	20 %

Seuls les éléments dont la proportion est de 2% ou plus sont montrés.

- Les membres de la population générale vivant en Colombie-Britannique (40 %) ou dans les provinces de l'Atlantique (33 %) ainsi que les résidents des communautés éloignées (38 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions de mentionner les observations dans leur communauté.
- Les résidents du Canada atlantique (20 %), tout comme les jeunes Canadiens (moins de 35 ans) (21 à 22 %), ont plus tendance à se soucier des opinions des gens dans les médias sociaux.
- Les Canadiens qui ont fait des études universitaires (63 %) et ceux qui ont un revenu plus élevé (80 000 \$ ou plus) (65 %) sont plus enclins à fonder leur opinion sur les histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles.

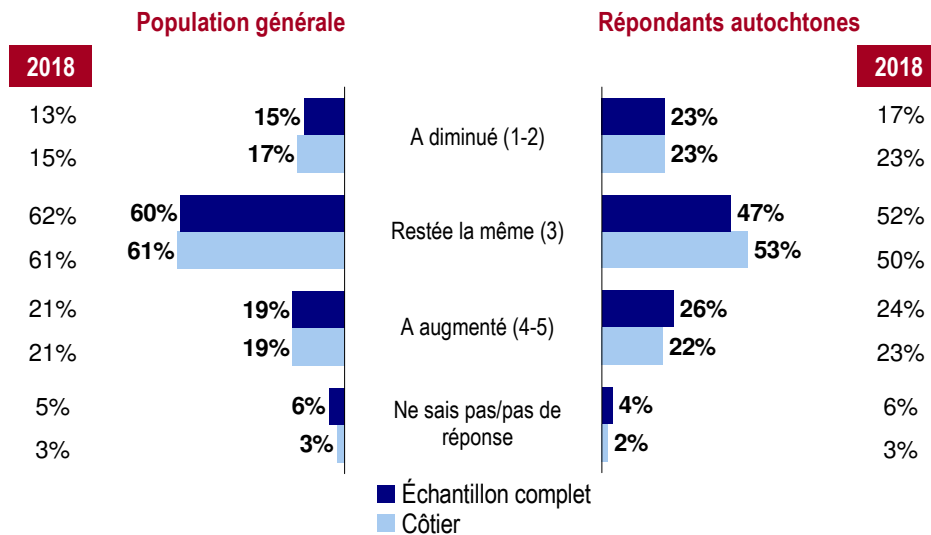
- Les membres des peuples autochtones vivant dans des centres urbains sont plus susceptibles que ceux des autres régions de fonder leur opinion sur les histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles (60 %), alors que ceux des régions rurales (24 %) ou éloignées (38 %) ont plus tendance à mentionner les opinions des gens dans les médias sociaux. Comme pour la population générale, les peuples autochtones des communautés côtières de la Colombie-Britannique et du Canada atlantique (48 % dans chacune) ont plus tendance à mentionner les observations dans leur communauté.

Comme en 2018, la plupart des Canadiens de la population générale (60 %) indiquent que leur niveau de confiance dans le système de sécurité maritime du Canada est demeuré stable au cours des cinq dernières années. Une personne sur cinq (19 %) croit qu'il a augmenté, mais il a également diminué pour 15 % des répondants.

Depuis 2018, la variation du niveau de confiance au cours des cinq dernières années est plus fréquente chez les répondants issus des peuples autochtones que chez les membres de la population générale (en hausse pour 26 % d'entre eux, en baisse pour 23 %), alors que la proportion indiquant qu'il est resté le même (47 %) est inférieure.

Les résultats des membres de la population générale et des Autochtones sont semblables entre les résidents des communautés côtières et non côtières, avec une légère augmentation du niveau de confiance des membres des peuples autochtones établis dans des communautés non côtières (28 %) par rapport à ceux des communautés côtières (22 %).

Graphique 4 : Changements dans la confiance



Q6 : Est-ce que votre confiance dans le système de sécurité maritime du Canada...?

Base : PG n=1805, répondants autochtones n=525, à l'exception de ceux pour qui la confiance est restée la même; 2018 : PG n=1871, répondants autochtones n=1148, à l'exception de ceux pour qui la confiance est restée la même.

- Les membres de la population générale vivant dans les provinces de l'Atlantique sont plus susceptibles que les résidents des autres régions d'affirmer que leur confiance a augmenté (33 %). Les résidents de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles que les autres d'avoir plus confiance (24 %) ou moins confiance (24 %).
- Les Canadiens âgés de 65 ans et plus sont plus susceptibles que les Canadiens plus jeunes de déclarer que leur niveau de confiance a augmenté (27 %).
- Parmi les membres des peuples autochtones, les résidents de la Colombie-Britannique (44 %) sont plus susceptibles de dire que leur confiance a diminué. La confiance est plus élevée chez les Autochtones âgés de moins de 35 ans (39 %), chez les hommes (31 %) et chez les membres des Premières Nations qui ne vivent pas dans une réserve que chez les autres sous-groupes.
- Comme le démontrent les résultats des échantillons de la population générale et des Autochtones, les gens qui tendent à mieux connaître le système de sécurité maritime et à y accorder de l'importance sont aussi plus enclins à s'y fier davantage que cinq ans auparavant. Encore une fois, l'écart est plus grand entre ceux qui le connaissent mieux et ceux qui le connaissent moins. Par exemple, 32 % des membres de la population générale qui le connaissent mieux affichent un niveau de confiance plus élevé, contre seulement 11 %

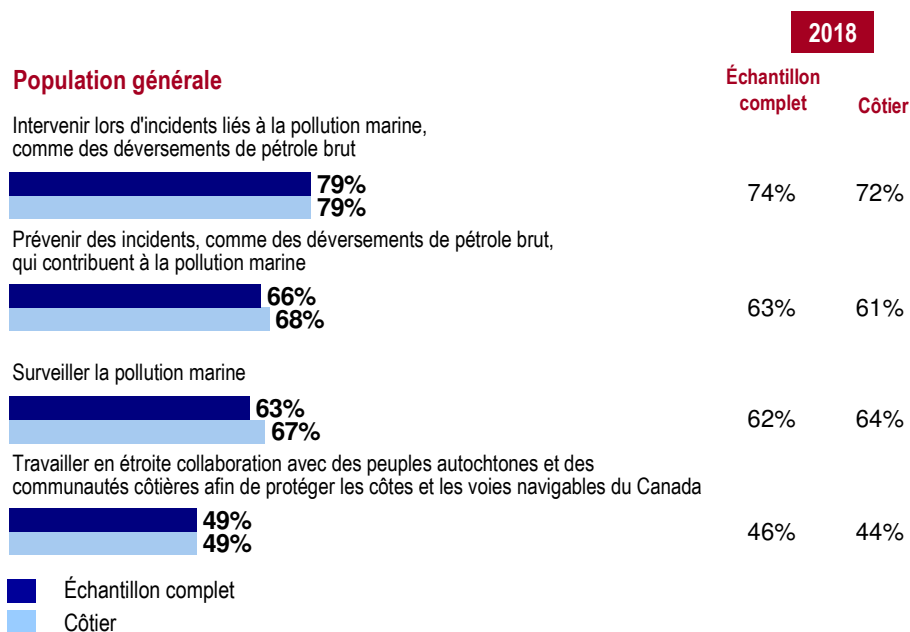
pour ceux qui ne le connaissent pas. Cet écart diminue à 43 % pour les Autochtones les mieux informés, comparativement à 21 % chez ceux qui ne le sont pas.

Les Canadiens de la population générale connaissent moyennement les programmes, les règlements et les activités mis en place par le gouvernement du Canada. Plus précisément, 79 % croient que le gouvernement a en place un programme pour intervenir en cas d'incidents, comme des déversements de pétrole, qui contribuent à la pollution marine. Cette proportion était de 74 % en 2018. Les deux tiers pensent qu'il existe un programme du gouvernement du Canada pour prévenir les incidents (66 %) ou pour surveiller la pollution marine (63 %), ce qui est en harmonie avec les résultats de 2018 (63 et 62 % respectivement). La moitié (49 %) croit que le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada, ce qui s'apparente aux 46 % de 2018.

Comme en 2018, beaucoup moins de membres des peuples autochtones sont d'avis que de tels plans sont en place. Les deux tiers (66 %) croient que le gouvernement a en place un plan pour intervenir lors d'incidents, comme des déversements de pétrole. Environ la moitié pense qu'il existe un programme pour prévenir les incidents (56 %), une augmentation par rapport aux 50 % de 2018, ou pour surveiller la pollution marine (51 %). Quatre personnes sur dix (43 %) sont d'avis que le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada, ce qui est semblable aux résultats obtenus en 2018 (40 %).

Les résultats sont semblables chez les résidents des communautés côtières et non côtières, bien que les membres de la population générale vivant dans les communautés côtières soient plus susceptibles de croire qu'il existe des programmes qui surveillent la pollution marine (67 % contre 62 % dans les communautés non côtières). Comparativement à 2018, les membres de la population générale des communautés côtières sont actuellement un peu plus susceptibles de déclarer que le gouvernement prend des mesures pour intervenir lors d'incidents (79 % contre 72 % en 2018) et pour prévenir de tels incidents (68 % contre 61 % en 2018). Les membres des peuples autochtones vivant dans des communautés côtières croient dans une moindre mesure qu'il existe un plan de prévention des incidents (25 % affirment qu'il n'y en a pas un contre 17 % dans les communautés non côtières).

Graphique 5a : Connaissance des activités gouvernementales

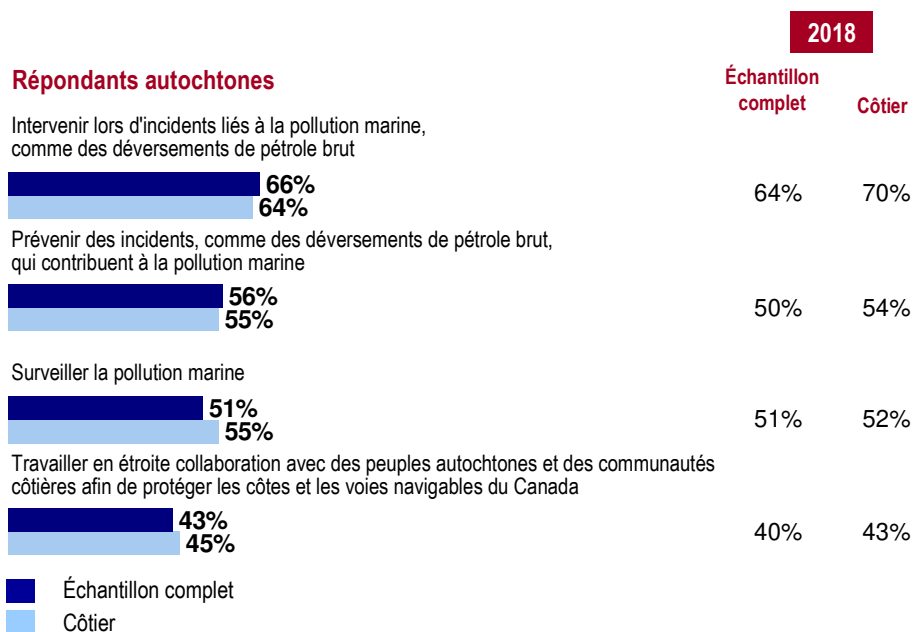


% OUI seulement

Q4a-d : Selon ce que vous savez, le gouvernement du Canada a-t-il des programmes, règlements ou activités en place pour...?

Base : PG n=2 141, 2018 : PG n=2 168

Graphique 5b : Connaissance des activités gouvernementales



% OUI seulement

Q4a-d : Selon ce que vous savez, le gouvernement du Canada a-t-il des programmes, règlements ou activités en place pour...?

Base : Répondants autochtones n=561; 2018 Répondants autochtones n=1 239

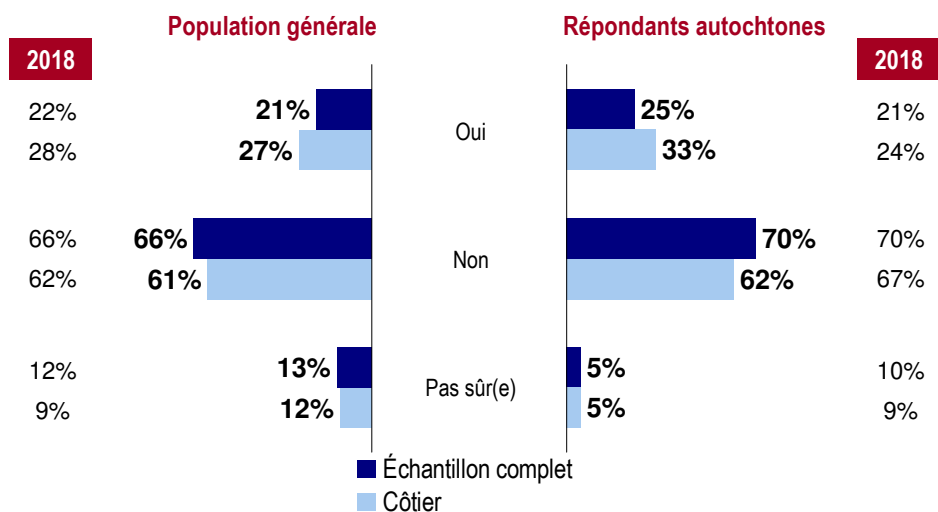
- Les membres de la population générale qui vivent en Alberta sont plus enclins à indiquer qu'il existe des programmes dans les quatre catégories, alors que les résidents de la Colombie-Britannique ont moins tendance à le faire. Ceux du Canada atlantique sont plus susceptibles de dire qu'il existe un plan pour intervenir lors d'incidents et que le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones.
- Les hommes, tout comme les gens dont le revenu du ménage ou le niveau de scolarité est plus élevé, ont plus tendance à estimer que le gouvernement a des programmes dans les quatre catégories.
- Les Inuits, les membres des Premières Nations vivant dans une réserve ainsi que les Autochtones vivant dans des régions éloignées sont plus enclins que les autres peuples autochtones à affirmer qu'il existe des programmes dans les quatre catégories.
- Naturellement, ceux dont le niveau de connaissance est le plus élevé sont les plus susceptibles de connaître des activités précises du gouvernement du Canada. Ces personnes sont également celles qui se fient le plus au système maritime du Canada. De même, les gens qui connaissent le mieux des mesures précises que prend le gouvernement sont ceux qui affichent le taux de confiance le plus élevé, avec un écart de 15 à 25 points entre les répondants affirmant connaître des mesures précises que prend le gouvernement qui s'y fient le plus et ceux qui s'y fient le moins.

Connaissance du Plan de protection des océans

Comme en 2018, assez peu de Canadiens ont entendu parler du Plan de protection des océans, cette proportion ayant peu augmenté depuis la dernière version du sondage. Une personne sur cinq (21 %) a entendu parler du plan, 13 % n'en sont pas sûrs et 66 % n'en ont pas entendu parler. Les résultats obtenus auprès des membres des peuples autochtones du Canada sont relativement semblables à ceux des membres de la population générale et aux résultats de 2018, 25 % ayant entendu parler du plan en 2020 contre 21 % en 2018.

Les personnes vivant dans des communautés côtières sont plus susceptibles d'avoir entendu parler du Plan de protection des océans que celles vivant ailleurs (27 % contre 19 % pour la population générale, et 33 % contre 22 % pour les peuples autochtones).

Graphique 6 : Connaissance du Plan de protection des océans



Q8 : Avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit sur le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- Les membres de la population générale vivant dans les provinces du Canada atlantique (30 %), de la Colombie-Britannique (34 %) et des territoires (36 %), tout comme les résidents des régions rurales et éloignées (24 à 27 %), sont plus susceptibles que ceux des autres régions d'avoir entendu parler du Plan de protection des océans.
- Les Canadiens âgés de 65 ans ou plus (27 %) sont plus susceptibles d'avoir entendu parler du plan que les répondants plus jeunes.

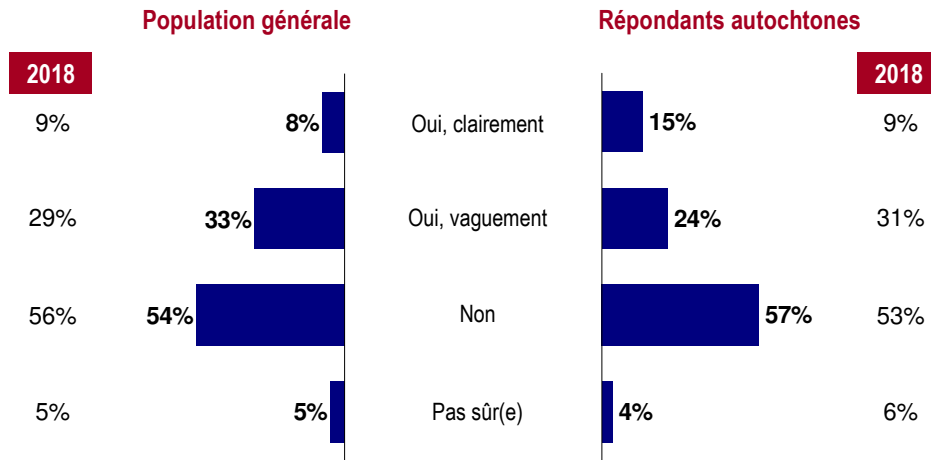
- Les peuples autochtones de la Colombie-Britannique (41 %) sont plus susceptibles d'avoir entendu parler du Plan de protection des océans que ceux des autres régions.

À la suite de la lecture d'une description du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada, quatre membres de la population générale sur dix disent se rappeler vaguement (33 %) ou clairement (8 %) le Plan de protection des océans, une proportion semblable aux résultats de 2018. Parmi ceux qui indiquent connaître le plan (c'est-à-dire sans rappel), 89 % confirment le connaître à la suite de la description, bien que deux personnes sur trois déclarent se rappeler vaguement avoir lu quelque chose sur le plan ou en avoir entendu parler. Parmi ceux qui ne se rappellent pas avoir entendu parler du Plan de protection des océans, 21 % déclarent le connaître à la suite de la description, bien que peu d'entre eux affirment s'en souvenir clairement (1 %).

Quatre membres des peuples autochtones sur dix se rappellent vaguement (24 %) ou clairement (15 %) le plan, ce qui est en harmonie avec les résultats de 2018, bien que ceux qui s'en souviennent clairement soient plus nombreux en 2020. Encore une fois, ceux qui disent initialement se souvenir du plan sans la description présentent un taux de rappel très élevé (84 %), quoiqu'un peu plus de la moitié d'entre eux se rappelle vaguement avoir lu quelque chose sur le plan ou en avoir entendu parler. Une personne sur cinq qui ne se souvient pas du plan affirme se rappeler avoir lu ou entendu quelque chose à ce sujet après la description, mais une faible proportion s'en souvient clairement (5 %).

Les personnes vivant dans des communautés côtières (14 % des membres de la population générale et 20 % des Autochtones) sont plus susceptibles que leurs homologues ne vivant pas dans une communauté côtière (7 et 13 % respectivement) de se rappeler clairement avoir entendu parler du Plan de protection des océans.

Graphique 7 : Connaissance assistée



Q9 : Comme vous le savez peut-être, le gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans en novembre 2016. Il comprend un investissement de 1,5 milliard de dollars visant à mieux protéger les côtes et voies navigables du Canada et d'en améliorer la sécurité maritime. Vous rappelez-vous avoir lu ou entendu quoi que ce soit sur cette initiative?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- Après avoir entendu une description détaillée, les résidents de la Colombie-Britannique et des territoires sont plus susceptibles que ceux des autres régions de se rappeler clairement (20 %) le plan. Les résidents de l'Ontario ont moins tendance à se le rappeler (59 %).
- Parmi les peuples autochtones, ce sont les résidents de l'Ontario et des territoires qui sont les moins susceptibles de se rappeler le plan (69 et 68 % respectivement) comparativement aux autres régions du pays.

Plus de la moitié (52 %) des membres de la population générale qui ont entendu parler du Plan de protection des océans l'ont appris à la télévision (une légère diminution par rapport aux 56 % de 2018). Près du tiers des répondants se souviennent d'avoir entendu parler du plan dans les journaux (34 %; une augmentation comparativement aux 28 % de 2018), alors qu'une proportion légèrement inférieure mentionne l'Internet (29 %) et la radio (28 %). Les autres sources comprennent les médias sociaux (18 %) et le bouche-à-oreille (14 %). Le site Web de Transports Canada ou du gouvernement fédéral (8 %), les journaux communautaires (6 %) et les magazines (5 %) sont mentionnés à une fréquence beaucoup plus faible. En comparant les résultats des participants qui ont répondu au sondage en ligne ou au téléphone, on constate une plus grande propension des répondants en ligne à mentionner la plupart des sources. Cela est considéré comme une conséquence de la méthode utilisée, car les répondants en ligne voient la liste des options et peuvent sélectionner plusieurs sources de la liste.

Les membres des peuples autochtones qui ont entendu parler du PPO sont légèrement moins susceptibles d'en avoir entendu parler à la télévision (45 %), ce qui représente également une légère baisse par rapport aux 50 % enregistrés en 2018. C'est également le cas pour les quotidiens (21 % contre 34 % chez les membres de la population générale). Toutefois, ils ont plus tendance que la population générale à avoir entendu parler du PPO dans les médias sociaux (24 %). Ces résultats sont semblables à ceux obtenus en 2018.

Les membres de la population générale vivant dans les communautés côtières sont plus susceptibles que les résidents vivant ailleurs d'avoir appris l'existence du PPO par le biais de journaux ou à la radio.

Tableau 2 : Sources de connaissance du Plan de protection des océans

Q10. Où vous rappelez-vous avoir entendu parler du Plan de protection des océans du Canada?

	2020 Population générale	2018 Population générale	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n= répondants qui se rappellent avoir entendu parler du PPO</i>	931	889	241	500
À la télévision	52 %	56 %	45 %	50 %
Dans un journal	34 %	28 %	21 %	18 %
Sur Internet (mention générale)	29 %	24 %	32 %	23 %
À la radio	28 %	22 %	24 %	15 %
Dans les médias sociaux	18 %	15 %	24 %	20 %
Par le bouche-à-oreille (amis, familles, connaissance)	14 %	11 %	18 %	12 %
Sur le site Web de Transports Canada ou du gouvernement du Canada	8 %	6 %	13 %	3 %
Dans un journal de quartier ou communautaire en ligne (c.-à-d. autres que les quotidiens)	6 %	5 %	9 %	6 %
Les magazines	5 %	4 %	8 %	4 %
Au travail ou à l'école	3 %		9 %	
Dans du courrier du gouvernement du Canada	2 %	2 %	2 %	2 %
Autre	6 %	3 %	10 %	4 %
Je ne me rappelle pas	4 %	3 %	1 %	4 %

Seuls les éléments dont la proportion est de 2% ou plus sont montrés.

- Les membres de la population générale vivant dans les provinces de l'Atlantique sont plus enclins que les résidents des autres régions à avoir entendu parler du plan par le bouche-à-oreille (20 %). Les résidents de la Colombie-Britannique (13 %) et des territoires (14 %) ont plus tendance à apprendre son existence par l'entremise de journaux communautaires ou de quartier. Les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan sont plus susceptibles de mentionner la télévision (75 %).
- Les hommes (57 %), tout comme les Canadiens âgés (65 ans et plus) (67 %) et les résidents des régions éloignées (69 %), sont plus susceptibles que les autres Canadiens d'avoir entendu parler du plan à la télévision. Les Canadiens plus jeunes sont plus susceptibles que leurs homologues plus âgés d'apprendre l'existence du PPO par le bouche-à-oreille (30 %) ou encore au travail ou à l'école (20 %), alors que les personnes âgées de 25 à 34 ans sont plus enclines à l'apprendre par Internet (47 %), dans les médias sociaux (33 %) ou sur le site Web de Transports Canada (13 %).
- Les Métis sont plus susceptibles que les autres peuples autochtones d'avoir entendu parler du plan dans un journal (32 %).

Près de la moitié des Canadiens de la population générale qui connaissent l'existence du Plan de protection des océans se rappellent avoir entendu que le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et pour intervenir (47 %, une augmentation par rapport aux 40 % de 2018), que le gouvernement met à jour les règlements et le régime législatif afin de protéger les gens, les navires et l'environnement (48 %, une hausse notable par rapport aux 33 % de 2018) ou que le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers (41 %, par rapport à 31 % en 2018). Le tiers se souvient que le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d'aborder le trafic maritime (33 %, contre 24 % en 2018) ou qu'il travaille étroitement avec des peuples autochtones et des communautés côtières pour protéger les littoraux du Canada (34 %, contre 22 % en 2018). En 2018, près de deux personnes sur dix (19 %) ne se souvenaient pas précisément de ce qu'elles avaient entendu au sujet du PPO. Cette proportion est passée à 12 % en 2020.

La première mention chez les membres des peuples autochtones est aussi le fait que le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et pour intervenir (51 %). Les répondants autochtones se rappellent également que le gouvernement du Canada met à jour des règlements et le régime législatif afin de protéger les gens, les navires et l'environnement (50 %; une augmentation par rapport aux 23 % de 2018), que le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers (38 %, comparativement à 30 % en 2018) et que le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d'aborder le trafic maritime (32 %, comparativement à 15 %). Beaucoup plus de répondants autochtones se souviennent dans l'édition 2020 du sondage avoir entendu que le

gouvernement travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes du Canada (42 %, contre 22 % en 2018).

Les résidents autochtones des communautés côtières sont plus susceptibles que les autres peuples autochtones du Canada de se rappeler que le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers (54 % contre 30 % dans les communautés non côtières).

Les résultats des gens qui ont répondu au sondage en ligne et de ceux qui y ont répondu au téléphone sont différents puisque les répondants en ligne ont une plus grande propension à mentionner la plupart des réponses. Cela est considéré comme une conséquence de la méthode utilisée, car les répondants en ligne voient la liste des options et sont plus en mesure de sélectionner plusieurs sources dans la liste.

Tableau 3 : Rappel du message sur le Plan de protection des océans

Q11. Que vous rappelez-vous avoir entendu sur le Plan?

	2020 Population générale	2018 Population générale	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n= répondants qui se rappellent avoir entendu parler du PPO</i>	931	889	241	500
Le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et intervenir	47 %	40 %	51 %	37 %
Le gouvernement met à jour les règlements et le régime législatif afin de protéger les gens, les navires et l'environnement	48 %	33 %	50 %	23 %
Le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers	41 %	31 %	38 %	30 %
Le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d'aborder le trafic maritime	33 %	24 %	32 %	15 %
Le gouvernement travaille étroitement avec des peuples autochtones et des communautés côtières pour protéger les littoraux du Canada	34 %	22 %	42 %	22 %
Divers sentiments négatifs au sujet du plan (p. ex., gaspillage d'argent, il ne fonctionnera pas)	5 %	--	6 %	--
Autre	3 %	1 %	7 %	2 %
Je ne sais pas/Pas de réponse	13 %	19 %	5 %	23 %

Seuls les éléments dont la proportion est de 2% ou plus sont montrés.

- Les membres de la population générale vivant au Québec (48 %) ou en Ontario (46 %) sont plus susceptibles d'avoir entendu que le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers. Les résidents de la Colombie-Britannique (12 %) ou des territoires (15 %) ont plus tendance à mentionner des aspects négatifs précis au sujet du plan, comme le fait qu'il ne sera pas efficace ou que c'est du gaspillage d'argent, ou à afficher de la méfiance en général.
- Les résidents des régions éloignées sont plus enclins à dire qu'ils ont entendu dire que le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la

- pollution marine et pour intervenir (63 %) ou qu'il travaille étroitement avec des peuples autochtones et des communautés côtières pour protéger les littoraux du Canada (52 %).
- Parmi les peuples autochtones, les répondants des Premières Nations (65 %) qui ne vivent pas dans une réserve sont plus susceptibles d'avoir entendu que le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et pour intervenir.

Importance du Plan de protection des océans

Les répondants ont examiné l'importance de huit priorités liées au Plan de protection des océans. Le renforcement du principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements qui endommagent les milieux marins (88 %) demeure au sommet de la liste pour la population générale, comme en 2018, alors que cette proportion était de 85 %. Plus de quatre personnes sur cinq estiment que la capacité à réagir mieux, plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime (85 %), la protection et la restauration des écosystèmes côtiers (85 %) ou la protection des espèces de baleines du Canada en voie de disparition (84 %) figurent parmi les principales priorités du plan.

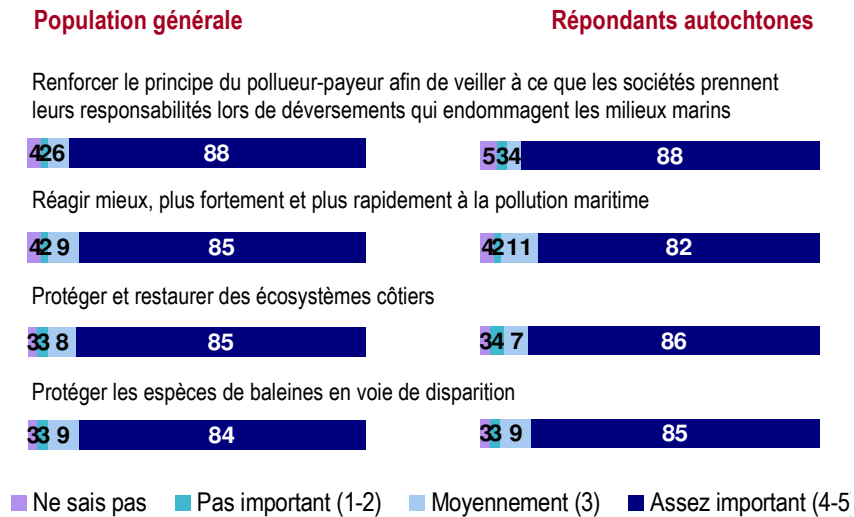
Les investissements dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime sont importants pour quatre membres de la population générale sur cinq (79 %), tandis que 75 % affirment qu'il est important de renforcer la sécurité maritime dans l'Arctique. Un peu moins de deux personnes sur trois (62 %) reconnaissent l'importance d'attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime. Un peu moins de la moitié des répondants (46 %) croient qu'il est important d'enlever les navires abandonnés et les épaves.

À l'instar des membres de la population générale, les répondants autochtones considèrent comme important le fait de renforcer le principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements qui endommagent les milieux marins (88 %), mais la proportion de membres des peuples autochtones du Canada qui choisissent cette réponse est plus élevée qu'en 2018 (81 %). Aussi, ces répondants sont relativement plus susceptibles que ceux de la population générale d'accorder beaucoup d'importance aux priorités visant à améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique (81 %), à attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime (74 %) et à enlever les navires abandonnés et les épaves (56 %).

Les membres de la population générale vivant dans les communautés côtières sont plus susceptibles que ceux vivant ailleurs de considérer comme importants l'amélioration de la sécurité maritime, la protection et la restauration des écosystèmes côtiers, l'enlèvement des

navires abandonnés et des épaves ainsi que le renforcement du principe du pollueur-payeur. Les résidents autochtones des communautés côtières sont plus susceptibles que ceux des autres communautés de juger qu'il est important d'attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime, et d'enlever les navires abandonnés et les épaves.

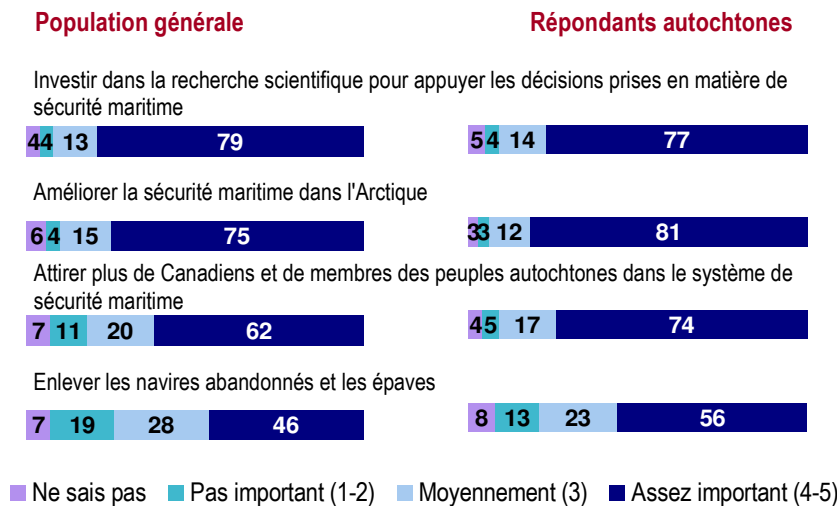
Graphique 8a : Importance d'aspects du Plan de protection des océans



Q15a-j : À quel point les aspects suivants du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada sont-ils importants?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561

Graphique 8b : Importance d'aspects du Plan de protection des océans



Q15a-j : À quel point les aspects suivants du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada sont-ils importants?

Base : PG n=2 141, Répondants autochtones n=561

- Les Canadiens plus âgés sont plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes de croire que la plupart des priorités sont importantes, à l'exception du renforcement principe du pollueur-payeur et de la protection des baleines, où l'importance perçue ne varie pas en fonction de l'âge.
- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'estimer que chaque priorité est importante.
- Les personnes nées à l'extérieur du Canada (75 %) ont plus tendance à dire qu'il est important d'attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime.
- Les répondants qui ont un revenu plus faible affirment qu'il est important d'attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime.
- Les résidents du Québec sont plus susceptibles de dire qu'il est important de réagir mieux, plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime (89 %), ou de protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers (90 %).
- Les résidents de l'Ontario (86 %) sont plus susceptibles de dire qu'il est important de protéger les espèces de baleines du Canada qui sont en voie de disparition, tandis que ceux de la Colombie-Britannique (80 %) et de l'Alberta (74 %) sont les moins susceptibles de faire la même affirmation.
- Les résidents de la Colombie-Britannique (63 %), du Canada atlantique (59 %) et du Québec sont plus enclins à dire qu'il est important d'enlever les navires abandonnés et les épaves.

Cela est également le cas pour les gens qui ont un revenu plus bas (moins de 40 000 \$) (56 %) et ceux qui sont nés à l'extérieur du Canada (55 %).

- Parmi les peuples autochtones, les Inuits (74 %) sont moins susceptibles de dire qu'il est important de protéger les espèces de baleines du Canada qui sont en voie de disparition. Toutefois, contrairement aux membres de la population générale, les résidents de la Colombie-Britannique (96 %) considèrent cela comme plus important.
- Les Inuits ont aussi moins tendance que les autres peuples autochtones à dire qu'il est important de renforcer le principe du pollueur-payeur.
- Les membres des peuples autochtones qui ont fait des études universitaires (85 %) sont plus susceptibles que ceux dont le niveau de scolarité est plus bas de dire qu'il est important d'investir dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime.

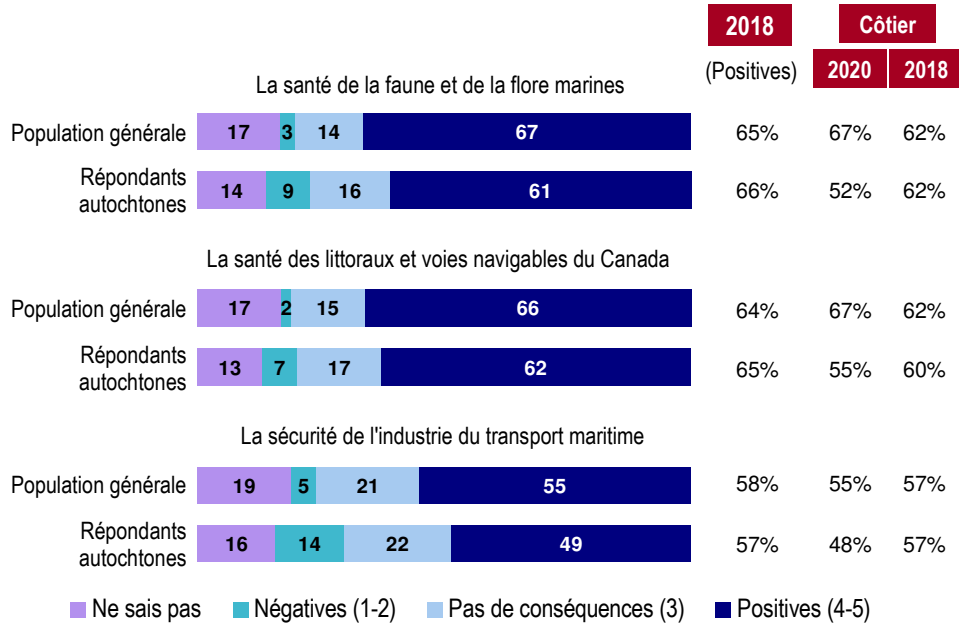
Répercussions du Plan de protection des océans

Tout comme en 2018, les deux tiers des membres de la population générale croient que le Plan de protection des océans aura des répercussions positives sur la santé de la faune et de la flore marines (67 %) ainsi que sur la santé des littoraux et des voies navigables du Canada (66 %). Plus de la moitié (55 %) estiment que le plan aura une incidence positive sur la sécurité de l'industrie du transport maritime. Environ la moitié pense qu'il y aura des répercussions positives sur la santé des gens vivant dans des communautés autochtones et côtières (52 %) ou sur les économies locales se trouvant près de littoraux et de voies navigables du Canada (48 %). En règle générale, ces résultats sont semblables à ceux obtenus en 2018.

Les peuples autochtones estiment également que le Plan de protection des océans aura des répercussions positives sur la santé de la faune et de la flore marines (61 %, moins que les 66 % obtenus en 2018) ou sur la santé des littoraux et des voies navigables du Canada (62 %). Un moins grand nombre croit que le plan aura une incidence sur la sécurité de l'industrie du transport maritime (49 %, contre 57 % en 2018). Plus de la moitié (54 %) estime toujours que le Plan de protection des océans aura une incidence positive sur la santé des gens vivant dans des communautés autochtones et côtières. Une plus faible proportion de ces répondants pense également que le plan aura des répercussions positives sur les économies locales se trouvant près de littoraux et de voies navigables du Canada (43 %, une baisse par rapport aux 51 % enregistrés en 2018).

Les membres de la population générale vivant à l'extérieur des zones côtières ne sont pas plus susceptibles de croire que le Plan de protection des océans aura des répercussions positives sur chacun des éléments proposés. Cependant, parmi les résidents autochtones des communautés côtières, il y a une légère baisse par rapport aux répercussions négatives du PPO (14 à 16 %) comparativement aux résidents autochtones des zones non côtières.

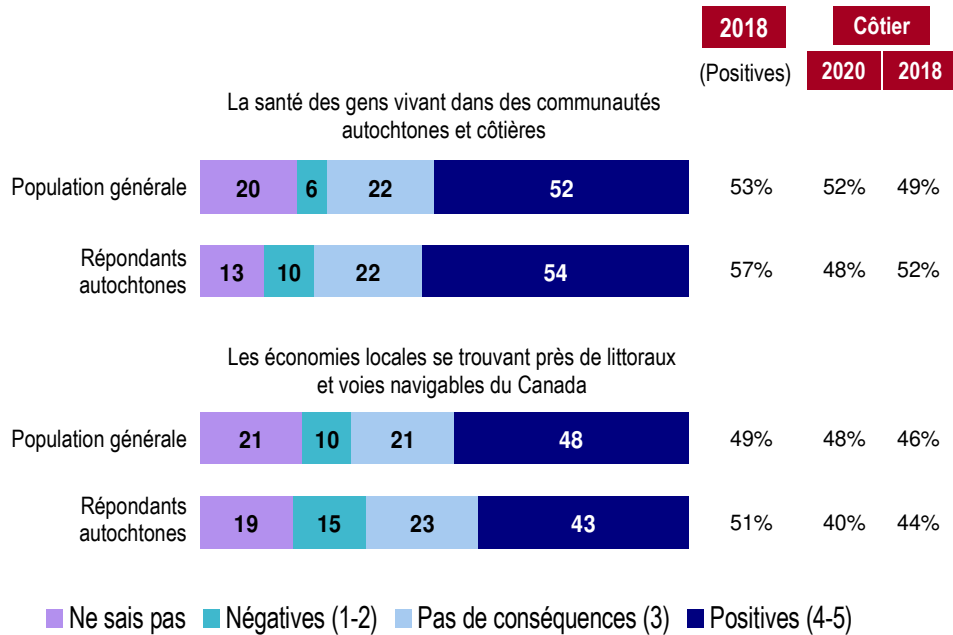
Graphique 9a : Répercussions du Plan de protection des océans



Q16a-e : Quel type de conséquences croyez-vous que le Plan de protection des océans aura sur les aspects suivants?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

Graphique 9b : Répercussions du Plan de protection des océans



Q16a-e : Quel type de conséquences croyez-vous que le Plan de protection des océans aura sur les aspects suivants?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- Les membres de la population générale vivant au Québec ont plus tendance que ceux des autres régions du pays à dire que le Plan de protection des océans aura des répercussions positives sur la santé des littoraux et des voies navigables du Canada (73 %), sur la santé de la faune et de la flore marines (75 %), sur la santé des gens vivant dans des communautés autochtones et côtières (61 %) et sur la sécurité de l'industrie du transport maritime (61 %). Les résidents de l'Alberta sont les moins susceptibles de déclarer que le plan aura une incidence positive sur les économies locales (38 %).
- Les femmes et les Canadiens plus âgés (65 ans et plus) sont plus susceptibles que les hommes et les Canadiens plus jeunes de croire que le PPO aura des répercussions positives dans les cinq catégories mentionnées. Les personnes âgées de moins de 25 ans sont aussi plus susceptibles que les 25 à 64 ans d'affirmer que le plan aura une incidence sur la santé des littoraux et des voies navigables du Canada (75 %) ainsi que sur la santé de la faune et de la flore marines (78 %).
- Les membres des Premières Nations qui ne vivent pas dans une réserve (51 %) sont plus susceptibles d'être d'avis que le plan aura une incidence sur les économies locales.
- Bien qu'il n'y ait pas de différence considérable entre les personnes qui connaissent l'importance perçue et ceux qui ne la connaissent pas, naturellement, celles qui se fient davantage au système de sécurité maritime sont plus susceptibles de considérer comme

positives les répercussions dans un éventail de domaines. Cependant, les répondants qui croient que la sécurité maritime est importante ont beaucoup plus tendance à juger les répercussions dans tous les domaines comme positives. Ces tendances se reflètent dans les échantillons de la population générale et des Autochtones.

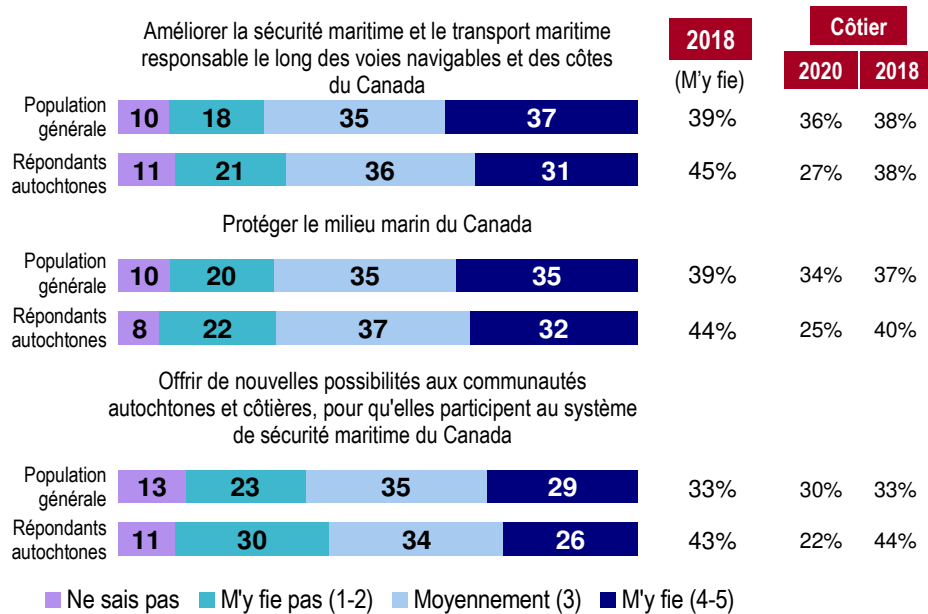
Confiance dans le Plan de protection des océans

Les résultats indiquent que les Canadiens se fient moyennement au Plan de protection des océans. Parmi les membres de la population générale, 37 % affirment être convaincus que le Plan de protection des océans améliorera la sécurité maritime et le transport maritime responsable le long des voies navigables et des côtes du Canada. La même proportion (35 %) croit que le programme protégera le milieu marin du Canada. Trois personnes sur dix (29 %) croient que le programme offrira de nouvelles possibilités aux communautés autochtones. Cependant, entre 18 et 23 % des répondants disent ne pas être convaincus de l'efficacité du programme dans ces domaines. Les résultats sont semblables, voire légèrement inférieurs, à ceux obtenus en 2018.

Comparativement au grand public, les peuples autochtones du Canada se fient un peu moins au Plan de protection des océans. Un Autochtone sur trois est d'avis que le programme améliorera la sécurité maritime (31 %) et la protection du milieu marin du Canada (32 %). Toutefois, ces résultats sont considérablement inférieurs aux résultats obtenus chez les membres des peuples autochtones du Canada en 2018 dans ces deux domaines (45 et 44 % respectivement). Comme pour la population générale, la confiance des peuples autochtones est la plus faible quant au potentiel d'offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones (26 %). Il s'agit d'une baisse de 17 points par rapport à 2018, alors que cette proportion était de 43 %.

Dans chacun des trois domaines abordés, le niveau de confiance est plus faible chez les résidents autochtones des communautés côtières que chez ceux vivant ailleurs. En fait, 33 % des résidents autochtones des communautés côtières disent ne pas se fier au Plan de protection des océans quant à sa capacité d'offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières pour qu'elles participent au système de sécurité maritime du Canada..

Graphique 10 : Confiance dans le Plan de protection des océans



Q29a-c : Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Plan de protection des océans pour...?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- Comparativement aux autres régions du Canada, les résidents du Québec croient davantage que le Plan de protection des océans peut améliorer la sécurité maritime (44 %) et protéger le milieu marin du Canada (35 %). Les résidents de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont systématiquement moins confiance que les autres résidents du pays dans le PPO (31 et 27 % ne croient pas qu'il améliore la sécurité maritime; 37 et 28 % ne croient pas qu'il protège le milieu marin du Canada; et 30 et 28 % ne croient pas qu'il offre des possibilités aux communautés autochtones et côtières de participer au système de sécurité maritime du Canada).
- Les résidents des collectivités éloignées démontrent constamment une plus grande confiance dans le Plan de protection des océans que ceux qui se trouvent dans les centres urbains ou les zones rurales en ce qui a trait à l'amélioration de la sécurité maritime et du transport maritime responsable (52 %) ainsi qu'à la protection du milieu marin du Canada (46 %).
- Les jeunes (c.-à-d. ceux âgés de moins de 25 ans) et les personnes âgées (c.-à-d. celles de 65 ans et plus) présentent constamment un niveau de confiance supérieur à la moyenne.
- Parmi les peuples autochtones, les Inuits sont plus susceptibles que leurs homologues de croire que le Plan de protection des océans améliore la sécurité maritime (45 %) et offre de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières (43 %). Les membres des

- Premières Nations vivant dans une réserve affichent également une plus grande confiance quant à la capacité du plan d'améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable (39 %) que les autres Premières Nations (31 %) et les Métis (27 %).
- À l'échelle régionale, les Autochtones vivant au Québec se fient davantage au plan dans ces trois domaines. Cela est aussi le cas pour les résidents des territoires en ce qui concerne la sécurité maritime et le transport maritime responsable, ainsi que le fait d'offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières pour qu'elles participent au système de sécurité maritime. Les résidents autochtones de l'Ontario et de la Colombie-Britannique se fient moins au PPO dans les trois domaines, de 33 à 46 % déclarant ne pas s'y fier.
 - Les résidents autochtones des communautés éloignées se fient davantage que d'autres résidents au fait que le PPO protège le milieu marin du Canada (42 %).
 - Les jeunes Autochtones (ceux âgés de moins de 35 ans) affichent une plus grande confiance que les Autochtones plus âgés en ce qui a trait à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement.
 - Parmi les membres de la population générale, ceux qui connaissent ces enjeux sont plus susceptibles de se fier à la capacité du PPO d'améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable, de protéger le milieu marin et d'offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières. Quant à eux, les répondants des peuples autochtones ne se fient qu'à la capacité d'améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable.

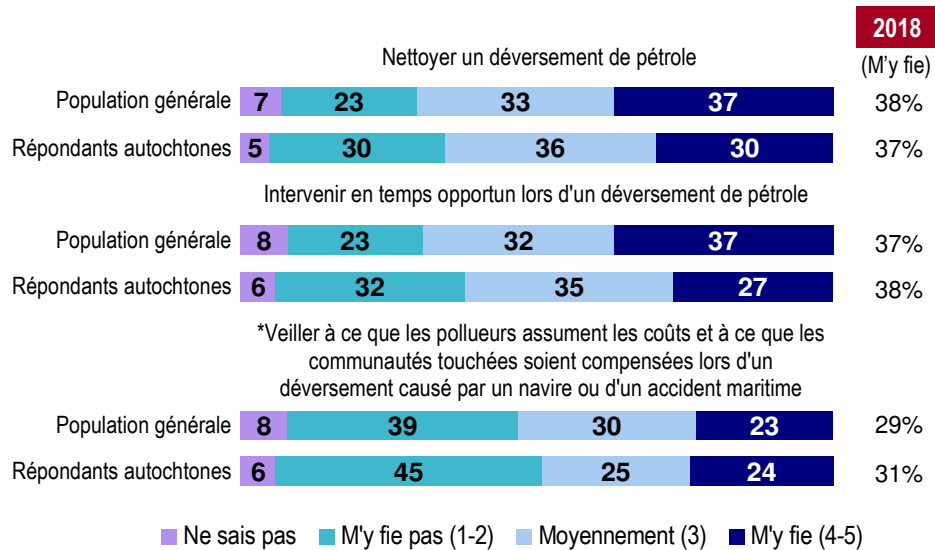
Confiance dans le Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin du Canada

Lorsque le système d'intervention en cas de déversement de pétrole du Canada est décrit, les Canadiens expriment divers niveaux de confiance. Comme en 2018, un peu moins de quatre membres de la population générale sur dix affirment se fier tout à fait au fait que le régime puisse nettoyer efficacement un déversement de pétrole et intervenir en temps opportun lors d'un déversement de pétrole (37 % et 23 % respectivement, avec un niveau de confiance peu élevé dans les deux cas). Les Canadiens sont encore moins convaincus que le régime veille à ce que les pollueurs assument les coûts lors d'un déversement ou d'un accident maritime, seulement 23 % d'entre eux croyant que le régime s'assurera que les pollueurs remplissent leurs obligations, comparativement à 39 % qui sont sceptiques à ce sujet, ce qui met en évidence un niveau de confiance inférieur à celui affiché en 2018.

Les répondants autochtones se fient encore moins que les membres de la population générale à la capacité du régime de nettoyer un déversement (30 % indiquant avoir confiance et la même proportion indiquant ne pas s'y fier). C'est aussi le cas en ce qui concerne la capacité du système à intervenir en temps opportun lors d'un déversement de pétrole, où 27 % ont confiance, mais 32 % ne s'y fient pas. Dans ces deux cas, le niveau de confiance a

considérablement diminué depuis 2018. Pour ce qui est de veiller à ce que les pollueurs assument les coûts associés à un déversement, les peuples autochtones sont tout aussi méfiants que les membres de la population générale, 45 % d'entre eux disant ne pas se fier à cette capacité contre seulement 24 % qui déclarent s'y fier. Ces résultats sont également inférieurs aux 31 % des répondants qui affirmaient s'y fier en 2018.

Graphique 11 : Confiance dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures



* Texte en 2017: Veiller à ce que les entités responsables de l'industrie privée respectent leurs obligations

Q32a-c : Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Régime de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin du Canada pour faire ce qui suit...?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- Les résidents de la Colombie-Britannique affichent constamment un niveau de confiance plus bas par rapport au Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin du Canada. En fait, de 36 à 46 % des répondants se fient peu à cette capacité. Les résidents du Québec sont plus susceptibles que ceux des autres régions du pays de s'y fier (44 à 45 % en ce qui a trait à la capacité de nettoyer un déversement de pétrole et à intervenir en temps opportun, et 28 % pour ce qui est de veiller à ce que les pollueurs assument les coûts).

- Les résidents des communautés rurales sont plus susceptibles de dire qu’ils sont convaincus que le régime peut veiller à ce que les pollueurs assument les coûts et à ce que les communautés touchées soient compensées (34 %).
- Les personnes âgées de moins de 25 ans, ainsi que celles qui ont un diplôme secondaire ou moins, sont plus susceptibles de se fier au régime.
- Les membres de la population générale qui sont en général plus au courant des enjeux de sécurité maritime et de protection de l’environnement sont plus confiants en ce qui concerne chacun des trois domaines. Les membres des peuples autochtones se fient davantage au fait de veiller à ce que les pollueurs assument les coûts.

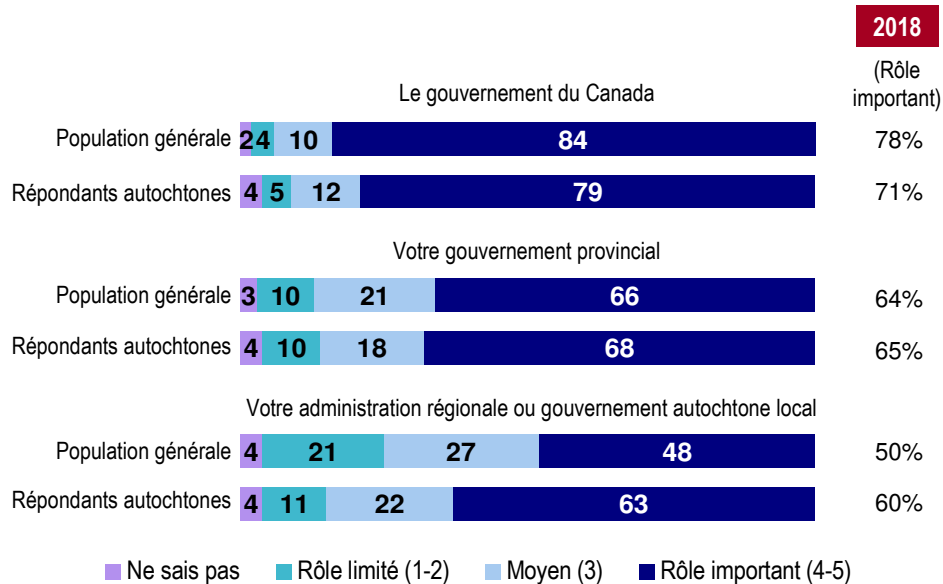
Rôles privilégiés dans le développement de la sécurité maritime

Lorsqu’interrogés sur le rôle que les gouvernements devraient jouer en matière de sécurité maritime, la plupart des membres de la population générale (84 %) affirment que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important, tandis que près de six personnes sur dix (66 %) croient que leur gouvernement provincial devrait assumer une telle responsabilité. La moitié (48 %) aimerait que son administration régionale joue un rôle important dans la sécurité maritime, bien qu’une personne sur cinq (21 %) croit que son rôle est très limité. Les résultats ressemblent beaucoup à ceux obtenus en 2018, bien que les membres de la population générale soient légèrement plus susceptibles qu’en 2018 (78 %) de croire que le gouvernement doit jouer un rôle important.

Les peuples autochtones sont un peu moins susceptibles que les membres de la population générale de considérer que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans l’amélioration de la sécurité maritime (79 %), bien que cette proportion soit plus grande que celle obtenue en 2018, qui n’était que de 71 %. Comme pour la population générale et dans l’édition de 2018 du sondage, deux Autochtones sur trois sont d’avis que leur gouvernement provincial a un rôle important à jouer (68 %). Cependant, les Autochtones sont considérablement plus susceptibles que les membres de la population générale de croire que leur gouvernement autochtone a un rôle important à jouer (63 %), comme c’était également le cas en 2018 (60 %).

Bien que les résultats soient semblables entre les membres de la population générale et les Autochtones vivant dans des communautés côtières et non côtières, les résidents des communautés côtières sont plus susceptibles que les autres résidents d’affirmer que leur administration régionale (ou gouvernement autochtone) doit jouer un rôle important (51 % dans les communautés côtières contre 45 % dans les communautés non côtières pour la population générale; 69 % dans les communautés côtières contre 61 % dans les communautés non côtières pour les Autochtones).

Graphique 12 : Rôles privilégiés dans l'amélioration de la sécurité maritime



Q21a-c : À quel point les entités suivantes ont-elles un rôle important à jouer pour améliorer la sécurité maritime, y compris la navigation sûre, dans votre région?

Base : PG n=1394 (demi-échantillon, communautés non côtières), répondants autochtones n=561;

2018 : PG n=1061 (demi-échantillon), répondants autochtones n=613 (demi-échantillon)

- Comparativement aux autres répondants de la population générale, les résidents de l'Ontario et du Québec (87 %) sont plus susceptibles d'affirmer que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer.
- C'est également le cas des femmes par rapport aux hommes (86 % contre 81 %) et des gens qui ont fait des études universitaires (88 %) comparativement aux autres membres de la population générale.
- Comparativement aux autres régions du Canada, les résidents des provinces de l'Atlantique ont plus tendance à croire que leur gouvernement provincial doit jouer un rôle important (73 %). Les résidents des Prairies (54 %) et de l'Alberta (56 %) sont les moins enclins à croire cela. Encore une fois, les femmes appuient davantage cette affirmation que les hommes (72 % par rapport à 60 %).
- En ce qui concerne le gouvernement régional, les résidents de l'Alberta sont plus susceptibles que ceux des autres régions du pays de mentionner un rôle limité (38 %), tout

comme les hommes (27 %) comparativement aux femmes, qui sont plus enclines à prôner un rôle plus important (53 % contre 42 % chez les hommes).

- Parmi les répondants autochtones, les Premières Nations qui ne vivent pas dans une réserve (85 %) et les Métis (82 %) sont plus susceptibles de dire que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important dans l'amélioration de la sécurité maritime. Ce point de vue est également plus répandu chez les résidents des Prairies (84 %) et dans les centres urbains (91 %).
- Chez les membres des peuples autochtones, ce sont les hommes qui ont le plus tendance à évoquer un rôle important du gouvernement fédéral (83 % contre 73 % chez les femmes). C'est également le cas chez les personnes ayant fait des études universitaires (90 %) et chez celles dont le revenu est plus élevé (85 %) comparativement à celles qui ont un niveau de scolarité ou de revenu moindre.
- Les membres des Premières Nations vivant dans un centre urbain ont aussi plus tendance à mentionner un rôle important pour le gouvernement provincial (77 %), tout comme les résidents de la Colombie-Britannique (80 %) par rapport aux autres régions du pays.
- Les résidents de la Colombie-Britannique (79 %) sont plus enclins que les Autochtones des autres régions du pays à prôner un rôle clé du gouvernement autochtone, tout comme les gens dont le revenu du ménage est de 40 000 dollars ou moins (75 %).
- Les membres de la population générale et les Autochtones qui connaissent mieux ces questions ont plus tendance à croire que leur administration régionale ou gouvernement autochtone doit assumer un rôle important. Les membres des peuples autochtones qui sont les mieux informés sont également plus susceptibles de mentionner un rôle important pour les gouvernements provinciaux.

Rôles perçus dans l'amélioration de la sécurité maritime

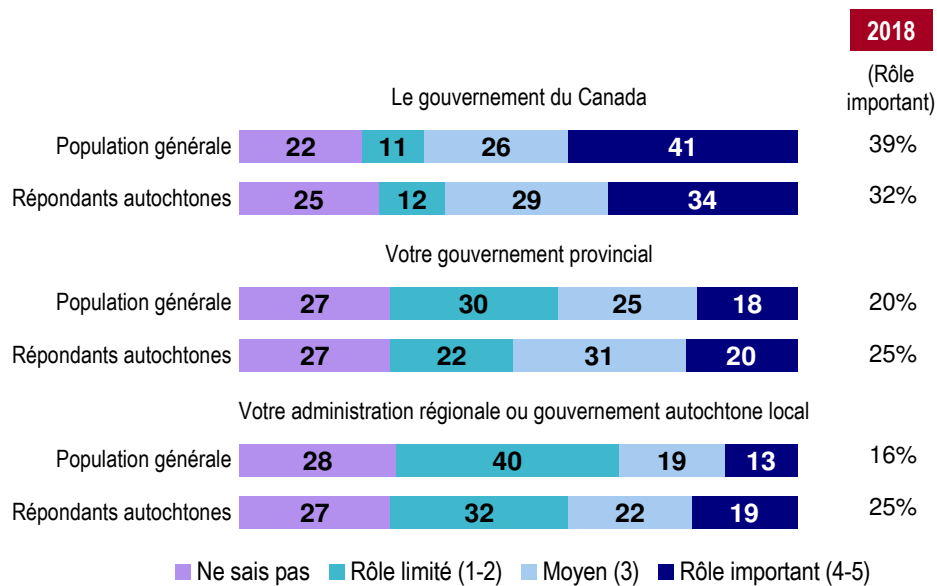
Les résultats démontrent que la population générale et les peuples autochtones croient que les gouvernements ont joué un rôle moyen dans la gestion de la sécurité maritime. Quatre membres de la population générale sur dix (39 %) croient que le gouvernement fédéral a joué un rôle important. Seulement 18 % d'entre eux croient que leur gouvernement provincial a joué un rôle clé, alors que 29 % sont d'avis que ce rôle a été minime. Seuls 13 % de ces répondants estiment que leur administration régionale a joué un rôle important, alors que plus du double (28 %) considère cette contribution comme limitée.

Les Autochtones sont moins susceptibles que les membres de la population générale d'affirmer que le gouvernement fédéral a joué un rôle clé (34 %). Toutefois, à l'instar de la population générale, ils considèrent que le rôle assumé par leur gouvernement provincial est moyen (20 %). Bien qu'ils considèrent ce rôle comme minime (19 %), les membres des peuples autochtones sont un peu plus positifs quant au rôle que leur gouvernement autochtone a joué dans

l'amélioration de la sécurité maritime, contrairement à la perception des membres de la population générale vis-à-vis de leur administration régionale.

Il y a peu de différence entre les opinions des résidents des communautés côtières et non côtières, bien que la perception d'un rôle minime soit plus répandue chez les résidents non côtiers, qui sont moins enclins à « constater » les répercussions de ces efforts.

Graphique 13 : Rôles perçus dans l'amélioration de la sécurité maritime



Q24a-c : Selon ce que vous savez, au cours des dernières années, à quel point les entités suivantes ont-elles joué un rôle important pour aborder les questions liées à la sécurité maritime, y compris celles relatives à la navigation sécuritaire dans votre région?

Base : PG n=1432 (demi-échantillon, communautés non côtières), répondants autochtones n=561;

2018 : PG n=1107 (demi-échantillon), répondants autochtones n=626 (demi-échantillon)

- Les résidents des provinces de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique et du Québec sont plus susceptibles de croire que leur gouvernement provincial a joué un rôle moyen ou important pour aborder les questions liées à la sécurité maritime (62, 58 et 56 % respectivement). Les résidents de l'Alberta et des Prairies sont beaucoup plus enclins à croire que leur gouvernement provincial a joué un rôle limité (56 et 46 % respectivement). Les résidents des communautés arctiques ont plus tendance à estimer que le gouvernement fédéral a joué un rôle important (63 %).

- Les tendances sont semblables au Québec et en Alberta en ce qui concerne les administrations régionales.
- Comparativement aux femmes, les hommes sont plus susceptibles de croire que leur gouvernement provincial a joué un rôle limité (36 % contre 25 %). Les tendances sont les mêmes en ce qui concerne les administrations régionales (46 % des hommes évoquent un rôle limité, comparativement à 35 % des femmes).
- Parmi les peuples autochtones, les Inuits sont plus susceptibles de croire que leur administration régionale a joué un rôle important (32 %), mais sont moins enclins à avoir la même opinion pour le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux ou territoriaux (23 % et 38 % respectivement mentionnant un rôle limité).
- Les résidents autochtones de la Colombie-Britannique sont les plus susceptibles d'être d'avis que le gouvernement du Canada (45 %) et le gouvernement provincial (35 %) ont joué un rôle important. Les résidents des territoires sont aussi plus susceptibles que ceux des autres régions du pays à mentionner un rôle important du gouvernement fédéral (44 %). Les résidents autochtones du Québec ont plus tendance à affirmer que leur gouvernement autochtone a joué un rôle important (34 %).
- En général, les résidents autochtones des communautés éloignées sont plus positifs quant au rôle qu'ont joué le gouvernement du Canada (44 %) et leur gouvernement autochtone (31 %). Les Autochtones des centres urbains sont également plus positifs quant au rôle du gouvernement du Canada (40 %) que ceux des régions rurales (27 %).
- Les Autochtones âgés de 55 ans ou plus se fient beaucoup moins que les répondants plus jeunes au rôle de leur gouvernement provincial ou autochtone, de 31 à 48 % d'entre eux considérant que ce rôle est limité.
- Les gens qui connaissent le mieux ces enjeux sont plus susceptibles de mentionner que tous les ordres de gouvernement ont joué un rôle plus important par le passé.

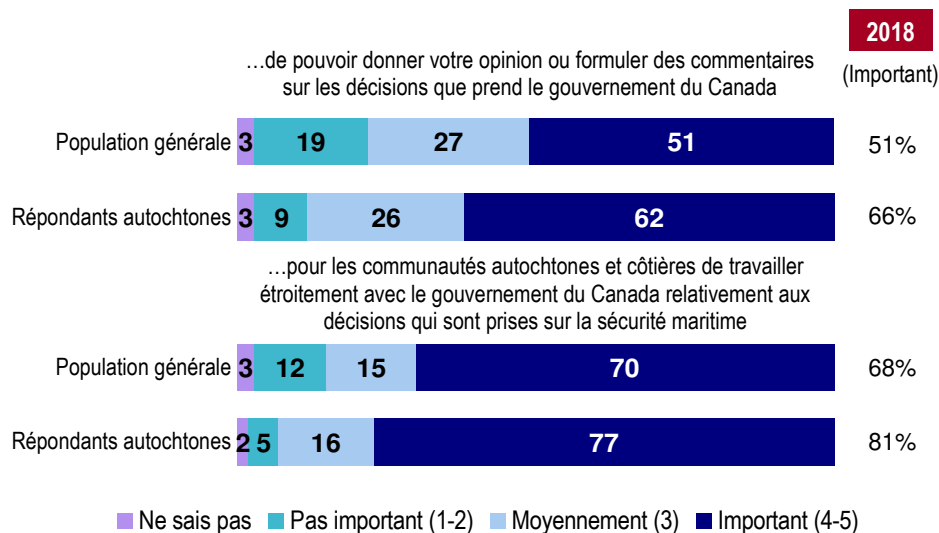
Importance de participer aux décisions du gouvernement du Canada

La moitié des membres de la population générale (51 %) considèrent comme important de donner leur opinion sur les décisions que prend le gouvernement du Canada, alors que seuls 19 % d'entre eux estiment que cela est peu important. En ce qui concerne l'importance d'une collaboration étroite du gouvernement avec les peuples autochtones et les communautés côtières, 70 % estiment que c'est important et seulement 12 % y accordent peu d'importance.

Dans une proportion plus grande que celle des membres de la population générale, trois Autochtones sur quatre (77 %) croient qu'il est très important que les peuples autochtones et les communautés côtières travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral. Les deux tiers de ces répondants (62 %) accordent une grande importance au fait de participer aux décisions du gouvernement.

Les peuples autochtones vivant dans des communautés côtières accordent une importance encore plus grande à la participation du public, aussi bien personnellement (72 % contre 58 % dans d'autres collectivités) qu'en ce qui concerne les membres des communautés autochtones ou côtières en général (89 % contre 73 %). Les membres de la population générale vivant dans des zones côtières ont également un peu plus tendance à accorder une grande importance à leur contribution personnelle, bien que la différence soit moins marquée (56 % par rapport à 48 % dans les communautés non côtières).

Graphique 14 : Importance de participer aux décisions du gouvernement du Canada



Q27/28 : À quel point est-il important ... relativement à la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire dans votre région?

Base : PG n=1415 (demi-échantillon, communautés non côtières), répondants autochtones n=561,

2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- Comme en 2018, la possibilité de formuler des commentaires est plus importante chez les résidents de la Colombie-Britannique et du Québec (63 et 61 % respectivement), provinces où les littoraux et les voies navigables sont prédominants. Les résidents des provinces intérieures de l'Alberta et de l'Ontario (30 et 23 % respectivement) considèrent cela comme moins important.
- Les résidents du Québec (79 %) sont plus susceptibles d'accorder de l'importance aux commentaires des communautés autochtones et côtières.
- Les résidents de l'Alberta (22 %) et des zones urbaines (23 %) ont plus tendance que les autres Canadiens à accorder peu d'importance à leur opinion.

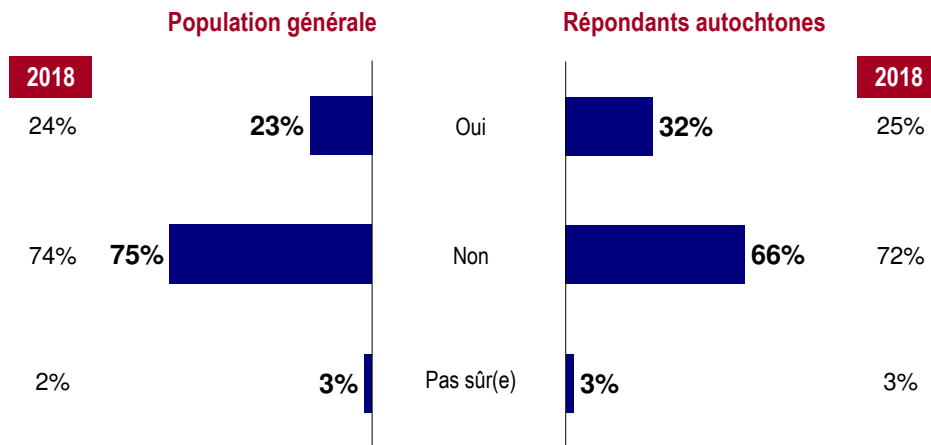
- Les personnes âgées de 65 ans et plus sont un peu plus enclines à accorder beaucoup d'importance à la participation personnelle (58 %) et à la formulation de commentaires par les communautés autochtones et des côtières (74 %). Les personnes âgées de 55 à 64 ans (62 %) considèrent aussi comme plus important que les jeunes Canadiens la capacité de formuler des commentaires. Les 25 à 34 ans sont les plus enclins à croire que leurs commentaires personnels ont peu d'importance (29 %).
- En harmonie avec les résultats de 2018, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de mettre l'accent sur la collaboration avec les communautés côtières et autochtones (78 % contre 61 %).
- Parmi les peuples autochtones, les résidents des communautés éloignées (85 %), les répondants âgés de 55 à 64 ans (76 %), les Québécois (76 %) et les Inuits (78 %) sont plus susceptibles d'accorder de l'importance à leur contribution personnelle, tout comme ceux dont les revenus sont les plus faibles, soit de 40 000 dollars ou moins (73 %).
- En ce qui concerne la collaboration des communautés autochtones, l'importance est perçue comme plus élevée par les résidents autochtones de la Colombie-Britannique (93 %) et du Québec (89 %).
- Ceux qui connaissent le mieux ces enjeux ont également plus tendance à mettre l'accent sur l'importance de formuler des commentaires sur la sécurité maritime, bien que ce ne soit pas le cas parmi les membres des peuples autochtones. Il n'y a aucun écart entre les groupes qui connaissent les enjeux en ce qui a trait à l'importance pour les communautés autochtones et côtières de travailler étroitement avec le gouvernement du Canada.

Incidence des recherches d'information sur la sécurité maritime

Comme en 2018, peu de Canadiens (23 %) ont recherché des renseignements sur la sécurité maritime. Cette proportion est plus élevée (32 %) chez les membres des peuples autochtones, ce qui représente aussi une augmentation par rapport aux 25 % de 2018.

Comme il fallait s'y attendre, les résidents des communautés côtières sont beaucoup plus susceptibles d'avoir recherché des renseignements sur la sécurité maritime. En effet, pour la population générale, ils sont 28 % à l'avoir fait dans les communautés côtières comparative-ment à 20 % dans les autres communautés, alors que pour les peuples autochtones, ces proportions sont respectivement de 43 et de 27 %.

Graphique 15 : Incidence des recherches d'information sur la sécurité maritime



Q42 : Avez-vous déjà recherché des renseignements sur la sécurité maritime au Canada?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- En général, les résidents de la Colombie-Britannique (37 %) et des territoires (32 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions d'avoir recherché des renseignements. Cela est également le cas pour les résidents des régions rurales (28 %) comparativement à ceux qui vivent dans des centres urbains (19 %).
- Parmi les peuples autochtones, les Métis sont plus susceptibles que les autres sous-groupes (42 %) d'avoir recherché cette information. Cette tendance est également plus marquée chez les résidents des communautés éloignées (41 %) et chez les hommes (39 %) que chez les autres peuples autochtones du Canada.
- Les membres des échantillons de la population générale et des Autochtones qui connaissent le mieux ces enjeux sont également plus susceptibles d'avoir recherché des renseignements sur la sécurité maritime. C'est également le cas pour les gens qui connaissent le PPO en particulier.

Principales sources d'information

Chez les membres de la population générale qui ont recherché de l'information sur les programmes, les règlements et les activités du gouvernement, 74 % déclarent le faire sur Internet, ce qui représente une légère hausse par rapport aux 68 % de 2018. Les deux tiers d'entre eux (62 %) consultent un site Web du gouvernement du Canada, ce qui constitue une augmentation notable par rapport aux 47 % enregistrés en 2018. Trois répondants sur dix (29 %) cas se fient aux médias traditionnels, comme la télévision, la radio ou les journaux (en hausse comparativement aux 23 % de 2018), et 25 % ont recours à un organisme sans but lucratif pertinent (en hausse par rapport aux 16 % de 2018). Environ une personne sur cinq affirme qu'elle se tourne vers quelqu'un qui travaille dans le transport maritime (21 %), une augmentation par rapport aux 13 % de 2018. Un moins grand nombre de répondants déclare avoir recours à l'industrie du transport maritime (16 %) ou au numéro sans frais 1 800 OCanada (15 %). D'autres sources citées moins souvent apparaissent dans le tableau, y compris les médias sociaux et traditionnels, ainsi que les amis et la famille.

Bien que le recours à ces sources ait augmenté chez les peuples autochtones par rapport à 2018, les répondants autochtones ont toujours moins tendance que la population générale à utiliser Internet (68 %), un site Web du gouvernement du Canada (52 %) ou une organisation non gouvernementale (20 %). Ils sont aussi moins enclins que les membres de la population générale à avoir accès aux médias traditionnels (23 %). Les autres sources citées comprennent les médias sociaux (utilisés plus souvent que par la population générale, avec 17 %), la ligne 1 800 O-Canada (19 %), l'industrie du transport maritime (18 %), ainsi que la famille et les amis (10 %).

Les membres des peuples autochtones et de la population générale vivant dans des communautés côtières sont plus susceptibles de dire qu'ils auraient accès à l'information sur la sécurité maritime par le biais de leur famille et d'amis (23 et 15 % respectivement), de journaux communautaires et de quartier (15 et 14 % respectivement), ou d'une personne travaillant dans l'industrie du transport (23 et 20 % respectivement).

En comparant les résultats des répondants en ligne et au téléphone, on constate une plus grande propension des répondants en ligne à mentionner la plupart des sources. Cela est considéré comme une conséquence de la méthode utilisée, car les répondants en ligne voient la liste des options et sont plus en mesure de sélectionner plusieurs sources dans la liste.

Tableau 4 : Principales sources d'information

Q43. Si vous souhaitez en savoir plus sur les programmes, règlements et activités du gouvernement du Canada visant la protection des littoraux et des voies navigables du Canada, où serait-il le plus possible que vous recherchiez de l'information ou à qui serait-il le plus probable que vous vous adressiez?

	2020 Population générale	2018 Population générale	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n=</i>	2 141	2 167	561	1 239
Internet (p. ex., moteur de recherche comme Google)	74 %	68 %	68 %	61 %
Transports Canada ou un autre site Web du gouvernement du Canada	62 %	47 %	52 %	35 %
Nouvelles à la télévision, à la radio ou dans les journaux	29 %	21 %	23 %	22 %
Organisation non gouvernementale pertinente (p. ex., ONG environnementale)	25 %	16 %	20 %	11 %
Quelqu'un qui travaille dans le transport ou la sécurité maritime à l'échelle régionale	21 %	13 %	21 %	10 %
Ligne sans frais ou visite dans des bureaux du gouvernement du Canada	15 %	11 %	19 %	13 %
Quelqu'un qui travaille dans l'industrie du transport maritime	16 %	10 %	18 %	7 %
Médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube)	11 %	8 %	17 %	13 %
Émissions-débats à la télévision, à la radio ou dans les journaux	11 %	6 %	8 %	6 %
Amis, famille, connaissances	10 %	7 %	15 %	7 %
Journaux communautaires ou de quartier	8 %	5 %	12 %	6 %
Revue	7 %	4 %	11 %	4 %
Autre	7 %	2 %	13 %	3 %
Je ne me rappelle pas	2 %	4 %	2 %	7 %

Seuls les éléments dont la proportion est de 2 % ou plus sont montrés.

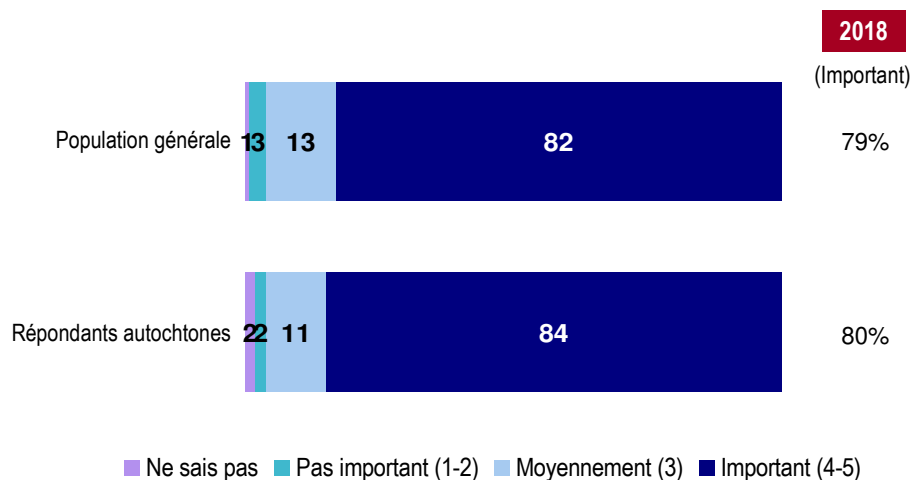
- Les personnes âgées de 25 à 34 ans sont plus susceptibles que les autres groupes d'âge de recourir à Internet (81 %), alors que les 25 ans ou moins mentionnent plus souvent l'utilisation des médias sociaux (25 %). Les répondants âgés de 65 ans et plus sont plus enclins à utiliser les médias d'information traditionnels (42 %), les émissions-débats (21 %), les journaux communautaires (13 %) ou les revues (13 %).
- Les membres de la population générale de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles que ceux des autres régions du pays de s'adresser à quelqu'un qui travaille dans le transport ou la sécurité maritime (31 %), tandis que les résidents du Québec ont plus tendance à se fier aux médias traditionnels (34 %) ou aux émissions-débats (21 %). Les Albertains sont les plus susceptibles de se fier au site Web de Transports Canada ou à un site Web du gouvernement du Canada (71 %).
- Les résidents des communautés éloignées déclarent recourir davantage à quelqu'un qui travaille dans le secteur du transport ou de la sécurité maritime (33 %), à des amis ou à un membre de leur famille (26 %), à un journal communautaire ou de quartier (21 %) ou à des médias sociaux (21 %). Les résidents des centres urbains sont plus susceptibles de consulter des ONG pertinentes (28 %).
- Parmi les peuples autochtones, le recours aux médias sociaux est plus élevé chez les Inuits (36 %), chez les membres des Premières Nations vivant dans une réserve (27 %) ainsi que chez les moins de 35 ans (24 %).
- Les résidents autochtones des communautés éloignées (31 %) et rurales (22 %) ainsi que les membres des Premières Nations vivant dans une réserve (26 %) sont plus susceptibles de s'adresser à leur famille et à leurs amis.
- Les peuples autochtones dont le revenu du ménage est inférieur à 40 000 dollars, tout comme ceux qui n'ont fait que des études secondaires, ont plus tendance à avoir recours aux médias d'information traditionnels (33 et 32 % respectivement), aux médias sociaux (30 et 26 % respectivement), ainsi qu'à leur famille et à leurs amis (24 et 26 % respectivement). Ils sont également plus enclins à regarder ou à écouter des émissions-débats (14 et 15 % respectivement) pour obtenir des renseignements sur la sécurité maritime.
- L'utilisation d'un site Web du gouvernement du Canada est la source la plus importante pour les peuples autochtones qui ont fait des études universitaires (68 %) et pour ceux dont le revenu du ménage est de plus de 80 000 dollars (64 %).
- Les résidents autochtones des Prairies (30 %) sont plus susceptibles que ceux des autres régions d'avoir recours au 1 800 O-Canada. Les résidents de la Colombie-Britannique ainsi que ceux qui dont le revenu moyen du ménage est de 40 000 à 80 000 dollars sont plus enclins à avoir recours à une ONG pertinente (35 et 31 % respectivement).

Importance d'informer à propos de la sécurité maritime

Comme en 2018, les résultats mettent en évidence une forte demande pour la communication régulière du rendement du gouvernement fédéral dans le domaine de la sécurité maritime et de la protection du milieu marin du Canada. Parmi les membres de la population générale, huit répondants sur dix (82 %) estiment qu'il est très important que le gouvernement les informe de son rendement.

Les peuples autochtones accordent un niveau d'importance semblable à une communication ouverte (84 %), comme c'était aussi le cas en 2018 (80 %). Cette importance est encore plus fortement mise en évidence par les résidents autochtones des communautés côtières, où 89 % croient que la communication régulière sur la sécurité maritime est importante.

Graphique 16 : Importance d'informer à propos de la sécurité maritime



Q44 : Selon vous, à quel point est-il important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime et la protection globale du milieu marin du Canada?

Base : PG n=1415 (demi-échantillon, communautés non côtières), répondants autochtones n=561;

2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- L'importance d'une communication constante est encore plus susceptible d'être considérée comme importante chez les membres de la population générale vivant dans les territoires (93 %), chez les 55 ans ou plus (87 %) et chez les femmes (87 %).

- Cette importance est plus marquée pour les membres des Premières Nations qui ne vivent pas dans une réserve (90 %), pour les résidents autochtones de l'Ontario (90 %) et pour les Autochtones âgés de 55 à 64 ans (95 %) que pour les autres sous-groupes.

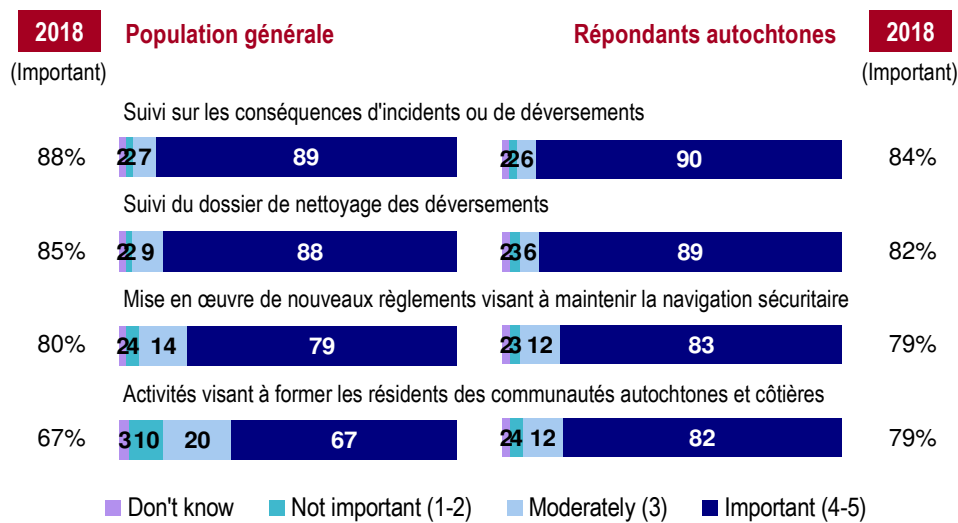
Importance de types précis d'information

En ce qui concerne les types précis d'information, le suivi des conséquences des incidents ou des déversements (89 %) et les initiatives de nettoyage des déversements par le gouvernement (88 %) figurent en haut de la liste pour la population générale. Huit personnes sur dix (79 %) considèrent également comme importante l'information sur la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire. Bien que dans une moindre mesure pour certains répondants, les activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières sont aussi considérées comme importantes pour 67 % des membres de la population générale. Ces résultats sont en harmonie avec ceux de 2018.

Les membres des peuples autochtones accordent une importance semblable à l'obtention de renseignements sur les conséquences d'incidents ou de déversements (90 %) et sur le suivi de dossiers de nettoyage des déversements (89 %), qui ont tous deux augmenté par rapport aux résultats de 2018, alors qu'ils étaient respectivement de 84 et 82 %. L'information sur la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire est également considérée comme importante par plus de huit répondants sur dix (83 %). Comparativement au grand public, les Autochtones sont beaucoup plus susceptibles de juger importante l'information sur les activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières (82 %).

Les renseignements sur les conséquences d'incidents ou de déversements sont considérés comme plus importants par les membres de la population générale vivant dans les communautés côtières (92 %) que par ceux vivant dans d'autres collectivités. Parmi les peuples autochtones, une proportion plus élevée de résidents des communautés côtières accorde de l'importance à l'information sur les dossiers de nettoyage des déversements (93 %) et sur la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire (88 %).

Graphique 17 : Importance de types précis d'information



Q45a-d : À quel point croyez-vous qu'il est important que le gouvernement du Canada fournisse les types de renseignements suivants aux Canadiens sur le rôle qu'il joue dans la protection des littoraux et voies navigables du Canada?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

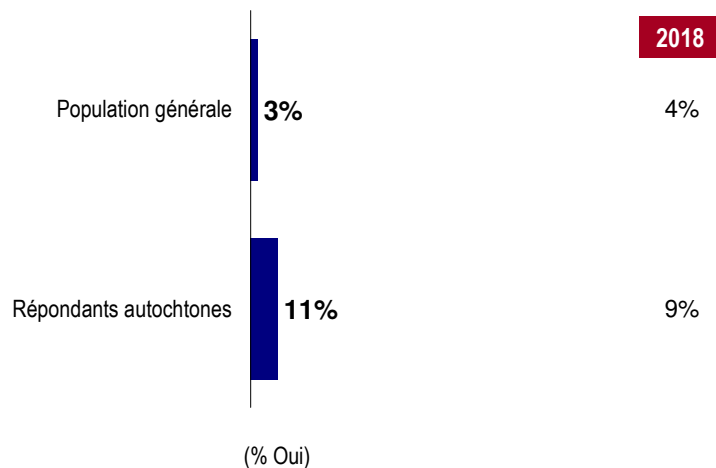
- L'importance de fournir des renseignements sur les activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (89 % comparativement à 75 %). C'est aussi le cas pour les renseignements sur les nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire (90 % comparativement à 76 % chez les hommes), ainsi que sur les conséquences d'incidents ou de déversements et sur les dossiers de nettoyage des déversements (92 et 90 % respectivement pour les femmes). Une tendance semblable est observée chez les hommes et les femmes autochtones.
- L'importance de mettre en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire diminue avec le revenu du ménage (de 90 % chez les gens qui gagnent moins de 40 000 dollars, elle passe à 80 % chez ceux qui gagnent 80 000 dollars ou plus). C'est également le cas pour les peuples autochtones.
- L'importance de fournir des renseignements sur les activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières est également plus élevée chez les membres de la population générale du Québec et de l'Atlantique (72 et 73 % respectivement), ainsi que chez les 65 ans et plus (77 %).
- Dans le cas des peuples autochtones, ceux du Québec sont les plus susceptibles de considérer comme importants les renseignements sur les conséquences d'incidents ou de déversements (97 %). Les résidents de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles que

ceux des autres régions du pays à juger importants les renseignements sur les dossiers de nettoyage des déversements (97 %) et sur la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire (96 %).

Participation à des séances de mobilisation

En harmonie avec les résultats de 2018, très peu de Canadiens ont participé à une séance de mobilisation sur la sécurité maritime ou sur le Plan de protection des océans (3 %). Les répondants autochtones sont plus de trois fois plus susceptibles d'avoir participé à une telle séance (11 %). Évidemment, la participation est un peu plus élevée chez les personnes vivant dans les communautés côtières (6 % pour la population générale et 14 % pour les peuples autochtones des régions côtières).

Graphique 18 : Participation à des séances de mobilisation



Q46 : Avez-vous déjà assisté à une séance de mobilisation dans votre région sur la sécurité maritime et sur le Plan de protection des océans?

Base : PG n=2 141, répondants autochtones n=561; 2018 : PG n=2 168, répondants autochtones n=1 239

- À l'échelle régionale, la participation à ces séances est un peu plus fréquente en Colombie-Britannique (9 %), dans les territoires (7 %) et dans les régions de l'Atlantique (6 %). Étant donné que le taux de participation est plus élevé dans les communautés côtières, il est également plus élevé dans les communautés éloignées (16 %) que dans les zones rurales et urbaines (3 et 2 % respectivement).
- La tendance est la même pour les Autochtones (23 % dans les communautés éloignées, 11 % dans les communautés rurales et 8 % dans les centres urbains).

- Les Inuits (35 %) et les résidents des Premières Nations vivant dans une réserve (21 %) ont beaucoup plus tendance que les Autochtones des centres urbains à avoir participé à une séance de mobilisation.
- Les anciens participants de séances de mobilisation sont plus susceptibles d'être au courant de ces sujets, et plus particulièrement du PPO.

B. SOMMAIRE DES CONSTATATIONS – ENTREVUES AVEC DES AUTOCHTONES

Importance de l’océan

Selon la plupart des informateurs clés, l’océan est un élément fondamental de la culture des communautés autochtones et côtières. Les océans et les voies navigables du Canada jouent depuis des générations un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, le transport, les loisirs et la prospérité économique des communautés. Comme l’un des informateurs clés l’affirme, il s’agit d’un élément essentiel à un mode de vie. Certains informateurs clés décrivent historiquement les océans et les voies navigables comme des sources de chasse et de cueillette, mais aussi de transport, de commerce, de communication et d’échange.

« La côte et l’océan sont essentiels au mode de vie des Premières Nations. Nous dépendons en grande partie de la pêche pour nourrir nos familles et nos communautés, et pour assurer notre prospérité économique. » (Atlantique)

« L’océan est le supermarché de la nature. C’est un endroit où il est possible de comprendre à quel point l’environnement comble leurs besoins en matière de sécurité alimentaire. C’est un corridor de déplacement et un indicateur météorologique pour eux. En hiver, on peut assister à la métamorphose de la mer en territoire. L’océan est un mode de vie en soi. » (Pacifique)

« Historiquement, c’était une zone de chasse pour nos peuples et ils l’utilisaient pour se nourrir, pour pêcher, et plus encore. Puisque c’était un genre de région limitrophe de beaucoup de pays, c’était souvent un endroit où différentes communautés se rassemblaient. » (Ontario)

« À l’époque, il s’agissait du moyen de transport idéal. Les eaux menaient à des rivières et, bien sûr, les rivières devenaient des câbles de sécurité assurant la survie, fournissant nourriture et logement, assurant les déplacements. » (Atlantique)

« La rivière fait partie du territoire traditionnel des communautés côtières et joue un rôle prépondérant dans leurs activités économiques, comme la pêche commerciale. La rivière est aussi un élément culturel des communautés côtières. » (Québec)

Comme beaucoup de gens l’ont expliqué, l’identité et la spiritualité de ces communautés sont intimement liées à l’océan, et les enseignements et histoires de la création sont reliés à l’eau, aux bras de mer et aux littoraux. Pour certains, l’océan représente le transfert des connaissances d’une génération à l’autre ou constitue un lieu de communion avec les ancêtres. Pour bien des gens, il joue un rôle important dans les traditions et les cérémonies. Par exemple, quelques informateurs clés mentionnent les porteuses d’eau, un travail généralement réservé

aux femmes, lesquelles occupent une place importante dans leur communauté en tant que détentrices du savoir et enseignantes. Un autre informateur affirme que la pêche et les déplacements en mer donnent aux jeunes l'occasion d'en apprendre sur leur culture et sur leur responsabilité de préserver l'intégrité des terres et des eaux par l'enseignement des générations précédentes.

« Puisque plusieurs de leurs enseignements se fondent sur l'eau, les porteuses d'eau sont les détentrices du savoir, les personnes qui enseignent aux jeunes et aux communautés, notamment la leur. » (National)

« Pendant des millénaires, la terre a été habitée grâce à la rivière. Ainsi, les relations et les cultures des peuples autochtones se fondent sur la vallée. La rivière rejoint l'océan à une dangereuse intersection, raison pour laquelle les pêcheurs sont d'habiles navigateurs. Le saumon et d'autres animaux marins soutiennent leur économie et leur permettent de se nourrir. » (Pacifique)

« La rivière est au cœur de la communauté. De nombreuses activités traditionnelles et culturelles ont lieu sur l'eau. » (Québec)

« Pour nous, il s'agit d'une relation avec les océans, avec les voies navigables. Ce ne sont pas seulement des emplois, ce sont des liens que nous entretenons depuis des centaines et des centaines d'années. » (Atlantique)

« Indépendamment de la façon dont nous l'utilisons aujourd'hui, il s'agit toujours d'un endroit où nous avons l'impression d'être dans un environnement naturel, même s'il se trouve près de villes. Il joue un rôle important dans la spiritualité de la communauté. » (Québec)

« Il est intimement lié à la vie et à l'existence. [...] Les histoires de création sont ancrées à même les bras de mer. L'océan donne la vie et il est considéré ainsi. Les Anciens avaient l'habitude de dire que lorsque la marée se retire, la table est mise. Cela reflète l'abondance de l'océan et la relation avec l'océan. L'océan est le moyen par lequel la vie se nourrit et il définit une partie de notre identité. » (Pacifique)

Plusieurs participants notent que la terre et l'océan font partie de l'écosystème global. Ce qui se passe sur la terre a un impact sur ce qui se produit dans l'eau, et ce qui arrive à la vie marine a une incidence sur les humains. Certains informateurs clés soulignent que les océans et les voies navigables font partie d'un système de plus grande envergure. Ils croient aussi qu'il est très important de maintenir l'équilibre et de respecter le lien qui relie toutes les choses. Quelques-uns mentionnent des termes spécifiques dans leurs langues traditionnelles associées à ces croyances, notamment les suivants :

Silas : terme inuit signifiant le « tout, » représentant l'interconnectivité.

Nteulimr : terme se référant au fait de récolter que ce qui est nécessaire, de redonner, de faire preuve de gratitude et de respecter ce qui a été pris.

Netukulik : terme qui signifie l'utilisation de l'abondance de la nature que fournit le créateur sans mettre en péril l'environnement.

« Les Premières Nations côtières ne font normalement pas de distinction entre les activités côtières et les activités terrestres. Ils sont très conscients des effets cumulatifs, vous savez? Si vous rasez une forêt, la filtration du silt dans un système de rivière va augmenter, ce qui endommagera l'habitat du saumon, affectant par le fait même les espèces de saumons qui migrent vers la mer. Bref, cela a une incidence sur tout un cycle de vie. » (National)

« L'océan aussi est un système – il n'est pas pris en considération dans les limites territoriales et il est relié aux rivières, aux ruisseaux et aux précipitations, de même qu'aux sédiments et à l'habitat des mollusques et crustacés. » (Pacifique)

« Une autre chose importante à garder à l'esprit, sur le plan culturel, est que les Premières Nations considèrent qu'elles font partie de cet écosystème, et plus particulièrement de l'eau. » (National)

« Un Ancien du Pacifique dit : "si le poisson disparaissait, nous (l'humanité) cesserions d'exister parce que nous en dépendons, tout comme les animaux". » (National)

Répercussions de la navigation maritime

Le transport maritime nuit à de nombreuses communautés et ses répercussions dépendent de l'emplacement de chaque communauté. La navigation a « transformé le territoire » de celles situées près de ports et de couloirs de navigation. De nombreuses préoccupations sont soulevées relativement à l'augmentation du trafic maritime, au bruit, à la vitesse des navires, à l'utilisation de diesel et au risque d'incidents nuisibles. Sur la côte du Pacifique, l'oléoduc de Trans Mountain soulève des inquiétudes, tout comme l'industrialisation accrue des zones côtières et le trafic maritime qui y seraient associés si la construction allait de l'avant. Néanmoins, quelques personnes mentionnent l'importance de la navigation maritime du point de vue de l'économie, soulignant la quantité de marchandises et de matériaux qui sont importés et exportés grâce à elle.

« Le bruit des navires suscite des inquiétudes, tout comme le trafic accru des gros bâtiments, qui ont également une incidence sur les petits navires, les plaisanciers et les bateaux de pêche commerciale, sans compter les répercussions sur des espèces comme les épaulards résidents du sud et les possibles conséquences sur la migration du saumon et de la truite. » (National)

« Au fur et à mesure que le trafic augmente, le risque augmente. Il n'est pas seulement question de la sécurité des personnes, mais aussi des dommages environnementaux. » (Atlantique)

« Je pense que les Canadiens en général ne comprennent pas vraiment la quantité de matériel qui est importé et exporté par la voie des eaux. Nous tenons certaines choses pour acquises par rapport aux épiceries, aux grandes chaînes de magasins et à d'autres commerces de ce type, convaincus qu'on y trouvera toujours de tout. » (National)

Les informateurs clés des communautés côtières et portuaires sont de plus en plus inquiets en ce qui concerne les questions de sécurité maritime et au temps de réaction adéquat lors d'opérations de recherche et de sauvetage. Dans les régions plus éloignées, de nombreux informateurs clés relèvent un manque de préparation pour la gestion des risques et des urgences, et soulignent la nécessité d'accroître le financement et les infrastructures afin de soutenir les efforts locaux en matière de sécurité maritime. Quelques informateurs clés, en particulier ceux issus de communautés côtières éloignées, mentionnent la nécessité de l'expédition de fournitures aux communautés de leur région ou de services de transport dans leur région.

« Il existe aussi la croyance que ce n'est qu'une question de temps avant que quelque chose se produise. Ça pourrait être dans 70 ans ou dans 5 ans, nous ne le savons pas. Mais le manque de préparation... tenter de centraliser toutes les zones d'intervention d'urgence dans les grands ports alors qu'un désastre pourrait se produire n'importe où... Au large de l'île de Vancouver, par exemple, combien de temps faudra-t-il pour que les gros navires puissent y arriver et que l'on puisse contrôler une catastrophe? » (National)

« Tout désir des communautés de participer est lié au fait qu'elles reconnaissent qu'il y a de réelles limites à l'efficacité et à la rapidité des interventions du gouvernement en raison de la distance à laquelle se trouvent les intervenants d'urgence. » (Arctique)

« Avec l'augmentation du trafic, nous constatons une hausse des appels d'aide. Nous constatons également un risque accru pour l'environnement (p. ex., les déversements), ce qui représente une menace pour nos côtes et pour l'océan, ressources dont nous dépendons. Nous pensons que l'augmentation du trafic maritime rime avec une menace accrue pour notre peuple et pour nos habitats. » (Atlantique)

« On ne peut pas assez insister sur la disponibilité des premiers répondants dans les communautés. Lorsqu'un incident se produit, ce sont toujours les communautés qui sont là. » (Pacifique)

« L'intervention est un concept clé lorsque des urgences se présentent dans une zone éloignée où la Garde côtière n'est pas présente... Il est important que les Premières Nations fassent quelque chose, ne serait-ce que les évaluations initiales ou la surveillance de l'étendue des dommages, pour ne nommer que quelques exemples. Il s'agit d'informations clés que les intervenants plus importants peuvent utiliser pour déterminer le matériel et le personnel à mettre à contribution. » (National)

« La navigation maritime est importante pour la livraison annuelle de fournitures dans des communautés. La navigation commerciale constitue une relation quelque peu tendue. » (Arctique)

De nombreux informateurs clés affirment que la navigation maritime modifie les habitats naturels, notamment par l'érosion des littoraux que provoquent les sillages, par l'introduction d'espèces envahissantes lors du déversement d'eaux de ballast, qui ont une incidence sur les corridors migratoires des poissons, sans compter les accidents entre navires et mammifères marins. Dans les communautés côtières nordiques, quelques informateurs clés soulèvent des inquiétudes quant au risque de bris de glace causé par la navigation maritime, ce qui a une incidence sur leur capacité à chasser, à amasser des aliments et à se déplacer en toute sécurité, et sur la migration d'espèces comme le caribou.

« Lorsque ces gros bâtiments de transport traversent nos eaux, il est extrêmement difficile de surveiller la vitesse à laquelle ils se déplacent. Beaucoup de leurs sillages entraînent une érosion de plus en plus importante des berges. La perte du littoral constitue un gros problème dans notre communauté en ce moment, surtout sur nos îles, car cela élimine des sédiments. » (Ontario)

« L'instabilité de la glace nuit à la capacité de pratiquer la pêche blanche en hiver. » (Québec)

Plusieurs informateurs estiment que la navigation maritime crée des problèmes de sécurité pour les petits navires qui naviguent dans les voies navigables achalandées, ce qui nuit à la récolte d'aliments marins et empêche la pratique d'activités culturelles, comme le canoë. Comme le présente l'un des participants, « la navigation maritime coupe efficacement les liens entre la communauté et l'eau ». De nombreux informateurs clés estiment que la navigation maritime contribue à la pollution de l'eau (notamment en raison des déversements de pétrole et de carburant) et les futurs accidents de cette nature suscitent des inquiétudes. Quelques-uns d'entre eux font remarquer que la pollution et les dommages au milieu marin ont des répercussions directes sur leurs communautés, tant du point de vue de la sécurité alimentaire que de l'économie.

« Du point de vue des Autochtones, la navigation côtière est synonyme de pollution. Tout comme les conséquences qu'entraînent les espèces envahissantes, les collisions avec des baleines, les possibles perturbations à l'industrie de la pêche et d'autres événements liés à ce type de pollution. » (Atlantique)

« Les vagues que produisent les navires peuvent avoir un effet négatif sur les activités de pêche blanche ou de chasse dans la région. » (Québec)

« Lors du transport maritime de produits volatils, essentiellement de produits pétroliers, les possibles fuites ont des effets néfastes sur les zones côtières, sur les moyens de subsistance traditionnels, sur la sécurité de l'écosystème et sur le littoral. » (National)

Rôle du gouvernement du Canada

La plupart des informateurs clés sont d'avis que le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer, si ce n'est le rôle principal, dans le développement de la sécurité maritime, y compris dans la navigation maritime et dans la protection des océans. Selon quelques informateurs clés, il est approprié et d'une importance nationale que le gouvernement fédéral joue un rôle de leadership dans la coordination d'activités pouvant favoriser l'assainissement du milieu marin. Le gouvernement du Canada a le pouvoir requis pour élaborer des politiques, délivrer des permis et appliquer des règlements dans tous les territoires de compétence afin de protéger les océans et les voies navigables côtières. La plupart des informateurs clés notent que seul le gouvernement fédéral a la capacité de fournir des fonds pour augmenter le nombre d'initiatives scientifiques et d'activités susceptibles de contribuer à la résolution d'enjeux propres aux océans et aux littoraux. Bien que certains participants fassent l'éloge du Plan de protection des océans en tant que première étape essentielle, la plupart d'entre eux jugent qu'il est nécessaire d'investir davantage dans les ressources et dans les infrastructures afin d'exercer une plus grande incidence. Certains informateurs clés déclarent que le travail de protection de l'océan accuse beaucoup de retard en ce qui a trait à la coordination et à la mise en œuvre de la surveillance, de la sécurité, des interventions d'urgence, de la pollution, du trafic et des couloirs de navigation.

« Il a l'obligation constitutionnelle de créer des lois, des législations et, par conséquent, en vertu de ces lois, des règlements visant à protéger les océans. » (Atlantique)

« Il a la responsabilité principale parce que c'est son initiative. Il affirme gérer cet espace océanique. Il a la possibilité de percevoir des impôts et de générer des revenus directs pour s'occuper de cette tâche. Il a également le droit de délivrer des permis et donc travailler avec des sociétés pour veiller à ce qu'elles respectent les règlements, pour assurer la sécurité et pour minimiser les possibles conséquences négatives sur l'environnement. » (National)

« En ce qui concerne le rôle du gouvernement, je crois que le Plan de protection des océans est un bon début. Le plan aborde tous les aspects, de la création d'un système de sécurité de premier plan à la mise en place de mesures réparatrices pour les écosystèmes marins en passant par la collaboration avec les communautés. » (National)

« Je pense que ce gouvernement s'est rendu compte que nous n'avons rien fait d'important pour assurer la sécurité, pour réduire la pollution et pour prendre le contrôle du trafic, et qu'il a fini par mettre sur pied le PPO, ce qui était dû depuis

longtemps. En fait, 1,7 milliard de dollars ne sont pas grand-chose si l'on tient compte de ce qui a été fait au cours des 30 dernières années. » (Atlantique)

De nombreux informateurs clés croient que le rôle du gouvernement devrait en être un de coordination, de financement, d'expertise scientifique et de maintien des capacités. Plusieurs d'entre eux font des mises en garde par rapport au fait que l'océan fait partie d'un écosystème et qu'il n'est pas confiné à des territoires de compétence. Le gouvernement fédéral doit s'assurer de la participation des gouvernements provinciaux, des administrations municipales, des nations et des détenteurs de droits autochtones, et intégrer les communications au sein des ministères fédéraux afin de proposer et d'élaborer efficacement des activités de sécurité maritime visant la protection des océans. Quelques informateurs clés du Québec préfèrent que les océans et les voies navigables demeurent principalement de compétence fédérale. Comme l'un des informateurs clés le dit : « Il y a déjà assez de choses qui sont déléguées ».

« Il manque de la coordination à l'échelle provinciale et fédérale. Le gouvernement fédéral a compétence sur les côtes, mais les provinces ont aussi un rôle à jouer, car leur économie dépend totalement de l'océan, du commerce et du trafic océanique. » (Atlantique)

« Puisque l'océan et les eaux côtières sont de compétence fédérale, avec une certaine cogestion avec la province de la Colombie-Britannique, notre communauté s'attend à ce que le gouvernement prenne les devants, notamment en ce qui concerne le financement. Ce n'est pas quelque chose qu'une petite communauté peut assumer sans aide, pas seulement dans le domaine des finances, mais aussi de la recherche et de l'expertise. Toutefois, cela devrait se faire en partenariat. La communauté doit avoir un mot à dire, parce que cela la concerne. » (Pacifique)

« Le gouvernement doit assumer un rôle de leadership, établir des normes, en plus d'élaborer et d'appliquer des pratiques de gestion exemplaires pour le trafic maritime. Le rôle principal doit être mis en œuvre avec un intérêt marqué et des partenariats doivent être établis avec des communautés autochtones. Le gouvernement du Canada est une figure dominante dans l'ensemble du pays, mais il doit définitivement collaborer avec les communautés autochtones. » (Québec)

« Le gouvernement doit collaborer avec les peuples autochtones pour comprendre ce que nous avons, ce que nous n'avons pas et pour établir une façon de travailler ensemble dans le but de combler ces lacunes. » (Atlantique)

« Le rôle du gouvernement du Canada devrait en être un de leadership afin de veiller à ce que les détenteurs des droits appropriés fournissent la rétroaction requise pour que des décisions soient prises en collaboration. » (Pacifique)

« Les gouvernements ne peuvent pas travailler de façon individuelle. Dans la mesure du possible, ils doivent travailler ensemble là où il est approprié de le faire. » (Atlantique)

Certains informateurs clés formulent des recommandations spécifiques à l'intention du gouvernement du Canada en matière de politiques, de réglementations ou de domaines liés aux interventions, comme les projets de recherche et développement, la stérilisation de l'eau de lest, l'adoption de nouvelles normes de sécurité pour les navires, l'augmentation de la planification spatiale des océans, les couloirs de navigation désignés et d'autres améliorations au contrôle du trafic.

« Tout ce qui est lié aux bateaux à moteur cause des problèmes de cohabitation et des risques lorsque ces embarcations se déplacent à grande vitesse. Le gouvernement pourrait jouer un rôle en réglementant davantage de domaines. » (Québec)

« Il doit jouer un rôle important. C'est ce qu'il tente de faire en ce moment même. À l'heure actuelle, il met l'accent sur la prévention, mais une nouvelle technologie devrait aussi être créée pour récupérer les déversements. On ne peut pas tout simplement laisser cette tâche à l'industrie. » (Pacifique)

Rôle accru des communautés autochtones et côtières

La plupart des informateurs clés croient que les communautés autochtones devraient jouer un rôle plus important dans la protection des littoraux du Canada. Les participants sont d'avis qu'il est important que les communautés autochtones et côtières aient l'occasion de cerner les besoins et les priorités dans leur région, ainsi que d'intégrer les connaissances traditionnelles à l'élaboration d'activités et de solutions. Ils considèrent les communautés autochtones et côtières comme des « spécialistes » en ce qui a trait aux besoins locaux et aux complexités des voies navigables. Qui plus est, ces communautés sont directement touchées par les événements qui se produisent dans les océans.

« Les Premières Nations sont beaucoup plus conscientes des répercussions de certaines de ces activités sur leurs territoires traditionnels. C'est pourquoi elles veulent se faire entendre davantage et avoir des responsabilités accrues. » (National)

« Les membres de la communauté comprennent bien les eaux locales et savent comment y naviguer. Leurs connaissances seraient importantes. » (Québec)

« Je pense que les gens qui connaissent vraiment ces eaux sont ceux qui vivent sur la rivière, qui interagissent avec la rivière. Le Canada devrait permettre aux gens de notre région de produire des rapports sur nos eaux, en plus d'en assurer la surveillance et la réglementation. » (Ontario)

« Nous essayons depuis des décennies de dire qu'il s'agit d'un dialogue de nation à nation. Il s'agit d'un lieu d'importance. La plupart des Canadiens sont des colons arrivés au Canada assez récemment. Les gens des communautés ont des antécédents qui remontent à des milliers d'années. Le gouvernement du Canada ne comprend pas qu'il

peut utiliser les connaissances des communautés des Premières Nations et les liens qui les unissent au milieu naturel. » (Pacifique)

« La science occidentale et la science autochtone adoptent la même optique. Il faut les mettre toutes deux en application dans la prise de décisions sur la gestion des écosystèmes et de l'environnement de sites particuliers. » (Atlantique)

« Il est évident que les communautés veulent partager leurs points de vue sur les endroits où les navires sont autorisés à naviguer. Quels sont les endroits où il est sécuritaire de naviguer? Quelles conditions les navires devraient-ils connaître? Je fais allusion aux migrations d'animaux ou aux lieux de récolte qu'ils aimeraient ne pas perturber, au partage d'informations sur les dangers maritimes que les compagnies de navigation ne connaissent peut-être pas en raison d'un mauvais relèvement hydrographique de la région. » (Arctique)

« Ils vont devoir s'alimenter avec tout ce qui vient de la terre et de l'eau, mais si des déversements de pétrole ont des conséquences négatives sur leurs littoraux... C'est un problème terrible quand on y pense, mais ils vont devoir composer avec ça. Selon moi, les effets sur la santé n'ont jamais été pris en considération. » (National)

Des informateurs clés mentionnent des rôles potentiels que pourraient jouer les communautés autochtones dans la protection de l'océan, ce qui comprend le partage d'information, la prise de décision partagée et le travail de première ligne. Les activités de première ligne que mentionnent des informateurs clés comprennent l'application de mesures de sécurité visant à surveiller la vitesse des navires et les couloirs de navigation, l'élargissement des formations et des infrastructures d'intervention en cas d'incident maritime afin d'inclure plus de communautés, ainsi que des programmes de gérance et de surveillance. Bien que les partenariats existants établis par l'intermédiaire du PPO aient accru la préparation aux situations d'urgence des communautés côtières locales, la plupart des informateurs clés préconisent un rôle accru et croient que la capacité des communautés doit continuer de croître en matière d'infrastructure et de personnel. Dans les communautés côtières plus éloignées, beaucoup de participants soulignent le besoin de renforcer les capacités locales pour fournir une première intervention en cas d'incidents.

« Pour nous, un rôle d'intervention d'urgence est important. Nous ne savons pas ce que les navires transportent. Est-ce que des matières dangereuses traversent la communauté? Le fait de ne pas savoir rend plus difficiles les interventions. » (Québec)

« Nous effectuons une évaluation des répercussions, car les communautés se préoccupent de l'état de préparation pour les interventions en cas de déversement. Les trousseaux d'intervention en cas de déversement que fournit la Garde côtière se trouvent dans des communautés côtières, mais de nombreuses inquiétudes sont soulevées quant à leur accès, à la qualité des formations offertes aux membres des communautés pour

qu'ils agissent en qualité de premiers intervenants, à la rapidité avec laquelle du matériel peut être déployé dans des régions éloignées, et aux complications météorologiques. Les communautés veulent participer à ces interventions, mais elles sont souvent sous-équipées » (Arctique)

« Il faut établir la capacité autochtone si nous voulons que le gouvernement puisse aider les communautés à partager leurs connaissances, à se mobiliser et à être des premiers intervenants. » (Atlantique)

« Il doit y avoir de la formation au niveau communautaire. Imaginez qu'il y a un déversement. Si les communautés sont déjà formées et qu'elles sont prêtes à intervenir, si elles sont équipées pour intervenir et qu'elles ont les services nécessaires pour accomplir des tâches, elles pourraient déjà commencer le travail de rétention ou de réduction de la pollution. » (Québec)

« Les communautés souhaitent jouer un rôle tout aussi important. Les règles et réglementations établies à l'échelle provinciale et fédérale sont une avancée. La communauté vit les événements en temps réel et peut participer au travail de surveillance. Elle est en première ligne et peut intervenir rapidement sur place en temps réel en cas d'incident, de déversement. » (Pacifique)

« Nous avons beaucoup de capacités au niveau théorique, mais nous n'avons pas d'équipement. Je n'ai pas de bateaux rapides et sécuritaires ni de bâtiment pour conserver nos motoneiges. Vous savez comment fonctionne le gouvernement; ils sont très réticents à fournir à quiconque, autochtones ou non, de l'argent pour des dépenses en capital visant la construction d'infrastructures. » (Atlantique)

Prestation de formation et de matériel aux communautés autochtones

Les informateurs clés appuient l'idée que le gouvernement du Canada continue de fournir aux communautés autochtones des formations, du matériel et de l'expertise pour qu'elles contribuent à la protection des côtes du Canada. Ils mentionnent des activités du Plan de protection des océans (PPO) pour montrer de quelle façon cela peut être efficace. Plusieurs d'entre eux affirment que les formations et les infrastructures qui ont été fournies pour créer la Garde côtière auxiliaire autochtone ont constitué des succès dans le développement de la capacité de recherche et de sauvetage sur l'eau des communautés. Quelques personnes déclarent que le Portail collaboratif de la connaissance situationnelle est un moyen efficace pour les communautés autochtones et côtières d'avoir les moyens de surveiller les navires en transit. Certains informateurs clés indiquent que des communautés ont profité du fait d'avoir le pouvoir de protéger les côtes du Canada, alors que le gouvernement du Canada a profité du fait que les Autochtones ont pu fournir des activités de surveillance accrues et des interventions en temps opportun lors d'incidents mineurs.

« Les investissements dans la Garde côtière auxiliaire canadienne constituent le meilleur exemple. Un éventail d'avantages y sont associés. Les membres des communautés sont en mesure de prendre le contrôle et il y a un renforcement des moyens d'action, ce qui améliore grandement leur capacité d'intervention en situation d'urgence. » (Arctique)

« En l'état actuel des choses, c'est la Garde côtière qui nous offre une aide logistique. Nous utilisons le Portail collaboratif de la connaissance situationnelle, une application qui nous permet de surveiller les navires. Nous pouvons notamment voir si les navires transportent des déchets dangereux, consulter la vitesse de croisière des navires et obtenir des renseignements sur leur positionnement à la minute près. » (Ontario)

« Il s'agit d'une étape supplémentaire vers l'objectif élargi de cogestion. Les formations et l'équipement sont utiles pour veiller à ce que des gens soient sur le terrain lors de déversements et d'incidents. » (Pacifique)

Toutefois, certains informateurs clés soulignent la nécessité d'élargir la participation et le partenariat à un plus grand nombre de communautés afin d'assurer une protection plus équilibrée des vastes zones côtières du Canada. D'autres personnes déclarent que, pour être efficace, il est essentiel que le soutien soit durable et à long terme.

« Le gouvernement fédéral a fourni du matériel et des formations de façon sporadique, mais il ne semble pas suivre un plan. Il faut des systèmes, sinon ils ne font que lancer pêle-mêle des formations et du matériel. » (Pacifique)

« Je pense que la prestation de formations et la fourniture de matériel pour gérer les situations de crise auxquelles sont confrontées les communautés sont des cas assez isolés à l'heure actuelle, car ces communautés représentent la première ligne des incidents pouvant avoir lieu. Selon moi, seuls quelques centres ont reçu ces formations ou ce matériel. Ce type d'initiative devrait être plus large et mieux représenté dans toutes ces communautés. » (National)

« Je pense que certaines des communautés en ont profité. Il est essentiel de veiller à ce que les mesures de sécurité et les formations demeurent de la plus haute importance, de veiller à ce que les communautés aient tout ce dont elles ont besoin pour poursuivre leur travail, qu'il s'agisse de formations sur la sécurité ou sur l'exploitation, de veiller à ce que les formations soient à jour et à ce que les communautés aient toutes les compétences nécessaires pour pouvoir intervenir et continuer, et de posséder les fonds nécessaires pour procéder à l'entretien des navires. » (Atlantique)

Autres façons de travailler ensemble

Quelques informateurs clés cernent d'autres façons par lesquelles le gouvernement peut travailler à la protection des littoraux du Canada avec des peuples autochtones et des communautés côtières. Essentiellement, cela implique d'autres partenariats pour partager de l'information, mais surtout pour prendre part aux décisions et non simplement communiquer des décisions que le gouvernement du Canada a prises. Plusieurs personnes soulignent que les commentaires, les contributions et les préoccupations des communautés côtières doivent non seulement être entendus, mais qu'ils doivent aussi être pris au sérieux et mener à l'adoption de mesures. Ces informateurs clés estiment que même si des consultations ont lieu et qu'il s'agit d'une responsabilité fondamentale du gouvernement du Canada, il n'y a pas assez de suivi lorsque des mesures sont prises.

« Le gouvernement a une certaine obligation envers les Canadiens, mais aussi envers nous en tant que peuples autochtones. En vertu de l'article 32.2, ils doivent nous consulter afin de recueillir nos opinions et commentaires. » (Atlantique)

« Lorsque des communautés s'opposent, leurs objections doivent être prises en considération, pas seulement consignées. » (National)

« Plusieurs des doléances de notre communauté sont liées au fait que les gens ont l'impression que le Canada prend des décisions pour nous et que nous devons simplement vivre avec elles. Les choses iraient beaucoup mieux s'il y avait un plus grand engagement communautaire. » (Ontario)

« Il y a beaucoup de consultations, mais aucune capacité d'intervention n'est créée. Il n'y a pas de création de spécialistes. C'est comme si nous tournions en rond depuis un certain temps avec une succession de consultations, mais qu'il n'y avait pas d'intégration communautaire, pas de capacité d'intervention communautaire, pas de reconnaissance de la communauté dans son ensemble. Ils n'abordent pas ce qui pourrait se faire, la façon dont les gens pourraient s'impliquer et la façon dont les gens pourraient devenir des "intervenants". » (Québec)

« C'est le genre de chose qui mène à un plus grand problème d'autodétermination, car nous avons l'impression que beaucoup de gens se plaignent, mais que rien n'est fait. Des gens proposent que nous recevions des formations et que nous soyons habilités à surveiller ces navires et à produire nous-mêmes des rapports, à assurer notre gestion. Toutefois, on dirait qu'on ne nous prend pas vraiment au sérieux lorsque nous leur faisons part de nos inquiétudes. » (Ontario)

« Je ne veux pas que le message donne à penser que nous ne voulons plus que les communautés soient consultées, cela fait partie intégrante des obligations du gouvernement. Les consultations sont une bonne chose, mais nous avons aussi besoin que des mesures soient adoptées. » (Québec)

Certains informateurs clés soulignent la nécessité de mener des discussions « de nation à nation », de mettre en œuvre des accords de « gouvernance en collaboration » pour travailler ensemble à la protection de la côte canadienne et d'utiliser les mécanismes déjà en place (associations régionales, conseils) pour mener des discussions. À tout le moins, les informateurs clés mettent l'accent sur le besoin pour les représentants du gouvernement du Canada de se rendre en personne dans des communautés et d'être prêts à écouter. Comme le déclare un informateur clé : « Dites-moi quelque chose et il est possible que j'oublie. Montrez-moi quelque chose et je m'en souviendrai. Faites-moi participer, travaillez avec moi, et ensemble nous allons mieux nous comprendre, que ce soit pour élaborer des politiques ou pour accéder à nos communautés afin d'avoir une conversation avec nos pêcheurs. »

« Idéalement, nous aurions un pouvoir conjoint de prise de décision relativement aux règlements de navigation et de sécurité maritime. En fin de compte, avec l'approche pangouvernementale du Canada, le gouvernement fédéral doit mener la barque et accueillir les communautés à la table des décisions. » (Pacifique)

« Les communautés autochtones devraient jouer un rôle plus important dans la gestion des réglementations de navigation et dans la cogestion. Par exemple, la capacité de déterminer en collaboration la vitesse maximale des navires ou les emplacements où ils peuvent rejeter leurs eaux de ballast. Les communautés devraient avoir un siège à la table des décisions pour prendre des décisions en collaboration avec le gouvernement du Canada. » (Pacifique)

« Lorsque vous organisez des consultations, il doit s'agir de véritables consultations et vous devez visiter toutes les communautés qui sont touchées. Vous devez vous rendre dans ces communautés pour constater ce qui se passe. Ce processus doit notamment veiller à ce que les responsables des consultations soient réellement immergés dans les communautés pour voir ce qu'il en est et la mesure dans laquelle les gens sont touchés. » (National)

Certains informateurs clés suggèrent une sensibilisation accrue et une augmentation du partage d'information sur les initiatives de sécurité maritime en cours dans les communautés côtières afin de stimuler la participation locale. Ils mettent l'accent sur le fait que le partage d'information devrait se faire de manière moins technique, plus conviviale et plus accessible. Certains suggèrent que des ressources d'information soient disponibles dans la langue locale des communautés et que des traducteurs soient fournis lors de réunions pour renforcer le soutien et la compréhension.

« Si vous voulez obtenir les informations ou les outils les plus récents qui sont disponibles, vous devez parcourir d'innombrables sites Web. Nous avons insisté pour fournir nos ressources sur un site Web d'une manière simple afin de fournir de

l'information. Cette information doit aussi être traduite. Elle est seulement disponible en anglais et en français. Nous constatons que le gouvernement fait des progrès dans la planification de réunions dans la communauté. Ils reconnaissent l'importance de fournir des traducteurs. » (Arctique)

« Même si vous savez que vous les avez lus, certains des programmes et des initiatives sous l'égide du PPO sont plutôt techniques. Lorsque vous vous rendez dans les communautés et que vous communiquez ces programmes, vous devez le faire sans recourir à du jargon et à des termes techniques pour que les membres des communautés puissent comprendre ce que ça signifie vraiment. » (Atlantique)

« Il manque peut-être un élément de dialogue dans le PPO, car c'est très technique. » (Québec)

« Le partage d'information serait une bonne façon de veiller à ce que les données recueillies par différents organismes soient rassemblées. Il y a tellement de joueurs différents dans notre bras de mer : le port, des organismes fédéraux, des municipalités, des ONG. Aussi, toutes les informations sont parfois conservées en silos. De façon plus générale, c'est une question de cogestion et de prise de décisions en collaboration. » (Pacifique)

Parmi les autres collaborations potentielles que mentionnent des informateurs clés figurent la poursuite des activités du réseau d'opérations de recherche et de sauvetage par le biais de formations et d'infrastructures, la prestation de formations scientifiques à des étudiants autochtones et à des membres formés afin qu'ils mènent des activités de recherche et de surveillance de base dans les communautés, et le partage général d'informations (comme des dépôts centralisés d'information en ligne) qui sont logiques et faciles d'accès pour les communautés.

« La capacité signifie aussi une infrastructure réelle dans les communautés. Il ne s'agit pas seulement de formations ou de RH. Ce pourrait être des communications ou des constructions sur place. » (Atlantique)

« Quand nous devons réaliser des projets liés à l'environnement, nous pourrions chaque fois solliciter la participation d'Autochtones et voir comment le travail est effectué. Ceux-ci pourraient ensuite partager des informations entre eux afin d'encourager les communautés, les jeunes et leur entourage à apprendre et à participer à des actions communes pour le bien de l'environnement. » (Québec)

« Notre population est celle dont la croissance est la plus rapide du Canada. Les peuples autochtones du Canada sont l'avenir de la main-d'œuvre. Nous devons tout simplement exploiter cette main-d'œuvre. Nous avons beaucoup de personnes compétentes qui s'intéressent à l'environnement et à la science, et elles peuvent travailler pour le gouvernement, avec le gouvernement, pour les ONG, pour les organisations

gouvernementales des Premières Nations. Il y a beaucoup de capacité dans les communautés. » (Atlantique)

Connaissance du Plan de protection des océans

La plupart des informateurs clés décrivent le Plan de protection des océans (PPO) comme un plan exhaustif et élargi. Quelques personnes sont d'avis que le PPO est conçu pour s'articuler autour de la région du Pacifique, notamment pour atténuer les effets de la navigation de pétroliers. Certains informateurs clés ont participé au plan par l'entremise de réunions ou de forums. Le gouvernement du Canada a communiqué avec la plupart des informateurs pour les inviter à participer aux premières réunions du PPO. Cependant, certains déclarent avoir communiqué avec le gouvernement fédéral pour y participer après avoir appris l'existence du PPO grâce à des médias ou à d'autres communautés.

« Je pense que le plan est plutôt exhaustif. C'est un plan intéressant qui doit être développé. Il s'agit d'un plan élargi qui traite des stations de bateaux de sauvetage en Arctique, de l'augmentation requise de la capacité de remorquage d'urgence, de la mise en place de programmes de formation pour les mesures d'urgence, de la recherche sur le pétrole et le gaz... Il ratisse très large. » (National)

« J'ai entendu parler du PPO par le biais de la Garde côtière, du ministère des Pêches et des Océans (MPO), de Transports Canada, du premier ministre [programme précis du MPO], de partout! » (Atlantique)

« J'ai travaillé sur un certain nombre de programmes relevant du Plan de protection des océans. C'est un plan énorme qui est conçu pour couvrir le plus grand nombre possible d'aspects touchant les océans. » (Pacifique)

« Je le comprends. Ils le mettent en œuvre. Le PPO doit dans une certaine mesure offrir une tribune pour tout ce qui concerne la sécurité maritime et la protection de l'environnement. Ce plan d'action incite différents acteurs à mettre en place des projets liés à l'environnement, à la protection de l'environnement et à la sécurité maritime. Par exemple, cette semaine, nous avons pris part à un atelier sur les effets cumulatifs de la navigation maritime. » (Québec)

De nombreux informateurs affirment que, compte tenu des objectifs généraux du PPO et de ses nombreuses initiatives (plus de 50), il est difficile d'en avoir une compréhension approfondie ou de bien saisir la façon dont les initiatives sont liées aux communautés ou les touchent. Certains d'entre eux croient qu'il est difficile de comprendre les raisons pour lesquelles des initiatives ont été choisies ou de saisir de quelles façons elles constituent un plan coordonné. D'autres soulignent que la confusion dans les objectifs, les priorités et les échéanciers du PPO est

amplifiée par les nombreux ministères fédéraux impliqués et par le roulement des fonctionnaires qui y travaillent.

« Il y a près de 50 programmes sous le régime du PPO. Je dirais que c'est beaucoup de choses à comprendre, notamment la façon dont vous pouvez y participer. En fait, si vous n'avez pas de bonnes relations de travail avec Transports Canada, le MPO ou la Garde côtière, vous n'aurez pas une bonne idée de ce que le plan offre. » (Atlantique)

« C'est un programme très vaste. Nous comprenons certaines initiatives qui nous semblent attrayantes, mais, en même temps, il est difficile d'avoir une impression générale de tout ce que le PPO est censé représenter. » (Québec)

« J'ai pris part à plusieurs réunions et j'ai lu des documents, mais je n'ai pas encore tout compris. Fondamentalement, le plan réunit une foule d'initiatives. Le fait de rassembler tous ces éléments et d'annoncer qu'un plan a été mis au point est impressionnant. C'est quand même déroutant, même pour moi qui suis plus impliqué que d'autres membres de Premières Nations. » (Pacifique)

« Si vous regardez simplement le programme de gérance, le MPO fait quelque chose, TC fait quelque chose et de nombreux ministères participent. Au niveau technique, si un horaire est modifié, c'est un problème majeur. Ils font du bon travail, mais trouver un équilibre entre de si nombreuses initiatives constitue un défi pour nos communautés. » (Pacifique)

« Il y a 55 ou 57 projets. La façon dont ils sont répertoriés n'est pas claire. Il n'y a pas de logique sous-jacente qui explique pourquoi une initiative se trouve dans une catégorie plutôt que dans une autre. Il y a trop d'initiatives, un manque de cohérence, le matériel de marketing a de belles images et des points de discussion, mais il n'explique pas très bien la logique. » (Pacifique)

Bien que les informateurs clés participant à l'étude connaissent le PPO, certains notent que beaucoup de communautés n'y participent pas, et que seuls le chef et les personnes qui occupent des postes de gestion des pêches ou de l'environnement au sein de communautés connaissent son existence. De nombreux informateurs clés conviennent que c'est le rôle des représentants de la communauté qui participent au PPO de communiquer le plan à d'autres membres de la communauté. Certains d'entre eux affirment qu'ils aimeraient avoir accès à du matériel en ligne, ou être informés de celui-ci, ce qui pourrait comprendre de l'aide pour les informer de facteurs comme les activités, les progrès, les autres communautés participantes et les réalisations.

« Dans les communautés, ils ne comprennent pas vraiment en quoi consiste le PPO. »
(National)

« Si le PPO pouvait d'une quelconque façon avoir une incidence sur notre communauté, ce serait bien de savoir comment elle interagirait avec nous. » (Ontario)

« Je suppose qu'il y a une compréhension ou une sensibilisation limitée dans la communauté en général... Je ne suis pas certain qu'il y a beaucoup de choses que le gouvernement peut faire pour communiquer directement avec les membres de la communauté, mais la collaboration avec le conseil permet de passer le mot. » (Québec)

« Si le gouvernement du Canada lance une campagne d'éducation à ce sujet, il se perd dans toutes les autres initiatives de même nature du gouvernement du Canada, alors que si vous travaillez avec certains de ces groupes techniques dans des communautés des Premières Nations, ils peuvent déterminer ce qu'il est important de communiquer aux membres de la communauté. » (National)

« Je le connais bien, car j'ai consacré beaucoup de temps à des forums et à des activités de sensibilisation. Je comprends le fonctionnement de ces choses, mais beaucoup de participants du PPO n'ont pas mes antécédents. Notre communauté a tiré profit du PPO, mais c'est parce que j'ai fait du porte-à-porte... S'ils vont dépenser 1,5 milliard de dollars sur un programme, ils doivent rejoindre plus de communautés. » (Pacifique)

« Nous devons maintenant déterminer les initiatives qui sont pertinentes pour nous et nous demander si nous les connaissons. Un site Web peut aider, mais nous devons nous assurer que le site Web et d'autres outils sont conçus pour nous aider à comprendre la structure du plan et les projets qui sont liés à notre région. » (Québec)

Les informateurs clés proposent des moyens par lesquels le gouvernement du Canada pourrait faciliter la compréhension du PPO dans leur communauté. Bien que plusieurs affirment qu'il n'est pas nécessaire que tous les membres de la communauté soient au courant des détails du PPO, certains suggèrent d'utiliser les médias sociaux, la radio ou des réunions publiques pour informer le grand public. Lors de prises de contact avec les membres d'une communauté, les informateurs clés suggèrent d'utiliser un langage clair, en soulignant les avantages du programme et les façons d'y participer, avec des explications sur les liens entre les activités et des références aux sources d'information (sites Web). Pour favoriser une meilleure compréhension du PPO, les informateurs clés proposent de cibler les communautés qui sont les plus appropriées pour établir des partenariats par l'entremise de communications en personne afin que les représentants communautaires s'investissent personnellement et professionnellement, et deviennent des promoteurs du PPO.

« Je dirais de recourir directement aux médias sociaux. Nous avons une page Facebook et nous publions des gazouillis sur Twitter, alors beaucoup de gens obtiennent des renseignements de ces sources. Autrement, ce serait probablement par le biais d'une émission de radio à notre station locale. Peut-être en organisant des réunions où les gens pourraient discuter du plan. » (Ontario)

« Il faudrait expliquer clairement aux gens le rôle qu'ils peuvent jouer, ce qu'ils peuvent faire pour participer et les raisons pour lesquelles le plan est important. Faites en sorte que le PPO importe aux gens. Simplifiez le langage (au lieu de toujours recourir à la terminologie du gouvernement du Canada, qui est si distante et qui ne stimule en rien les gens). Expliquez ce que cela peut signifier dans la vie de tous les jours. Rendez-le accessible à tous. » (Atlantique)

« Ce ne sont pas tous les types de campagnes qui peuvent les rejoindre. Ce qui fonctionne bien dans notre communauté pour obtenir la contribution des gens, c'est d'avoir recours aux connaissances collectives de la communauté et de faire participer ceux qui ont quelque chose à dire. » (Québec)

« Ce qui est important, c'est de pouvoir obtenir des renseignements. Beaucoup de gens n'aiment pas avoir l'impression qu'ils ne participent pas à la conversation. Ainsi, si nous pouvons au moins leur donner l'occasion de venir, d'apprendre et d'interagir, je pense que cela peut en faire beaucoup. » (Ontario)

« Ils ont besoin d'un spécialiste des communications. Cependant, un appel ou un courriel ne fonctionne pas. Ils doivent avoir un représentant du [gouvernement du Canada] sur place. Le gouvernement traite les communautés comme de simples citoyens, mais ce sont des nations. C'est un problème historique de mentalité coloniale contre lequel les Premières Nations essaient de lutter. » (Pacifique)

À ce stade du plan, certains informateurs clés croient que la communication devrait comprendre des informations sur l'état de l'initiative, sur les changements qu'il apporte, sur ce qui a bien fonctionné, sur l'identification des prochaines étapes, sur des études de cas pour « rendre l'initiative réelle » et, de manière générale, sur la formulation de certains « objectifs spécifiques et quantifiables » du PPO, au-delà de la protection des océans du Canada.

« C'est un programme de cinq ans, mais où en sommes-nous? À la troisième année? Je ne sais même pas ce que l'on a appris du PPO à ce jour. » (Atlantique)

« Je pense qu'ils ont fait des efforts en créant un genre de bulletin qu'ils envoient régulièrement, ce qui est une bonne chose. Peut-être peuvent-ils nous donner une mise à jour régulière de ce qu'ils font, des mesures qu'ils ont prises et de celles qu'ils prendront. » (Québec)

« Cela aiderait à définir certains objectifs précis et quantifiables. Il y a souvent des projets du PPO qui n'ont pas l'air d'avoir d'objectifs spécifiques. Par exemple, ils diront que le plan vise à "améliorer l'habitat du poisson au cours des dix prochaines années", mais qu'est-ce que ça veut dire? Sinon, c'est trop facile de se cacher derrière des objectifs vagues qui sonnent bien. » (Pacifique)

« Il y a eu beaucoup de progrès en ce qui a trait à l'exécution du plan, la plupart des gens à cette étape sont vraiment impatients de voir ce qui se passera lorsque le financement prendra fin et de connaître la prochaine étape. » (Arctique)

Participation au Plan de protection des océans

La plupart des informateurs clés ont participé à la mise en marche du PPO en assistant à des réunions visant à recueillir des commentaires, et en mettant en contact le gouvernement avec des membres de communautés. Plusieurs ont participé à des activités spécifiques, comme des formations et la réception de matériel en tant que membres de la Garde côtière auxiliaire canadienne. Quelques-uns ont participé à l'initiative de gestion proactive des navires, à l'évaluation des effets cumulatifs du transport maritime ou au projet Initiative de sensibilisation accrue aux activités maritimes. Un informateur clé croit que le projet Initiative de sensibilisation accrue aux activités maritimes a l'avantage de réunir des communautés autochtones de partout au pays et de leur montrer comment chaque nation peut mettre le projet en application, faire preuve d'innovation et apprendre des méthodes pour le partager. Quelques autres mentionnent le financement global des projets de construction d'infrastructures ou le travail mené dans le cadre du programme des navires abandonnés.

« Une partie de mon travail consiste à interagir avec la communauté. Pour ce faire, nous interagissons normalement avec le conseil, nous tenons des réunions communautaires, etc. Si quelque chose se présente et que la communauté doit en savoir plus, nous organisons des séances d'information. » (Ontario)

« Nous participons déjà au Plan de protection des océans. Nous prenons part à des consultations avec Transports Canada en ce qui concerne les effets cumulatifs de la navigation. C'est une question que nous surveillons depuis environ deux ou trois ans en participant à des consultations au niveau provincial avec les Premières Nations. » (Québec)

« Nous avons un projet sur la sécurité maritime et les océans dans le cadre duquel nous formulons des commentaires sur le processus du PPO. Nous nous sommes donc engagés activement à évaluer la situation, à fournir des recommandations et à proposer des solutions. » (National)

« Il y a 57 initiatives dans le PPO. Nous participons à l'initiative de la Garde côtière et au portail d'information de TC afin de fournir des données en temps réel sur les événements et renseignements météorologiques, sur un programme communautaire de bateaux visant à participer aux opérations de la Garde côtière auxiliaire, sur une subvention de TC dont l'objectif est de cartographier des zones côtières afin de délimiter et d'identifier la zone côtière à partir de l'océan, sur un programme de TC traitant des risques d'inondation, sur un programme de bateaux abandonnés, ainsi que sur un programme d'intervention rapide et de relance. » (Pacifique)

« J'ai participé à des réunions portant sur la gestion particulière, sur les effets cumulatifs de la navigation et sur le développement de la nouvelle région arctique du MPO et de la Garde côtière. Je reçois et je fournis de l'information, et j'assure la liaison entre le gouvernement et des membres de la communauté. À plus long terme, l'initiative vise à

procéder à la gestion proactive des navires et à accomplir le travail menant à sa mise en œuvre. Les comités consultatifs doivent continuer à partager l'information de façon plus officielle. Nous allons voir comment se développent les choses. » (Arctique)

Participation des communautés autochtones

Certains informateurs clés estiment que le PPO peut aider les communautés autochtones et côtières à jouer un rôle actif dans les décisions relatives à la sécurité maritime. De nombreux informateurs clés précisent toutefois que, bien que les communautés autochtones aient été activement consultées et mobilisées dans le cadre du processus, dans de nombreux cas il semble que le gouvernement avait déjà pris les décisions concernant la sécurité maritime avant de mener les consultations.

« Oui, le PPO a été efficace. Il y a eu des investissements importants en espèces et en capital, alors que la volonté et les attentes des ministères sont davantage liées à une participation qu'à un hommage respectueux. » (Arctique)

« Tout à fait. Il nous a donné une plate-forme que nous n'avons pas eu le luxe d'avoir jusqu'à maintenant, ce qui nous a permis de clarifier nos réflexions et nos inquiétudes, mais aussi de partager nos idées avec la communauté maritime dans son ensemble, avec d'autres nations autochtones et avec d'autres régions du pays. » (Pacifique)

« Ces initiatives servent à les consulter, mais après ils ne font pas le suivi des événements, nous ne savons pas vraiment si nos idées et notre façon de voir les choses sont prises en compte lorsqu'ils prennent les décisions finales. C'est comme si nous aidions au début et à la fin du processus, mais que nous ne participions pas à la prise de décisions. Je pense que nous ne recevons que la version finale. » (Québec)

« L'un des défauts fondamentaux du PPO et de la plupart des engagements avec les Premières Nations est que les gouvernements décident d'avance ce qui sera fait. » (Pacifique)

De nombreux informateurs clés sont d'avis que le PPO aide les communautés autochtones à s'impliquer davantage dans des activités comme la surveillance, et à obtenir de plus grandes infrastructures et plus de capacité pour participer aux activités de sécurité maritime. Certains informateurs clés affirment que le PPO a donné une « plate-forme » de participation et une occasion de relier des communautés autochtones.

« Je n'étais pas un grand adepte du PPO, mais je suis maintenant assez satisfait de ce qu'ils ont fait. L'argent nous permet de pourvoir des postes, parce que nous n'en aurions pas la capacité autrement. » (Pacifique)

« Avec le programme CASM, il était bien d'avoir l'occasion de se réunir avec d'autres communautés autochtones et de faire des présentations de ce qui se passe dans diverses communautés. Le plan permet aux gens de partager des connaissances et de prendre des décisions, ce qui fait beaucoup avancer les choses. » (Québec)

« Le projet Initiative de sensibilisation accrue aux activités maritimes comporte de nombreuses applications et, à mesure que nous organisons des rencontres avec les dix autres communautés autochtones, nous voyons comment chaque nation met en application ce projet de différentes façons, selon ses priorités. C'est un excellent projet pour réunir les communautés autochtones de partout au pays, pour montrer l'innovation dont fait preuve chaque communauté et pour voir comment ces mesures novatrices peuvent être partagées. » (Pacifique)

Éléments qui fonctionnent bien

De nombreux informateurs clés déclarent que le PPO permet des activités qui contribuent à la sécurité marine et à la protection des océans du Canada. Le PPO comprend de nombreuses activités et peut être bénéfique pour les communautés côtières, l'industrie de la navigation et tous les Canadiens. Comme le dit l'un d'eux : « Voir que le gouvernement prend sérieusement en compte la valeur de nos océans apporte de l'espoir aux Canadiens ». Les informateurs clés signalent que la force du PPO est qu'il fournit du soutien et du matériel à des communautés, ce qui est bienvenu et grandement nécessaire.

« Leur stratégie fonctionne. Leur mise en relation avec des communautés par le biais de ce genre d'initiative (PPO) fonctionne bien et devrait se poursuivre. » (Atlantique)

« Le PPO doit être fait d'une manière qui favorise la conservation pour les communautés susceptibles d'être touchées par une situation critique. Toutefois, pour qu'il fonctionne correctement, il doit aussi aider l'industrie de la navigation. Ça va des deux côtés. » (National)

Beaucoup d'informateurs voient la valeur des partenariats existants avec divers organismes gouvernementaux et mettent l'accent sur le fait que les efforts en matière de sécurité maritime sont mieux déployés lorsque toutes les parties concernées contribuent en apportant leur expertise unique. Ils veulent qu'il y en ait de plus en plus en plus de renforcer les partenariats avec les communautés autochtones côtières afin d'atténuer de façon mieux équilibrée les risques liés à la sécurité maritime.

« Nous sommes en discussion avec Garde côtière auxiliaire canadienne et nous tentons d'améliorer son réseau d'opérations de recherche et de sauvetage en intégrant nos

opérations aux leurs, en partenariat et en collaboration; il s'agit d'une aide mutuelle. » (Ontario)

« Il nous incombe également de bâtir ce service ou ce programme. C'est pourquoi nous établissons une relation avec la Garde côtière canadienne. Ils ont financé le bateau, mais c'est notre personnel qui fournit ce service de première ligne. Une responsabilité partagée. » (Atlantique)

« Dans une petite nation comme [...], nous avons besoin d'une expertise externe. Il y a des efforts de soutien que nous pouvons donner et auxquels nous participons, comme le transport, l'arpentage et la construction, mais les données sont analysées par des experts. C'est un partenariat qui fonctionne. Il s'éloigne du modèle paternaliste où le gouvernement fait ce qui doit être fait. » (Pacifique)

« J'aime vraiment le fait que la Garde côtière soit souple et ouverte aux opinions de notre communauté. J'ai l'impression que chaque fois que nous leur présentons une question, ils sont très ouverts à travailler avec nous et à comprendre notre façon d'aborder la question. » (Ontario)

Certains informateurs clés indiquent que, par l'intermédiaire du PPO, le gouvernement du Canada entame le dialogue avec les communautés autochtones du Canada et sollicite leurs commentaires. Au cours de ce processus, quelques informateurs clés ont dit croire que le gouvernement peut comprendre les besoins des communautés et le désir des communautés autochtones et côtières de participer au PPO.

« Le plan a donné la parole aux communautés autochtones afin de donner aux utilisateurs de l'industrie de la navigation maritime et aux usagers des voies navigables une idée des antécédents. Il fournit les ressources nécessaires à l'obtention et à l'installation du matériel. Les ressources permettent de se concentrer sur les projets plutôt que de travailler sur le coin d'un bureau, et fournissent des formations, de l'équipement et de la capacité pour embaucher du personnel afin de se concentrer sur ces défis... ce sont toutes de très bonnes choses. » (Pacifique)

« Nous avons constaté un réel désir de faire participer les Premières Nations au PPO dès le début, alors ça s'est bien passé. » (Québec)

« Je crois que ce qui fonctionne bien dans le cadre du PPO, c'est que le gouvernement cherche à mobiliser des peuples autochtones de partout au pays et à connaître leurs points de vue. Ils essaient vraiment fort au MPO et à Transports Canada. » (Atlantique)

Selon quelques informateurs clés, le travail de sensibilisation du gouvernement du Canada dans les communautés autochtones et côtières s'est nettement amélioré depuis l'introduction du PPO. Certains d'entre eux croient que la relation entre les ministères du gouvernement du Canada, MPO et Transports Canada, s'est améliorée grâce à la relation de travail établie par le

biais du PPO. « Il a permis aux gens d’entamer le dialogue avec le gouvernement. » « Il semble y avoir un niveau d’autonomie assez élevé à la fonction publique, ce qui leur permet de mettre à l’essai des approches novatrices de consultation; le plan va au-delà des consultations passe-partout qui ont été faites par le passé. »

« Nous échangeons régulièrement avec Transports Canada et avec d’autres Premières Nations, ce qui mène à des initiatives de mobilisation, un autre point positif. » (Québec)

« La Garde côtière canadienne, qui a travaillé avec nous il y a deux ans sous le régime du PPO, a une fabuleuse coordonnatrice autochtone dans l’Atlantique. Il y a cinquante ans, ils ne mettaient pas les pieds dans notre communauté; ils ne nous parlaient même pas! J’ai parlé avec eux tous les jours pour que la relation change du tout au tout. » (Atlantique)

« Cela a donné de bons résultats. Grâce au projet pilote Initiative de sensibilisation accrue aux activités maritimes, les communautés ont pu participer au processus d’approvisionnement public afin de sélectionner le conseiller qui mettrait le système au point. C’est l’une des premières fois que les communautés des Premières Nations participaient à ce processus. Cela a été révélateur pour les deux côtés et le résultat a été satisfaisant. » (Québec)

« Ils disent que c’est le début d’une relation à long terme, ce qui est important parce que nous n’avons pas vraiment ça. La plupart des programmes ont un début et une fin. Le PPO n’a pas été présenté comme un de ces programmes. Ils disent qu’il s’agit du début et nous espérons pouvoir construire sur cette base. » (Atlantique)

Points à améliorer

Les informateurs clés cernent un éventail de domaines où le PPO doit s’améliorer. Plusieurs réitèrent des inquiétudes soulevées antérieurement concernant les consultations et partenariats significatifs entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones. Certaines personnes soulignent de nouveau la nécessité de continuer à développer les capacités et les infrastructures dans les communautés autochtones. Quelques-uns manifestent le désir de continuer à intégrer une plus grande utilisation des connaissances traditionnelles autochtones dans l’approche de sécurité maritime adoptée.

« Je pense que l’un des domaines où le PPO a échoué c’est qu’il ne s’agit pas d’un processus de prise de décision équitable pour les peuples autochtones. C’est plus le gouvernement qui décide si quelque chose est important et s’il faut aller de l’avant. » (Atlantique)

« Il y a des écarts majeurs de capacité entre les différentes Premières Nations. Le rôle du gouvernement est de développer la capacité des Premières Nations pour que leur participation soit semblable à celles des gouvernements. » (Pacifique)

« Nous avons besoin de ressources supplémentaires au niveau supérieur, au niveau le plus technique. Nous devons investir dans des ressources. En fait, le programme essaie d'investir dans certaines ressources. Un milliard de dollars, c'est beaucoup d'argent, mais il en manque quand même, car l'objectif du plan est de rattraper près de 30 ans à ne rien faire. Il faut donc plus d'équipement et de formations. » (Atlantique)

« Quelques communautés ont une certaine infrastructure, mais est-elle suffisante pour intervenir lors d'incidents? Compte tenu de la navigation, du tourisme, des petits navires privés, c'est nécessaire. » (Pacifique)

« L'intégration du savoir autochtone rime avec quelques difficultés. L'une d'elles est que ce savoir doit composer avec un peu de snobisme théorique, car il est toujours perçu comme du folklore, des histoires ou d'autres choses du genre. Toutefois, il y a d'innombrables exemples, des études dans divers domaines, en particulier dans le secteur des ressources naturelles, où le savoir autochtone a réfuté des croyances de longue date du secteur des sciences, parce que l'utilisation de connaissances autochtones nécessite une observation à long terme. » (National)

Certains informateurs clés disent vouloir obtenir plus d'information sur les résultats du projet. Quelques-uns aimeraient que les résultats ou une étude de cas d'un projet soient présentés dans des formats non traditionnels (pour qu'ils « ressemblent moins à des documents du gouvernement »), comme des vidéos ou des fichiers audio qui pourraient aussi montrer la contribution autochtone par rapport à ce qui se passe et à ce qui peut être fait.

« Plus de communication sur les buts et objectifs du gouvernement dans le cadre du PPO. » (Québec)

« Le PPO a fait un bon travail de mobilisation et de mise en œuvre précoces, et j'espère que le gouvernement va faire tout aussi bien avec les rapports et le suivi auprès de groupes autochtones sur les points positifs et négatifs du plan, sans oublier les aspects qui doivent être améliorés. » (Atlantique)

« La vidéo est un outil de communication important pour les écoles, mais aussi avec les aînés, car certains d'entre eux n'ont pas grandi autour d'ordinateurs, mais sont des conteurs. Les vidéos sont un moyen de transmettre ces renseignements. Aussi, la surveillance vidéo de la mer est très importante pour que les gens puissent voir les activités qui s'y déroulent, l'étendue des déversements de pétrole, etc. » (Pacifique)

« Montrez des exemples de problèmes, d'inquiétudes et de risques. Donnez des exemples d'efforts et d'initiatives qui ont bien fonctionné. Montrez comment les communautés peuvent participer. Utilisez des vidéos et des fichiers audio, pas toujours du texte. Comment et pourquoi cela changera-t-il les choses? Comment peuvent-ils

travailler ensemble? Quel soutien auront-ils s'ils le font? Utilisez des études de cas; les éléments visuels sont essentiels. Faites-en quelque chose de concret. » (Atlantique)

Certains informateurs clés mentionnent les défis que représente une collaboration avec plusieurs ministères fédéraux et demandent une meilleure coordination des priorités, des réunions ainsi que des appels de rétroaction et de participation afin de réduire la contrainte de capacité sur les communautés. Quelques informateurs clés font état d'une certaine frustration à l'égard du roulement du personnel fédéral et de la nécessité que cela entraîne de recommencer à établir des relations. Un participant signale un manque de coordination entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

« La coordination entre les différents services constitue un défi. Les ministères sont en concurrence pour obtenir de l'attention en ce qui a trait à la promotion de leurs initiatives dans le cadre du PPO. Ils doivent coordonner leurs réunions tout en sollicitant des commentaires et en incitant à la participation. Une autre difficulté est le fait que les représentants du gouvernement se trouvent dans le sud du Canada et ne viennent au nord que de temps à autre. Certains membres du gouvernement devraient être basés dans le nord pour les activités liées à l'Arctique. » (Arctique)

« Un ministère fédéral ne semble pas savoir ce que les autres ministères font. Ce serait bien d'avoir un seul point de contact. C'est un défi lorsque vous devez vous adresser à plusieurs ministères, ce qui ne se passe pas toujours sans embûche. » (Pacifique)

« Nous trouvons qu'il y a beaucoup de roulement au gouvernement fédéral. Nous établissons une bonne relation, puis les employés compétents sont mutés à un autre poste. » (Québec)

« L'accent est mis sur les gens qui participent au partenariat. Le gouvernement est prêt à nous rencontrer et à s'associer à nous. Pour nous, le problème est que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique est moins disponible régulièrement et que nous devons composer avec des lois et des législations provinciales. Le partenariat doit être global et pas seulement entre les deux parties lorsque des questions de compétence se chevauchent dans notre communauté. » (Pacifique)

Comme l'affirme l'un des informateurs clés, l'optique d'interconnectivité des peuples autochtones peut compliquer la tâche des communautés en ce qui a trait aux limites de la compétence des ministères et aux restrictions des programmes et initiatives de même nature que le PPO. Un autre informateur clé indique que les objectifs du PPO peuvent être considérés comme artificiels ou comme des plafonds pour les peuples autochtones tout en créant de la méfiance ou de la suspicion. Selon lui, il est possible d'atténuer tout cela en communiquant et en échangeant afin de s'assurer que toutes les parties comprennent les points de vue des

autres. Des informateurs suggèrent que des efforts devraient être déployés pour communiquer les programmes selon les perspectives autochtones.

« Il est vraiment ardu pour les Premières Nations de se faire dire que s'ils veulent aborder des questions propres aux océans, ils doivent s'adresser au ministère des Pêches et des Océans, même s'il s'agit possiblement d'un problème lié à la terre. Toute cette ségrégation est vraiment très difficile. » (National)

« Parfois, les peuples autochtones voient la création d'un objectif comme une restriction; voyez-la comme une autre méthode de contrôle qui ne diffère pas de la création de parcs par Parcs Canada. Les peuples autochtones ne voient pas toujours les limites. L'un des inconvénients du PPO qui pourraient être perçus, c'est que c'est simplement le gouvernement fédéral qui tente de contrôler les peuples autochtones, à savoir où ils peuvent et ne peuvent pas aller, où ils peuvent et ne peuvent pas pêcher. Ce sentiment est encore bien présent dans certaines de nos communautés. » (Atlantique)

Quelques informateurs clés affirment que le PPO n'a pas une vision globale et n'explique pas clairement les décisions prises quant à la sélection ou à la conception de diverses initiatives. Cela comprend un manque de précision dans les détails du PPO. Par exemple, un répondant fait remarquer que le mot « maritime » peut être interprété de différentes façons et qu'il n'y a pas de définition sur le site Web du PPO qui établit sans équivoque sa signification. D'autres participants croient qu'il y a un défi par rapport à l'incertitude du financement pour la suite des programmes une fois que le PPO prendra fin. Par exemple, l'infrastructure de recherche et sauvetage est peut-être autonome, mais il faudra former de nouvelles personnes.

« On dirait que ça progresse, mais je pense qu'il reste encore du travail à faire. L'idée est de permettre la poursuite du travail, de renforcer la capacité, d'offrir de la capacité et de mettre en place un financement pluriannuel pour y arriver. » (Atlantique)

« Nous aurons la réponse à cette question dans quelques années, à savoir si tout prendra fin à la clôture du programme ou lors d'un changement de gouvernement. L'infrastructure (personnel et matériel) sera autonome, mais que se passera-t-il si des gens partent ou prennent leur retraite? Où trouverons-nous de nouvelles formations? Il doit y avoir un suivi. » (Pacifique)

Quelques informateurs clés suggèrent des améliorations à des initiatives spécifiques du plan, comme le processus de consultation, afin d'inclure l'analyse comparative entre les sexes (ACS) ou l'élargissement du programme des navires préoccupants pour y inclure les navires de moins de 15 pieds.

« Un des aspects en reste est que même si des communautés côtières autochtones sont mobilisées, le gouvernement fédéral ou le PPO ne mettent pas l'accent sur les femmes autochtones, sur les répercussions des femmes autochtones, sur la rétroaction que les femmes autochtones pourraient apporter. Il s'agit d'une perspective très différente que ne fournissent pas les hommes autochtones. Ils passent à côté d'une image complète de la situation. » (National)

« Je pense que certains de leurs programmes sont peut-être un peu étroits. Nous travaillons avec le programme des navires préoccupants pour retirer les embarcations échouées de nos milieux humides, mais il y a un problème parce que leur programme est davantage axé sur les gros navires. Le problème pour nous est que nous avons de plus petites embarcations, comme des bateaux de pêche, des motomarines, des barques à rames en métal, etc. » (Ontario)

Création de partenariats

La plupart des informateurs clés sont d'avis que des partenariats entre le gouvernement du Canada et des communautés autochtones peuvent être établis sur la base du « respect mutuel ». Certains informateurs clés mettent l'accent sur le fait que les communautés autochtones sont des « nations » et qu'elles ont besoin d'un dialogue de « nation à nation » où leur voix est tout aussi importante que celle de l'autre partie. Ces informateurs clés affirment que les consultations doivent être authentiques et constructives, qu'elles ne doivent pas seulement servir à « cocher une case ». Des consultations doivent aussi avoir lieu plus tôt dans le processus, selon certains informateurs clés, afin de cerner les besoins et de mettre au point des solutions, plutôt que de présenter des décisions que le gouvernement a déjà prises.

« Je crois qu'il faut établir un respect mutuel pour notre autodétermination, car notre communauté se considère comme une nation souveraine et nous trouvons cela vraiment offensant quand nous avons l'impression que le gouvernement s'impose et nous écarte. » (Ontario)

« En premier lieu, il doit y avoir du respect mutuel. Souvent, le gouvernement du Canada ne respecte aucune forme d'autorité des Premières Nations. » (National)

« Vous ne vous présentez pas ici sans avoir préparé une ébauche de plan. On vous a dit de venir nous voir, de solliciter notre avis, mais vous n'avez qu'une ébauche. Vous ne la partagez pas avec moi. Vous le savez et je le sais. [...] Parfois, nous ne sentons pas que nous sommes tous égaux autour de la table. Nous nous sentons comme un intervenant. Nous n'avons pas l'impression de participer à un dialogue de nation à nation. » (Atlantique)

« Lorsque des organisations ou des communautés autochtones se présentent à la table, que leurs commentaires sont entendus et qu'ils font partie du processus décisionnel, ce n'est pas quelque chose qui peut être simplement inscrit au dossier puis ignoré. Parfois,

des communautés refusent une proposition qui aurait des conséquences négatives pour eux, leur voix est entendue seulement pour que le processus soit considéré comme une consultation. Il doit y avoir un partenariat. » (National)

« Ils doivent démontrer une volonté de partager leur pouvoir lors de la prise de décisions. Nous devons sentir que le gouvernement est vraiment présent et que nous participons au partenariat sur un pied d'égalité avec lui. » (Québec)

« Selon moi, la recette gagnante passe par l'intégration de communautés à la base. Il ne faut pas qu'elles soient seulement utilisées pour la consultation. Elles doivent participer à l'identification du problème, mais aussi à la recherche de solutions et à la prise de décisions. Une participation de A à Z, c'est la volonté des communautés. » (Pacifique)

Certains informateurs clés suggèrent de développer les relations en personne afin de bâtir la confiance, affirmant que la personne-ressource doit être cohérente et que le moins de changements possible devraient se faire au sein du personnel du gouvernement. De plus, plusieurs d'entre eux croient que les hauts fonctionnaires du gouvernement doivent visiter des communautés pour comprendre les enjeux, démontrer leur engagement et gagner en crédibilité.

« Pour établir un partenariat significatif, il faut s'asseoir et discuter des problèmes. Un ministre représente le Canada, mais un chef représente aussi sa nation. Lorsqu'un ministre se présente et fait une visite d'une heure, ça laisse un arrière-goût désagréable [...] Peut-être que le sous-ministre devrait jouer un rôle plus important afin que chaque première nation ait plus de temps pour expliquer les enjeux auxquels elle fait face. » (Pacifique)

« Ils sont prêts à travailler avec vous, à vous écouter. Cela fait une grande différence dans l'établissement d'une relation de confiance à long terme; ça donne l'impression que quelque chose se passe et que ça se fait dans les hautes sphères du gouvernement. Il y a une grande différence lorsqu'un secrétaire ou un directeur régional vient faire un tour. » (Atlantique)

« Organiser des rencontres en personne, établir des relations et bâtir la confiance. Il y a un temps et un endroit pour les grands forums, mais il est difficile de penser que des forums mènent à l'établissement d'une relation ou d'un partenariat. » (Pacifique)

« Avoir des fonctionnaires [du gouvernement du Canada] à long terme avec qui travailler pour entretenir de bonnes relations. Être disponible pour des réunions en personne afin de connaître les inquiétudes de la communauté. » (Québec)

« Lorsque des relations sont fructueuses, il faut que les personnes travaillant sur le dossier soient cohérentes, notamment en évitant un trop grand roulement du personnel au sein du gouvernement. Les délais ne doivent pas être dictés par le gouvernement et doivent être convenus entre les deux parties. Parfois, ce n'est pas évident de savoir

quels commentaires ils sont prêts à entendre. Cela s'améliore avec le temps.»
(Arctique)

« Le MPO est l'entité que nous connaissons très bien. Les autres ministères fédéraux qui participent au PPO, plus précisément la Garde côtière, RNCan et Transports Canada, doivent se rendre dans les communautés. Ils sont hésitants à s'engager parce qu'ils n'ont pas les antécédents. Ils ont un peu peur de commettre une erreur. Il y a aussi un peu de préjugés envers les Premières Nations, mais ces groupes en particulier doivent se rendre dans les communautés et travailler avec elles. » (National)

De nombreux informateurs clés croient que le PPO est un outil efficace pour créer des partenariats significatifs. Selon certains d'entre eux, il y a des améliorations à apporter en ce qui a trait aux engagements significatifs. Aussi, les communautés autochtones doivent cerner les besoins et prendre part au processus décisionnel. Néanmoins, quelques informateurs clés déclarent que des progrès ont été réalisés. D'autres croient que la relation entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones s'est améliorée en général au cours de la dernière décennie et que le PPO a contribué à l'amélioration des relations au cours des dernières années. Un informateur clé met en évidence la possibilité de déployer plus d'efforts vers la réconciliation par l'entremise de partenariats du PPO dans tous les secteurs.

« Le PPO est un très bon début pour créer des partenariats significatifs parce qu'il nous donne la possibilité de partager nos inquiétudes et nos idées sur la façon dont les choses peuvent être améliorées ou peuvent mieux fonctionner pour les deux parties. »
(Pacifique)

« Nous avons eu une très bonne expérience de travail en équipe et nous voulons continuer. » (Ontario)

« Si vous regardez la situation il y a 15 ans, il est évident que les choses se sont améliorées. Il y a 15 ans, il n'était pas possible de soulever ce type de questions. Ce n'est pas aussi bon que ça pourrait l'être, mais c'est mieux qu'avant. » (Pacifique)

« Il y a des partenaires des Premières Nations dans différents secteurs, notamment dans le secteur des affaires, le secteur du transport maritime, le secteur des sciences. Il est possible de travailler avec les Premières Nations pour qu'elles participent à tous les aspects du PPO. Cela aiderait à la réconciliation avec le gouvernement fédéral, et ce serait une bonne gouvernance. » (National)

ANNEXES

A. DÉTAILS MÉTHODOLOGIQUES

Dans le cadre du sondage, 2 702 personnes ont répondu au questionnaire dans son intégralité, dont 2 141 répondants issus de la population et 561 répondants issus de peuples autochtones du Canada. Le sondage, qui recourrait à une combinaison aléatoire de panélistes et de sources publiques, a été mené en ligne et au téléphone (en ayant recours à une équipe d'enquêteurs formés et bilingues) entre le 27 janvier et le 20 février 2020.

Dans un deuxième volet, des entrevues individuelles qualitatives ont été menées par téléphone avec dix-neuf personnes provenant de communautés côtières autochtones : cinq dans la région du Pacifique, une dans la région de l'Arctique, six au Québec, une en Ontario, quatre dans la région de l'Atlantique et deux avec des organisations autochtones nationales. Les entretiens ont eu lieu entre le début du mois de février et du mois de mars 2020.

Le processus de collecte de renseignements est décrit séparément ci-dessous.

Grand public

Cet échantillon probabiliste de 2 141 participants recrutés de façon aléatoire présente une marge d'erreur de +/- 2,05 %. Ce pourcentage oscille entre trois et huit % pour tous, sauf quelques segments de l'échantillon abordés dans l'analyse². La source de l'échantillon est en grande partie le panel interne *Probit*, qui se compose de Canadiens et Canadiennes recrutés au hasard. Dix % des réponses de l'échantillon ont été recueillies avec des téléphones cellulaires seulement. Le tiers de l'échantillon (n=707) se compose de résidents vivant dans des communautés côtières situées à moins de 20 kilomètres d'un océan, de la voie maritime du Saint-Laurent ou des littoraux des Grands Lacs. Parmi ces 707 cas, 450 ont été échantillonnés à partir d'une source autre que le panel de *Probit*. Ces cas ont été réalisés au téléphone, à partir d'un échantillon aléatoire de toutes les collectivités se trouvant à environ 10 ou 20 kilomètres d'un océan, de la voie maritime du Saint-Laurent ou des littoraux des Grands Lacs, à condition que les collectivités aient une population de moins de 20 000 habitants. Une fois la base de sondage créée et les échantillons aléatoires formés, notre équipe d'enquêteurs bilingues a

² Les marges d'erreur associées aux résidents des Prairies et de l'Arctique sont plus considérables (10 et 9 p. cent, respectivement).

mené des entrevues afin d'accroître la représentation des communautés côtières dans l'échantillon de la population générale. Ainsi, pour l'ensemble de l'échantillon de 2 141 répondants, environ 27 % des réponses de l'échantillon ont été recueillies par ces enquêteurs, alors que la plupart ont répondu au sondage par le biais d'un questionnaire en ligne autoadministré.

Les panélistes de *Probit* ont été sélectionnés pour former une base de sondage hybride recruté sur des téléphones cellulaires et des lignes terrestres à l'aide d'un système à composition aléatoire. Il s'agit de la même base de sondage et du même processus d'échantillonnage utilisés pour mener des enquêtes au téléphone, et il est considéré comme représentatif de la population³. Une fois sélectionnées, nous avons communiqué avec eux par téléphone et nous les avons recrutés en leur demandant de créer un profil de base (c.-à-d. en répondant à l'instrument de base du sondage), qui visait à obtenir un éventail de renseignements démographiques les décrivant. Nous leur demandions aussi s'ils souhaitaient répondre au sondage au téléphone ou en ligne. Tous les membres de l'échantillon étaient admissibles à une participation, y compris ceux qui ne possédaient qu'un téléphone cellulaire, ceux qui n'avaient pas accès à Internet et ceux qui préféraient simplement répondre au téléphone plutôt que d'aller en ligne. Ce panel se compose d'un échantillon totalement représentatif de la population canadienne à partir duquel il est possible de sélectionner des échantillons aléatoires et de recueillir des données d'une façon plus délibérée et en temps plus opportun que ce qui serait possible dans un sondage téléphonique traditionnel. Ce panel, qui regroupe plus de 120 000 membres, peut être tenu comme représentatif de la population canadienne (c'est-à-dire qu'une population cible donnée comprise dans notre panel correspond de très près à l'ensemble de la population), et il est donc possible de lui attribuer une marge d'erreur.

Avant la tenue du sondage, l'instrument a été mis à l'essai auprès de 31 répondants (20 fois en anglais et 11 fois en français; 21 fois en ligne et 10 fois au téléphone), ce qui comprenait une série initiale de mises à l'essai auprès de 25 personnes. Des questions supplémentaires ont été intégrées à la version du prétest du questionnaire en ligne afin de recueillir les impressions des répondants sur la durée, le rythme, la clarté des libellés et d'autres aspects. Des changements minimes ont été apportés à la suite des essais. Par conséquent, ces dossiers ont été inclus dans l'échantillon final à des fins d'analyse.

Le sondage en ligne mené entre le 20 février et le 12 mars 2018 avait recours à un questionnaire bilingue hébergé sur un serveur Web sécurisé sous le contrôle des Associés de recherche EKOS. Le courriel d'invitation comprenait une description et une explication de

³ Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet, Statistique Canada.

l'objectif du sondage (dans les deux langues), ainsi qu'un lien vers le site du sondage. La base de données du sondage a été mise au point en ayant recours à un numéro d'identification personnel (NIP) de façon à ce que seules les personnes détenant un NIP aient accès au sondage (le NIP était inclus dans le courriel d'invitation). Le questionnaire comprenait une préface qui présentait brièvement l'étude et la raison d'être de la recherche. Le message insistait également sur la nature volontaire et confidentielle du sondage. En tout, trois messages ont été envoyés : une invitation et deux rappels. La collecte des données s'est effectuée dans le respect des normes pertinentes de l'industrie établies par le Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC). Tous les membres du panel invités étaient informés de leur droit sous le régime des lois de protection de la vie privée ainsi que de la façon d'obtenir une copie de leurs réponses et des résultats du sondage.

En comptant les cas menés au téléphone, 2 242 membres du panel ont été contactés. La suppression des cas qui n'étaient pas valides (127) a laissé un échantillon valide de 2 115 personnes, dont 287 entrevues, pour un taux de participation de 23 %. En tout, 6 248 numéros de téléphone ont également été puisés au hasard dans la base de sondage réunissant de petites communautés côtières. Parmi ces numéros, 1 674 se sont avérés non valides, ce qui a mené à la création d'un échantillon valide de 4 574 numéros. Parmi ces numéros, 461 sondages ont été remplis, pour un taux de réponse de 10 %.

Pour le sondage en ligne, un échantillon initial de 13 728 répondants a été constitué. Selon le nombre d'entrevues achevées par rapport à ceux tentés au sein de cet échantillon, combiné avec ceux considérés comme hors du domaine, le taux de réponse s'est établi à 16 %⁴. La durée moyenne des entrevues était de 15 minutes.

Les répondants étaient informés dans l'invitation que toutes leurs réponses étaient totalement confidentielles et qu'aucune réponse ne serait liée à des noms précis.

Sur le total de 2 141 cas recueillis, 582 ont été traités par l'intermédiaire d'un enquêteur au téléphone et 1 559 cas ont été menés en ligne. Il est difficile de tirer des conclusions comparatives sur les différences dans les résultats en fonction de la méthode utilisée. Cela est dû au fait que 564 des 978 cas recueillis au téléphone l'ont été auprès de résidents de petites communautés côtières. Seuls 354 des 1 190 cas recueillis en ligne ont été effectués par des

⁴ En tout, 13 728 invitations ont été envoyées par courriel. À l'exception de 1 646 cas considérés comme invalides dans le cadre des tentatives téléphoniques, l'échantillon valide comprenait 12 082 sujets. En achevant 1 652 cas, 91 se sont avérés hors du domaine. Le total combiné de 1 743 cas menés à terme ou hors du domaine par rapport à la base valide de l'échantillon de 12 082 donne un taux de réponse de 15,8 pour cent, selon la formule de calcul du taux de réponse de l'ARIM.

résidents des communautés côtières, et il s'agit surtout de panélistes vivant dans de grands centres urbains comme Vancouver, Victoria, Montréal et Halifax. Le rapport montre des différences notables entre les résidents des communautés côtières et non côtières en ce qui a trait au niveau de connaissance et aux perceptions, ainsi qu'entre les personnes vivant dans de petites communautés côtières et de plus grandes collectivités. Il est donc ardu d'isoler les différences attribuables à la méthode utilisée et non à la géographie. Aussi, presque tous les cas recueillis chez les moins de 25 ans l'ont été en ligne, alors que près de la moitié de ceux recueillis chez les personnes âgées de 25 personnes et plus l'ont été au téléphone. Le rapport montre également des différences significatives du niveau de connaissance et des perceptions en fonction de l'âge, les personnes de moins de 25 ans étant moins susceptibles de connaître ou d'accorder beaucoup d'importance à ces questions, ce qui fait qu'il est encore plus difficile de tirer des conclusions par rapport à l'effet de la méthode utilisée. Étant donné que les questions du sondage ne sont pas présentées de façons très différentes, puisqu'il n'y a pas de longues bribes de renseignements qui sont plus faciles à lire pour les répondants en ligne par rapport à ceux qui participent au sondage au téléphone, et compte tenu du fait qu'il y a assez peu de questions présentant de longues listes de catégories (plus facile à lire que d'écouter au téléphone), nous croyons que la plupart des différences systématiques entre les résultats des cas recueillis en ligne et au téléphone sont attribuables à la forte proportion de résidents des petites communautés côtières et de Canadiens âgés, et non au mode de collecte de données du sondage. Les résultats de trois questions précises pour lesquelles des listes plus longues ont été fournies en ligne et aux enquêteurs constituent les exceptions. Dans ces questions, les répondants en ligne étaient beaucoup plus susceptibles de choisir de nombreuses options, alors que beaucoup moins d'options étaient sélectionnées au téléphone. Ces différences sont notées, le cas échéant, dans le rapport.

Peuples autochtones au Canada

L'échantillon autochtone a été assemblé en ayant recours à quatre populations (membres des Premières Nations dans des communautés autochtones, membres des Premières Nations dans des centres urbains, Métis et Inuits). Les Inuits ont en grande partie participé au sondage par le biais d'entrevues téléphoniques menées à partir de la base d'échantillonnage aléatoire des quatre régions géographiques inuites (Nunavut, Inuvialuit, Nunavik et Nunatsiavut). Les membres des Premières Nations vivant dans des communautés autochtones ont été échantillonnés à partir d'une base de sondage comportant les numéros de téléphone figurant dans les zones géographiques identifiées comme des réserves. En combinant les deux populations, 37 640 numéros de téléphone ont été utilisés. Parmi ces numéros, 8 997 n'étaient pas valides, ce qui laissait un échantillon fonctionnel de 28 643 numéros. En tout, 320 cas ont été achevés, bien qu'il ait été déterminé par la suite que certains de ces cas n'étaient pas

admissibles (c.-à-d. que les répondants n'étaient pas des Autochtones) et que 500 cas étaient initialement considérés comme hors du domaine. Le taux de réponse de l'échantillon combiné s'est établi à 6,5 %. Les cas de l'échantillon autochtone en ligne comprenaient en grande partie des Métis et des membres des Premières Nations issus d'un panel en ligne. En tout, 3 254 courriels ont été envoyés, ce qui a mené à l'achèvement de 469 cas, dont 91 cas se sont avérés hors de domaine, pour un taux de participation de 20 %.

Comme pour la population générale, il y a des différences systématiques dans le type de répondant interrogé au téléphone (372) ou en ligne (189). Dans le cas de l'échantillon autochtone, le nombre d'entrevues menées auprès de Métis et de membres des Premières Nations vivant dans des centres urbains est à peu près égal (c'est-à-dire en ligne ou au téléphone). Cependant, presque toutes les entrevues menées auprès des Inuits ont été recueillies au téléphone (167 sur 179), et plus d'entrevues menées auprès des Premières Nations vivant dans les communautés autochtones ont été recueillies au téléphone (254 sur 329). Ces répondants sont également plus susceptibles de vivre dans de petites communautés côtières et, par conséquent, de connaître les questions abordées dans le sondage et de se sentir concernés. Dans l'ensemble, l'échantillon en ligne est plus susceptible d'inclure des répondants vivant dans des centres urbains, tandis que l'échantillon téléphonique est beaucoup plus enclin à inclure les résidents des régions rurales et éloignées. Voilà pourquoi il est encore une fois difficile d'isoler les différences de mode par opposition aux différences découlant d'autres facteurs. Toutefois, les différences dans les résultats de l'échantillon autochtone ne sont pas aussi frappantes que celle de l'échantillon de la population générale (à l'exception des trois questions comportant des options de réponse plus longues).

À la suite de la collecte des renseignements, la base de données, y compris les échantillons de la population générale et des Autochtones, nous avons examiné la qualité, les valeurs aberrantes, les exigences en matière de codage, la pondération et la construction de variables indépendantes. Les tendances des sous-groupes (p. ex. par âge, sexe, etc.) ont ensuite fait l'objet d'une analyse. La pondération de l'échantillon se fondait sur les paramètres de la population du plus récent recensement en ce qui concerne l'âge, le sexe, et la région du pays. Pour la population générale, la pondération entretenait également un lien avec l'échantillon des communautés côtières et non côtières. Pour l'échantillon autochtone, la pondération visait les quatre types de population (membres des Premières Nations dans des communautés autochtones, membres des Premières Nations dans des centres urbains, Métis et Inuits).

Caractéristiques de l'échantillon

Le tableau suivant présente le profil des échantillons de la population générale et des Autochtones du sondage. Cela comprend les caractéristiques démographiques liées au type de communauté, à la région, à l'âge, au niveau de scolarité, au revenu du ménage, au lieu de naissance et au sexe. Toutes ces caractéristiques sont présentées pour les échantillons de la population générale et des peuples autochtones du Canada. Les répartitions des échantillons sont semblables, bien que le statut socioéconomique (niveau de scolarité et revenu du ménage) soit plus bas dans l'échantillon autochtone et que la concentration régionale soit légèrement différente (p. ex., concentration inférieure au Québec et légèrement supérieure dans l'ouest dans l'échantillon autochtone par rapport à l'échantillon de la population générale).

Tableau 5 : Caractéristiques de l'échantillon

Tableau 5a : Habitez-vous dans l'un des types de communautés suivants? (Réponses multiples)

Types de communautés	2020 Grand public	2018 Grand public	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n= (pourcentages non pondérés montrés)</i>	2141	2168	561	1239
Une communauté côtière située à moins de vingt kilomètres d'un océan, de la Voie maritime du Saint-Laurent ou des rives des Grands Lacs	43 % ⁵	42 % ⁵	37 %	36 %
Une communauté rurale de moins de 5000 habitants.	23 %	23 %	41 %	36 %
Une communauté éloignée se trouvant à plus de 500 kilomètres ou cinq heures de route d'un centre urbain	4 %	6 %	18 %	14 %
Aucune de ces réponses	48 %	41 %	30 %	35 %
Je préfère ne pas répondre	1 %	1 %	2 %	1 %

⁵ Le pourcentage de résidents des communautés côtières dans l'échantillon du grand public n'est pas pondéré. La proportion pondérée dans la population s'appliquant aux données pour l'analyse est de 27 pour cent.

Tableau 5b : Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

Provinces ou territoires	2020 Grand public	2018 Grand public	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n= (pourcentages non pondérés montrés)</i>	2141	2167	561	1239
Terre-Neuve-et-Labrador	2 %	2 %	7 %	5 %
Île-du-Prince-Édouard	2 %	3 %	0 %	1 %
Nouvelle-Écosse	5 %	5 %	4 %	4 %
Nouveau-Brunswick	3 %	2 %	3 %	2 %
Québec	20 %	23 %	12 %	18 %
Ontario	33 %	29 %	20 %	24 %
Manitoba	2 %	3 %	10 %	8 %
Saskatchewan	3 %	2 %	5 %	5 %
Alberta	10 %	9 %	9 %	8 %
Colombie-Britannique	14 %	17 %	13 %	13 %
Yukon	2 %	0 %	4 %	0 %
Territoires du Nord-Ouest	2 %	0 %	3 %	2 %
Nunavut	2 %	3 %	11 %	8 %

Tableau 5c : À quelle catégorie d'âge appartenez-vous?

Catégories d'âge	2020 Grand public	2018 Grand public	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n=</i>	2141	2168	561	1239
18 à 24 ans	11 %	7 %	9 %	6 %
25 à 34 ans	17 %	14 %	28 %	16 %
35 à 44 ans	16 %	15 %	18 %	14 %
45 à 54 ans	18 %	21 %	19 %	21 %
55 à 64 ans	17 %	20 %	15 %	24 %
65 ans et plus	21 %	23 %	11 %	19 %
Pas de réponse	1 %	1 %	1 %	1 %

Tableau 5d : Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

Niveau de scolarité	2020 Grand public	2018 Grand public	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n=</i>	2141	2168	561	1239
8e année ou moins	1 %	1 %	2 %	2 %
Quelques années d'étude au secondaire	3 %	5 %	9 %	14 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	19 %	20 %	18 %	25 %
Apprentissage enregistré ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers	6 %	6 %	5 %	5 %
Collège, Cégep ou autre certificat ou diplôme d'une institution non universitaire	25 %	25 %	28 %	24 %
Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat	6 %	8 %	7 %	7 %
Baccalauréat	24 %	21 %	17 %	14 %
Diplôme d'études universitaires supérieur au baccalauréat	15 %	13 %	11 %	7 %
Je préfère ne pas répondre	1 %	2 %	2 %	2 %

Tableau 5e : Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus annuels avant impôts de tous les membres de votre foyer?

Total des revenus annuels du ménage	2020 Grand public	2018 Grand public	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n=</i>	2141	2168	561	1239
Moins de 20 000 \$	5 %	8 %	11 %	19 %
Entre 20 000 \$ et 39 999 \$	12 %	13 %	12 %	19 %
Entre 40 000 \$ et 59 999 \$	14 %	14 %	12 %	15 %
Entre 60 000 \$ et 79 999 \$	11 %	12 %	12 %	11 %
Entre 80 000 \$ et 99 999 \$	13 %	11 %	8 %	10 %
Entre 100 000 \$ et 149 999 \$	17 %	15 %	17 %	9 %
150 000 \$ et plus	13 %	12 %	13 %	6 %
Je préfère ne pas répondre	14 %	16 %	15 %	10 %

Tableau 5f : Où êtes-vous né(e)?

Lieu de naissance	2020 Grand public	2018 Grand public	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n=</i>	2141	2168	561	1239
Au Canada	88 %	87 %	96 %	97 %
À l'extérieur du Canada	11 %	2 %	3 %	2 %
Européen, tous les autres	1 %	2 %	0 %	0 %

Tableau 5g : Êtes-vous...?

Genre	2020 Grand public	2018 Grand public	2020 Répondants autochtones	2018 Répondants autochtones
<i>n=</i>	2141	2168	561	1239
Un homme	48 %	49 %	47 %	53 %
Une femme	51 %	51 %	51 %	47 %
Je préfère ne pas répondre	1 %	1 %	1 %	0 %

B. SOMMAIRE DES CONSTATATIONS POUR LES ENTREVUES AVEC DES PARTICIPANTS AUTOCHTONES

Dans un deuxième volet de l'étude, EKOS a mené des entrevues qualitatives avec des personnes représentant des communautés côtières autochtones. Une liste d'entrevues a été fournie par le PPO dans laquelle des individus de communautés autochtones des régions de l'Atlantique, de l'Arctique, de l'Ontario, du Québec et du Pacifique étaient identifiés. En tout, 19 entrevues ont été menées, dont cinq dans la région du Pacifique, une dans la région de l'Arctique, six au Québec, une en Ontario et quatre dans la région de l'Atlantique, ainsi que deux avec des organisations autochtones nationales. Les entretiens ont eu lieu entre les mois de février et mars 2020. Les entrevues ont été menées à l'aide d'un guide semi-structuré se composant de questions cernées par le PPO et de questions élaborées en collaboration par le PPO et par les Associés de recherche EKOS. Le guide d'entretien a été mis au point en anglais, puis traduit en français. Les entrevues ont été menées dans la langue officielle de choix de la personne interrogée. Des honoraires de 125 dollars étaient offerts aux participants. La plupart des entrevues, toutes menées au téléphone, duraient de 45 à 60 minutes.

C. QUESTIONNAIRE (FRANÇAIS)

INTRO

Nous vous remercions de prendre le temps de répondre au présent sondage portant sur des enjeux qui intéressent actuellement les Canadiens ainsi que les peuples autochtones.

If you wish to complete the survey in English, please click 'English' at the top right corner.

Votre participation est volontaire et toutes vos réponses demeureront entièrement confidentielles. Il faut environ 15 minutes pour répondre au sondage lequel est enregistré auprès du service de vérification de la recherche du Conseil de recherche et d'intelligence marketing Canadien (CRIC). Ce sondage est mené par les Associés de recherche EKOS, en conformité avec les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Votre décision d'y prendre part ou non n'aura aucune répercussion sur les démarches que vous pourriez entreprendre auprès du gouvernement du Canada.

Les renseignements personnels que vous fournissez à Transports Canada sont recueillis conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée du Conseil du Trésor. Nous ne recueillons que les renseignements dont nous avons besoin pour mener à bien le projet de recherche. En plus de protéger vos renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* vous permet d'accéder à vos renseignements personnels et de les modifier.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces droits ou sur nos pratiques relatives à la protection de la vie privée, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la protection de la vie privée de Transports Canada en composant le 613-993-6161. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à l'adresse www.priv.gc.ca si vous croyez que vos renseignements personnels ont été utilisés inadéquatement.

QCOMM [1,4]

Habitez-vous dans l'un des types de communautés suivants?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Une communauté côtière située à moins de vingt kilomètres d'un océan, de la Voie maritime du Saint-Laurent ou des rives des Grands Lacs.	2
Une communauté rurale de moins de 5000 habitants.	3
Une communauté éloignée se trouvant à plus de 500 kilomètres ou cinq heures de route d'un centre urbain.	4
Aucune de ces réponses	98
Je préfère ne pas répondre	99

Q30

Vous considérez-vous comme un Autochtone ou un membre d'une Première nation?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas	8

Je refuse de répondre 9

Q30B

YES

Laquelle des catégories suivantes vous décrit le mieux? Êtes-vous un(e) membre d'une Première nation, un(e) Métis(se) ou un(e) Inuit(e)?

Membre d'une Première Nation	1
Métis(se)	2
Inuit(e)	3
Autre (préciser)	77
Je refuse de répondre	99

Q31

FN

Habitez-vous dans une communauté autochtone ou des Premières Nations pendant au moins 6 mois de l'année?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas	8
Je refuse de répondre	9

PQ1

Comment définiriez-vous votre niveau de connaissance (p. ex., la mesure dans laquelle vous croyez posséder des connaissances) par rapport à chacun des sujets suivants?

Q1A

Enjeux de sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sûre au Canada.

Je ne les connais pas du tout 1	1
2	2
Je les connais moyennement 3	3
4	4
Je les connais très bien 5	5
Je ne sais pas	98

Q1B

Mesures prises au Canada pour protéger le milieu marin.

Je ne les connais pas du tout 1	1
2	2
Je les connais moyennement 3	3
4	4
Je les connais très bien 5	5
Je ne sais pas	98

PQ2

Selon vous, à quel point les enjeux suivants sont-ils importants?

Q2A

Sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sûre.

Pas du tout important 1	1
2	2

Assez important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q2B

Protection du milieu marin.

Pas du tout important 1	1
2	2
Assez important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q39

À quel point vous fiez-vous au système de sécurité maritime?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q40 [1,4]

CONFIDENT/NOT CONFIDENT

Pouvez-vous nommer quoi que ce soit que vous avez vu ou entendu expliquant pourquoi vous vous sentez de cette manière?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles	1
Opinions de gens dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube)	2
Observation de ce que vous voyez dans votre communauté ou autour de vous	3
Autre (préciser)	77
Je ne sais pas/Pas de réponse	98

Q6

CONFIDENT/NOT CONFIDENT

Au cours des cinq dernières années, est-ce que votre confiance dans le système de sécurité maritime du Canada a augmenté, a diminué ou est restée la même?

Elle a diminué considérablement 1	1
2	2
Elle est restée la même qu'il y a 5 ans 3	3
4	4
Elle a augmenté considérablement 5	5
Je ne sais pas / Pas de réponse	98

PQ4

Selon ce que vous savez, le gouvernement du Canada a-t-il des programmes, règlements ou activités en place pour...

Q4A

prévenir des incidents, comme des déversements de pétrole brut, qui contribuent à la pollution marine?

Oui	1
Non	2
Je ne suis pas sûr(e)	98

Q4B

surveiller la pollution marine?

Oui	1
Non	2
Je ne suis pas sûr(e)	98

Q4C

intervenir lors d'incidents liés à la pollution marine, comme des déversements de pétrole brut?

Oui	1
Non	2
Je ne suis pas sûr(e)	98

Q4D

travailler en étroite collaboration avec des peuples autochtones et des communautés côtières afin de protéger les côtes et les voies navigables du Canada?

Oui	1
Non	2
Je ne suis pas sûr(e)	98

Q8

Avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit sur le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada?

Oui	1
Non	2
Je ne suis pas sûr(e)	98

Q9

<[Q8 = 1] Comme vous le savez peut-être, le [ELSE]Le> gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans en novembre 2016. Il comprend un investissement de 1,5 milliard de dollars visant à mieux protéger les côtes et voies navigables du Canada et d'en améliorer la sécurité maritime. Vous rappelez-vous avoir lu ou entendu quoi que ce soit sur cette initiative?

Oui, clairement	1
Oui, vaguement	2
Non	3
Je ne suis pas sûr(e)	98

Q10 [1,11]**IF YES**

Où vous rappelez-vous avoir entendu parler du Plan de protection des océans du Canada?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

À la télévision	1
À la radio	2
Dans un journal	3
Dans un journal de quartier ou communautaire en ligne (c.-à-d. autres que les quotidiens)	4
Dans une revue	5
Sur Internet (mention générale)	6
Dans les médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube)	7
Sur le site Web de Transports Canada ou du gouvernement du Canada	8
Dans du courrier du gouvernement du Canada	9
Par le bouche-à-oreille (amis, familles, connaissance)	10
Autre, veuillez préciser (soyez le plus précis possible) :	77
Je ne me rappelle pas	98

Q11 [1,6]**IF YES**

Que vous rappelez-vous avoir entendu sur le Plan?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Le gouvernement améliore sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et intervenir.	1
Le gouvernement préserve et restaure les écosystèmes marins côtiers.	2
Le gouvernement collabore avec des communautés locales afin d'aborder le trafic maritime.	3
Le gouvernement travaille étroitement avec des peuples autochtones et des communautés côtières pour protéger les littoraux du Canada.	4
Le gouvernement met à jour les règlements et le régime législatif afin de protéger les gens, les navires et l'environnement.	5
Autre (préciser)	77
Je ne sais pas/Pas de réponse	98

PQ15

À quel point les aspects suivants du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada sont-ils importants?

Q15A

Attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime

Pas du tout important	1
2	2
Moyennement important	3
4	4
Très important	5
Je ne sais pas	98

Q15B

Réagir mieux, plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15C

Protéger les espèces de baleines en voie de disparition

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15D

Protéger et restaurer des écosystèmes côtiers

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15E

Enlever les navires abandonnés et les épaves

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15F

Investir dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15G

Améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3

4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q15J

Renforcer le principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements qui endommagent les milieux marins?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

PQ16

Quel type de conséquences croyez-vous que le Plan de protection des océans aura sur les aspects suivants?

Q16A

la santé des littoraux et voies navigables du Canada?

Conséquences très négatives 1	1
2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4
Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

Q16B

la santé de la faune et de la flore marines?

Conséquences très négatives 1	1
2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4
Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

Q16C

la santé des gens vivant dans des communautés autochtones et côtières?

Conséquences très négatives 1	1
2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4
Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

Q16D

la sécurité de l'industrie du transport maritime?

Conséquences très négatives 1	1
2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4

Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

Q16E

les économies locales se trouvant près de littoraux et voies navigables du Canada?

Conséquences très négatives 1	1
2	2
Pas de conséquences 3	3
4	4
Conséquences très positives 5	5
Je ne sais pas	98

PQ29

Le Plan de protection des océans est une stratégie nationale de 1,5 milliard de dollars dont l'objectif est de mettre sur pied un système de sécurité maritime de calibre mondial qui offre des possibilités économiques aux Canadiens d'aujourd'hui tout en protégeant nos côtes pour les générations futures. Veuillez indiquer à quel point vous vous fiez au Plan de protection des océans pour...

Q29A

Améliorer la sécurité maritime et le transport maritime responsable le long des voies navigables et des côtes du Canada?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q29B

Protéger le milieu marin du Canada?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q29C

Offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières, pour qu'elles participent au système de sécurité maritime du Canada?

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

PQ32

Le Régime de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin du Canada a été mis sur pied en 1995 en tant que partenariat entre le gouvernement et l'industrie. À titre de ministère fédéral responsable de ce régime, Transports Canada s'occupe de l'élaboration et de l'application de ses directives et règlements.

Veillez indiquer à quel point vous vous fiez au Régime de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin du Canada pour faire ce qui suit.

Q32A

nettoyer un déversement de pétrole	
Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q32B

intervenir en temps opportun lors d'un déversement de pétrole	
Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

Q32C

veiller à ce que les pollueurs assument les coûts et à ce que les communautés touchées soient compensées lors d'un déversement causé par un navire ou d'un accident maritime

Je ne m'y fie pas du tout 1	1
2	2
Je m'y fie moyennement 3	3
4	4
Je m'y fie tout à fait 5	5
Je ne sais pas	98

PQ21

HALF SAMPLE FOR NON-INDIGENOUS, NON-COASTAL

À quel point les entités suivantes ont-elles un rôle important à jouer pour améliorer la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région?

Q21A

le gouvernement du Canada	
Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q21B

votre gouvernement provincial

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q21C

votre administration régional ou gouvernement <[Q31 = 1] autochtone [ELSE]local>

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

PQ24

HALF SAMPLE

Selon ce que vous savez, au cours des dernières années, à quel point les entités suivantes ont-elles joué un rôle important pour aborder les questions liées à la sécurité maritime, y compris celles relatives à la navigation sécuritaire, dans votre région?

Q24A

le gouvernement du Canada

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q24B

votre gouvernement provincial

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q24C

votre administration régional ou gouvernement < [Q31 = 1] autochtone [ELSE]local>

Aucun rôle 1	1
2	2
Un rôle moyen 3	3
4	4
Un rôle très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q27

À quel point est-il important de pouvoir donner votre opinion ou formuler des commentaires sur les décisions que prend le gouvernement du Canada relativement à la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q28

À quel point est-il important pour les communautés autochtones et côtières de travailler étroitement avec le gouvernement du Canada relativement aux décisions qui sont prises sur la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire, dans votre région?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q42

Avez-vous déjà recherché des renseignements sur la sécurité maritime au Canada?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas	98

Q43 [1,13]

Si vous souhaitiez en savoir plus sur les programmes, règlements et activités du gouvernement du Canada visant la protection des littoraux et des voies navigables du Canada, où serait-il le plus possible que vous recherchiez de l'information ou à qui serait-il le plus probable que vous vous adressiez?

Choisissez toutes les réponses pertinentes.

Nouvelles à la télévision, à la radio ou dans les journaux	1
Émissions-débats à la télévision, à la radio ou dans les journaux	2
Journaux communautaires ou de quartier	3
Revue	4
Internet (p. ex., moteur de recherche comme Google)	5
Médias sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, YouTube)	6
Transports Canada ou un autre site Web du gouvernement du Canada	7
Ligne sans frais ou visite dans des bureaux du gouvernement du Canada	8
Amis, famille, connaissances	9
Quelqu'un qui travaille dans l'industrie du transport maritime	10
Quelqu'un qui travaille dans le transport ou la sécurité maritime à l'échelle régionale ¹	11
Organisation non gouvernementale pertinente (p. ex., ONG environnementale)	12
Autre, veuillez préciser (soyez le plus précis possible) :	77
Je ne me rappelle pas	98

Q44

Selon vous, à quel point est-il important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime et la protection globale du milieu marin du Canada?

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

PQ45

À quel point croyez-vous qu'il est important que le gouvernement du Canada fournisse les types de renseignements suivants aux Canadiens sur le rôle qu'il joue dans la protection des littoraux et voies navigables du Canada?

Q45A

Suivi sur les conséquences d'incidents ou de déversements

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q45B

Suivi du dossier de nettoyage des déversements

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q45C

Activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q45D

Mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire

Pas du tout important 1	1
2	2
Moyennement important 3	3
4	4
Très important 5	5
Je ne sais pas	98

Q46

Avez-vous déjà assisté à une séance de mobilisation dans votre région sur la sécurité marine et sur le Plan de protection des océans?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas	98

QFSA

Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

77	77
Je préfère ne pas répondre	99

QPROV

PREFER NOT TO SAY

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

Terre-Neuve	1
Île-du-Prince-Édouard	2
Nouvelle Écosse	3
Nouveau Brunswick	4
Québec	5
Ontario	6
Manitoba	7
Saskatchewan	8
Alberta	9
Colombie-Britannique	10
Yukon	11
Territoires du Nord-Ouest	12
Nunavut	13
Aucune de ces provinces ou territoires	99

QAGE

En quelle année êtes-vous né?

Note : Inscrire l'année au complet (p. ex., pour 1977, indiquer « 1977 »)

Année	1
Aucune réponse	99

QAGE2

NO ANSWER

À quelle catégorie d'âge appartenez-vous ?

18 à 24	1
25 à 34	2
35 à 44	3
45 à 54	4
55 à 64	5
65 et plus	6
Aucune réponse	99

QEDUC

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint ?

Secondaire 2 ou moins/8 e année ou moins	1
Quelques années d'étude au secondaire	2
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	3
Apprentissage enregistré ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers	4
Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme d'une institution non universitaire	5
Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat	6
Baccalauréat	7
Diplôme d'études universitaires supérieur au baccalauréat	8
Je préfère ne pas répondre	99

QINC

Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus annuels avant impôts de tous les membres de votre foyer ?

Moins de 20 000 \$	1
Entre 20 000 \$ et 39,999 \$	2
Entre 40 000 \$ et 59,999 \$	3
Entre 60 000 \$ et 79,999 \$	4
Entre 80 000 \$ et 99,999 \$	5
Entre 100 000 \$ et 149,999 \$	6
150 000 \$ et plus	7
Je préfère ne pas répondre	99

QBORN

Où êtes-vous né(e) ?

Au Canada	1
À l'extérieur du Canada (précisez le pays) :	2
Je préfère ne pas répondre	99

QGENDR

Êtes-vous...?

un Homme	1
une Femme	2
Je préfère m'auto-identifier (préciser)	3
Je préfère ne pas répondre	99

THNK

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage, nous vous en sommes reconnaissants.

D. GUIDE D'ENTRETIEN À INTENTION DES RÉPONDANTS AUTOCHTONES

Transports Canada a confié aux Associés de recherche EKOS Inc. le mandat de mener une recherche sur l'opinion publique afin de mesurer la confiance dans le système de sécurité maritime du Canada et la connaissance du Plan de protection des océans. Le Plan national de protection des océans est conçu pour mettre sur pied un système de sécurité maritime de classe mondiale pour notre pays qui augmentera la capacité du gouvernement du Canada à prévenir les incidents liés à la pollution marine et à améliorer les interventions lorsqu'ils se produisent.

Cette étude a été menée pour la première fois en 2018. Comme dans la première édition, l'un des volets de cette étude consiste en des entretiens avec des intervenants clés travaillant avec des communautés autochtones ou représentant des communautés autochtones qui entretiennent une relation avec les littoraux et les voies navigables du Canada. Les entretiens devraient durer environ 45 minutes et se dérouleront au téléphone. Vos réponses seront traitées en toute confidentialité. Les résultats seront présentés sous forme agrégée et ne se référeront pas personnellement à vous.

Veuillez noter que certaines de ces questions pourraient ne pas s'appliquer à votre situation. Il est également possible que vous ne possédiez pas assez d'information pour y répondre. Si l'un ou l'autre de ces cas se présente, veuillez en informer l'enquêteur.

1. Que signifie l'océan pour vous et votre communauté?
2. Quel type de rôle le gouvernement du Canada devrait-il jouer dans le développement de la sécurité maritime⁶, y compris en matière de navigation, dans votre région?
3. Croyez-vous que les communautés autochtones devraient jouer un rôle plus important dans la protection des littoraux du Canada? Quel rôle votre communauté devrait-elle jouer?
4. Que pensez-vous de l'idée que le gouvernement du Canada offre aux communautés autochtones des formations et du matériel pour contribuer à la protection des côtes canadiennes, y compris pour prévenir des accidents et y réagir, et pour générer des données scientifiques liées à la sécurité maritime?
5. De quelle autre façon le gouvernement du Canada peut-il travailler avec les peuples autochtones et les collectivités côtières pour protéger les littoraux du Canada?

⁶ La protection de la vie et de l'environnement marin grâce au déplacement sécuritaire de toute forme de transport par eau.

6. Avez-vous entendu parler du Plan de protection des océans? Qu'est-ce que vous en avez appris?
7. Croyez-vous bien comprendre en quoi consiste le Plan de protection des océans?
8. De quelles manières le gouvernement du Canada pourrait-il faciliter la compréhension du Plan de protection des océans dans votre communauté?
9. Est-ce que vous et votre communauté participez actuellement à la mise en œuvre du Plan de protection des océans ou prévoyez de le faire? De quelles façons?
10. Croyez-vous que le Plan de protection des océans peut aider des communautés autochtones à jouer un rôle actif dans les décisions qui sont prises relativement à la sécurité maritime? Pourquoi/Pourquoi pas?
11. Quels aspects du Plan de protection des océans fonctionnent bien?
12. Quels aspects du Plan de protection des océans pourraient être améliorés?
13. Comment des partenariats entre le gouvernement du Canada et des communautés autochtones peuvent-ils être mis sur pied?

Merci!